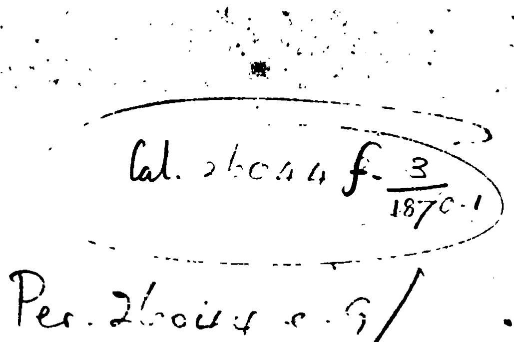





Cal. 2604 f. 3/1870.1
Per. 2604 e. 3/1870.1

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.



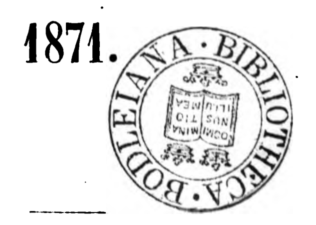
ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1871.



TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

—

Année de la création du monde	5877
de la période julienne	6584
depuis le déluge universel. . . .	4219
de la fondation de Rome, selon Varron	2624
de l'ère de Nabonassar	2618
de l'ère chrétienne	1871

L'année 2647 des Olympiades, ou la 3e année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1871.

L'année 1288 des Turcs ou de l'Hégire commence le 23 mars 1871, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

L'année 1871 du calendrier julien commence le 13 janvier

ÉCLIPSES EN 1871.

Le 6 *janvier*, éclipse partielle de lune, visible à Louvain.

Entrée de la lune dans l'ombre à 8 h. 4 m. du soir.

Milieu de l'éclipse à 9 h. 34 m. du soir.

Sortie de l'ombre à 11 h. 5 m. du soir.

Grandeur de l'éclipse = 0,68, le diamètre de la lune étant *un.*

Le 17 *juin*, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Le 2 *juillet*, éclipse partielle de lune, invisible à Louvain.

Le 12 *décembre*, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or . . . , ...	10
Epacte	IX
Cycle solaire	4
Indiction romaine	14
Lettre dominicale	A

FÊTES MOBILES.

Septuagésimé, 5 février.
Les Cendres, 22 février.
Pâques, le 9 avril.
Les Rogations, 15, 16 et 17 mai.
L'Ascension, 18 mai.
La Pentecôte, 28 mai.
La Sainte-Trinité, 4 juin.
La Fête-Dieu, 8 juin.
Le premier dimanche de l'Avent, 3 décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron

de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté PIE VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 1, 3 et 4 mars. — Les 31 mai, 2 et 3 juin.— Les 20, 22 et 23 septembre. — Les 20, 22 et 23 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être con-

fessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une es chapelles de l'Université et y prieront selor. 'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé en outre, le 23 Décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre, sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université, chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta,*

avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit, le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

a..

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 14 *minutes.*

🌕 P. L. le 6, à 9 h. 42 m. du soir.
☾ D. Q. le 14, à 7 h. 15 m. du matin.
🌑 N. L. le 21, à 0 h. 50 m. du matin.
☽ P. Q. le 28, à 1 h. 33 m. du soir.

—

1 DIM. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.
2 Lund. s. Adélard, abbé de Corbie.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste Pharaïlde, vierge.— *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. EPIPHANIE*.
7 Sam. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste Gudule, vierge.
9 Lund. s. Marcellin, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Agathon, pape.
11 Merc. s. Hygin, pape.
12 Jeud. s. Arcade, martyr.
13 Vend. ste Véronique.

14 Sam. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Dim. *Saint Nom de Jésus.* s. Paul, ermite.
16 Lund. s. Marcel, pape.
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemark.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Dim. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Thimothée, évêque d'Ephèse.
25 Merc. Conversion de s. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, évêque et martyr.
27 Vend. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur
28 Sam. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Dim. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Lund. ste Martine, vierge et martyre.
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 42 *minutes.*

☺ P. L. le 5, à 2 h. 20 m. du soir.
☾ D. Q. le 12, à 3 h. 18 m. du soir.
● N. L. le 19, à 2 h. 7 m. du soir.
☽ P. Q. le 27, à 10 h. 57 m. du matin.

—

1 Merc. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Sam. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine.
5. DIM. *Septuagésime.* ste Agathe, vierge et martyre.
6 Lund. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque.— *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de philosophie et lettres.*
8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Séverin, abbé.
12 Dim. *Sexagésime.* ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Lund. ste Euphrosine, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Jeud. ste Julienne, vierge.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Sam. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Dim. *Quinquagésime.* s. Boniface de Lausanne.— *Indulgence plénière.—Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
20 Lund. s. Eleuthère, évêque de Tournai. — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1870-1871.
21 Mard. b. Pepin de Landen.
22 Merc. *Les Cendres.* Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Vend. s. Mathias, apôtre.
25 Sam. ste Walburge, vierge.
26 Dim. *Quadragésime.* ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Lund. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 21, à 1 heure 38 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures 1 minute.

☺. P. L. le 7, à 3 h. 57 m. du matin.
☾ D. Q. le 13, à 10 h. 38 m. du soir.
● N. L. le 21, à 4 h. 19 m. du matin.
☽ P. Q. le 29, à 7 h. 3 m. du matin.

—

1 Merc. *Quatre-temps.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. *Quatre-temps.* ste Cunégonde, impératrice.
4 Sam. *Quatre-temps.* s. Casimir, roi.
5 DIM. *Reminiscere.* s. Théophile.
6 Lund. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres. — Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement, à la chapelle du collége du Saint-Esprit.*
8 Merc. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Vindicien, évêque d'Arras.
12 DIM. *Oculi.* s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Lund. ste Euphrasie, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. ste Mathilde, reine.
15 Merc. s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste Eusébie, vierge.
17 Vend. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Sam. s. Gabriel, archange.
19 DIM. *Lœtare.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Mard. s. Benoit, abbé.
22 Merc. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Sam. ANNONCIATION DE LA TRÈS - SAINTE VIERGE, s. Hubert, évêque.
26 DIM. *La Passion.* s. Ludger, évêque de Munster.
27 Lund. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape.
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. s. Véron, abbé.
31 Vend. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 49 *minutes.*

🌕 P. L. le 5, à 2 h. 41 m. du soir.
☾ D. Q. le 12, à 6 h. 10 m. du matin.
🌑 N. L. le 19, à 7 h. 22 m. du soir.
☽ P. Q. le 28, à 0 h. 6 m. du matin.

—

1 Sam. s. Hugues, abbé.
2 DIM. *Les Rameaux.* s. François de Paule.
3 Lund. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Mard. s. Isidore de Séville. — *Commencement des Vacances académiques.*
5 Merc. s. Vincent Ferrier.
6 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Célestin, pape.
7 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Albert, ermite.
8 Sam. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 DIM. PAQUES. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles, le* 9 *Avril* 1835.
10 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Macaire, évêque.
11 Mard. s. Léon-le-Grand, pape. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
12 Merc. s. Jules I, pape.
13 Jeud. s. Herménégilde, martyr.

14 Vend. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Sam. stes Anastasie et Basilise, martyres.
16 DIM. *Quasimodo.* s. Drogon, ermite.
17 Lund. s. Anicet, pape et martyr.
18 Mard. s. Ursmar, évêque abbé de Lobbes.
19 Merc. s. Léon IX, pape.
20 Jeud. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Vend. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Sam. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 DIM. *Misericordia.* s. Georges, martyr.
24 Lund. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Mard. *Rogations.* s. Marc, évangéliste. — *Fin des Vacances académiques.*
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Jeud. s. Antime, évêque et martyr.
28 Vend. s. Vital, martyr.
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 DIM. *Jubilate.* ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 25 *minutes.*

☺ P. L. le 4, à 11 h. 18 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 2 h. 42 m. du soir.
● N. L. le 19, à 11 h. 3 m. du matin.
☽ P. Q. le 27, à 1 h. 21 m. du soir.

—

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. s. Athanase, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. Invention de la ste Croix. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Dim. *Cantate.* s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Lund. Patronage de s. Joseph. Apparition de s. Michel. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 Merc. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Jeud. s. François de Hiéronymo.
12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs.

13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.
14 DIM. *Vocem.* s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
15 Lund. *Rogations.* ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Mard. *Rogations.* s. Jean Népomucène, martyr.
17 Merc. *Rogations.* s. Pascal Baylon.
18 Jeud. ASCENSION. s. Venance, martyr.
19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.
20 Sam. s. Bernardin de Sienne.
21 DIM. ste Itisberge, vierge.
22 Lund. ste Julie, vierge et martyre.
23 Mard. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Merc. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Jeud. s. Grégoire VII, pape.
26 Vend. s. Philippe de Néri.
27 Sam. s. Jean I, pape. *Jeûne.*
28 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Germain, évêque de Paris.
29 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE*. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Mard. s. Ferdinand III, roi.
31 Merc. *Quatre-temps.* ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse (commencement de l'Eté) le 21, *à* 10 *heures du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 21 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 6 *minutes jusqu'au* 30.

☺ P. L. le 3, à 6 h. 45 m. du matin.
☾ D. Q. le 10, à 0 h. 55 m. du matin.
● N. L. le 18, à 2 h. 48 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 11 h. 3 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Pamphile, martyr.
2 Vend. *Quatre-temps.* ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Sam. *Quatre-temps.* ste Clotilde, reine.
4 DIM. LA SAINTE TRINITÉ. s. Optat, évêque de Milève.
5 Lund. s. Boniface, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. FÊTE-DIEU*. s. Médard, évêque de Noyon.
9 Vend. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. *Procession générale.* s. Barnabé, apôtre.
12 Lund. s. Jean de Sahagun. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Antoine de Padoue.
14 Merc. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 Jeud. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Vend. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Sam. ste Alène, vierge et martyre.
18 DIM. ss. Marc et Marcellin, martyrs. — *Fête du Sacré-Cœur de Jésus.* — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.*
19 Lund. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Merc. s. Louis de Gonzague.
22 Jeud. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Vend. b. Marie d'Oignies.
24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 DIM. s. Guillaume, abbé.
26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Mard. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Merc. s. Léon II, pape.
29 Jeud. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres.
30 Vend. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 7 minutes.

☺ P. L. le 2, à 1 h. 54 m. du soir.
☾ D. Q. le 9, à 1 h. 28 m. du soir.
● N. L. le 17, à 5 h. 45 m. du soir.
☽ P. Q. le 25, à 6 h. 9 m. du matin.
☺ P. L. le 31, à 9 h. 35 m. du soir.

—

1 Sam. s. Rombaut, évêque, patron de Malines. *Jeûne.*

2 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* Visitation de la Sainte-Vierge.

3 Lund. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

4 Mard. s. Théodore, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

5 Merc. s. Pierre de Luxembourg, cardinal, évêque de Metz. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

6 Jeud. ste Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

7 Vend. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

8 Sam. ste Elisabeth, reine de Portugal.

9 DIM. ss. Martyrs de Gorcum.

10 Lund. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. Pie I, pape. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen. — Commencement des Vacances académiques.*
12 Merc. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Vend. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 DIM. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Lund. s. Alexis, confesseur.
18 Mard. s. Camille de Lellis.
19 Merc. s. Vincent de Paul.
20 Jeud. s. Jérôme Emilien.
21 Vend. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I, *Roi des Belges.*
22 Sam. ste Marie-Madeleine.
23 DIM. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Lund. ste Christine, vierge et martyre.
25 Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Merc. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Jeud. s. Pantaléon, martyr.
28 Vend. s. Victor, martyr.
29 Sam. ste Marthe, vierge.
30 DIM. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Lund. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 47 *minutes.*

☾ D. Q. le 8, à 4 h. 42 m. du matin.
● N. L. le 16, à 7 h. 20 m. du matin.
☽ P. Q. le 23, à 11 h. 54 m. du matin.
☺ P. L. le 30, à 6 h. 39 m. du matin.

—

1 Mard. s. Pierre-ès-Liens.
2 Merc. *Portioncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Jeud. Invention de s. Etienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur.
5 Sam. Notre-Dame aux Neiges.
6 Dim. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Lund. s. Donat, évêque et martyr.
8 Mard. s. Cyriac, martyr.
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Sam. ste Claire, vierge.
13 Dim. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Lund. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Mard. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.

16 Merc. s. Roch, confesseur.
17 Jeud. s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr. b. Louis Flores, d'Anvers, martyr.
20 Dim. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Lund. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Thimothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasançe.
28 Lund. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Mard. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Merc. ste Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, *à* 0 *heure* 14 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 54 *minutes.*

☾ D. Q. le 6, à 10 h. 28 m. du soir.
● N. L. le 14, à 7 h. 28 m. du soir.
☽ P. Q. le 21, à 5 h. 31 m. du soir.
☺ P. L. le 28, à 6 h. 3 m. du soir.

—

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Dim. *ss. Anges-Gardiens.* s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Lund. ste Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Vénise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *décembre* 1425).
8 Vend. Nativité de la très-sainte Vierge*. s. Adrien, martyr.
9 Sam, s. Gorgone, martyr.
10 Dim. *s. Nom de Marie.* s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Mard. s. Guy, d'Anderlecht.

13 Merc. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Jeud. Exaltation de la ste Croix.
15 Vend. s. Nicomède, martyr.
16 Sam. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Dim. s. Lambert, évêque de Maestricht. — *Commémoration des douleurs de la très-sainte Vierge Marie.*
18 Lund. s. Joseph de Cupertino.
19 Mard. s. Janvier, martyr.
27 Merc. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Jeud. s. Mathieu, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps.* ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Dim. Notre-Dame de la Merci.
25 Lund. s. Firmin.
26 Mard. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Merc. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Jeud. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Vend. s. Michel, archange.
30 Sam. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 56 *minutes.*

☾ D. Q. le 6, à 5 h. 50 m. du soir.
● N. L. le 14, à 6 h. 38 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 0 h. 13 m. du matin.
○ P. L. le 28, à 8 h. 33 m. du matin.

—

1 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Lund. s. Léodegaire, évêque d'Autun. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi* 14 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
3 Mard. s. Gérard, abbé. — *Fin des vacances académiques.*
4 Merc. s. François d'Assises. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à neuf heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1871-1872.
5 Jeud. s. Placide, martyr.
6 Vend. s. Brunon, confesseur.
7 Sam. s. Marc, pape.

8 Dim. ste Brigitte, veuve.— *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42, 45 *et* 46 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

10 Mard. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

11 Merc. s. Gommaire, patron de Lierre.— *Réunion de la Fac. de Médecine.*

12 Jeud. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

13 Vend. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. dc Théologie.*

14 Sam. s. Calixte, pape et martyr. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règl. gén. art. 6.

15 Dim. ste Thérèse, vierge.

16 Lund. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Réunion du Conseil rectoral.*

17 Mard. ste Hedwige, veuve.

18 Merc. s. Luc, évangéliste.

19 Jeud. s. Pierre d'Alcantara.

20 Vend. s. Jean de Kenti.

21 Sam. ste Ursule et ses compagnes, martyres.

22 Dim. s. Mellon, évêque.

b.

23 Lund. s. Jean de Capistran.
24 Mard. s. Raphaël, archange.
25 Merc. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs,
26 Jeud. s. Evariste, pape et martyr.
27 Vend. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Sam. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Dim. ste Ermelinde, vierge.
30 Lund. s. Foillan, martyr.
31 Mard. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 25 *minutes.*

☾ D. Q. le 5, à 1 h. 14 m. du soir.
● N. L. le 12, à 5 h. 27 m. du soir.
☽ P. Q. le 19, à 9 h. 5 m. du matin.
☺ P. L. le 27, à 2 h. 12 m. du matin.

—

1 Merc. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*

2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.

3 Vend. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

4 Sam, s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*

5 DIM. s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean Baptiste.

6 Lund. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

7 Mard. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et lettres.*

8 Merc. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. s. André Avellin.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Martin, évèque de Tours.

12 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Liévin, évêque et martyr.

13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*

14 Mard. s. Albéric, évêque d'Utrecht.

15 Merc. s. Léopold, confesseur.— *Fête patronale de Sa Majesté le roi* LÉOPOLD II.

16 Jeud. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.

17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Sam. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 DIM. ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Lund. s. Félix de Valois.

21 Mard. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Merc. ste Cécile, vierge et martyre.

23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.

24 Vend. s. Jean de la Croix.

25 Sam. ste Cathérine, vierge et martyre.

26 DIM. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.

27 Lund. s. Acaire, évêque de Noyon.

28 Mard. s. Rufe, martyr.

29 Merc. s. Saturnin, martyr.

30 Jeud. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 22, *à* 6 *heures* 17 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 22, *puis ils croissent de* 5 *minutes jusqu'au* 31.

☾ D. Q. le 5, à 7 h. 4 m. du matin.
● N. L. le 12, à 4 h. 20 m. du matin.
☽ P. Q. le 18, à 9 h. 00 m. du soir.
☺ P. L. le 26, à 9 h. 53 m. du soir.

—

1 Vend. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Sam. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. *Avent.* s. François Xavier.
4 Lund. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Ambroise évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Sam. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Dim. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Valerie, abbé en Picardie.
13 Merc. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Jeud. s. Spiridion, évêque.
15 Vend. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Sam. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Dim. ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Lund. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Mard. s. Némésion, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Philogone, évêque.
21 Jeud. s. Thomas, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste Victoire, vierge et martyre.
24 Dim. s. Lucien.
25 Lund. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Mard. Second jour de Noël*. s. Etienne, premier martyr.
27 Merc. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Jeud. ss. Innocents.
29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Sam. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Dim. s. Silvestre, pape.

—

PLANÈTES PRINCIPALES.

Moment du passage au méridien, à Louvain, le 15 de chaque mois.

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 0 h. 49 m. du soir.
» février,	à 1 h. 19 m. du soir.
» mars,	à 1 h. 35 m. du soir.
» avril,	à 1 h. 58 m. du soir.
» mai,	à 2 h. 34 m. du soir.
» juin,	à 3 h. 4 m. du soir.
» juillet,	à 3 h. 7 m. du soir.
» août,	à 2 h. 34 m. du soir.
» septembre,	à 0 h. 42 m. du soir.
» octobre,	à 9 h. 59 m. du matin.
» novembre,	à 8 h. 53 m. du matin.
» décembre,	à 8 h. 45 m. du matin

MARS.

Le 15 janvier,	à 4 h. 45 m. du matin.
» février,	à 2 h. 55 m. du matin.
» mars,	à 0 h. 41 m. du matin.
» avril,	à 9 h. 54 m. du soir.
» mai,	à 7 h. 54 m. du soir.
» juin,	à 6 h. 25 m. du soir.
» juillet,	à 5 h. 18 m. du soir.
» août,	à 4 h. 23 m. du soir.
» septembre,	à 3 h. 40 m. du soir.

Le 15	octobre,	à 3 h. 11 m. du soir.
»	novembre,	à 2 h. 50 m. du soir.
»	décembre,	à 2 h. 31 m. du soir.

JUPITER.

Le 15	janvier,	à 9 h. 26 m. du soir.
»	février,	à 7 h. 19 m. du soir.
»	mars,	à 5 h. 37 m. du soir.
»	avril,	à 3 h. 53 m. du soir.
»	mai,	à 2 h. 20 m. du soir.
»	juin,	à 0 h. 48 m. du soir.
»	juillet,	à 11 h. 19 m. du matin.
»	août,	à 9 h. 46 m. du matin.
»	septembre,	à 8 h. 9 m. du matin.
»	octobre,	à 6 h. 28 m. du matin.
»	novembre,	à 4 h. 33 m. du matin.
»	décembre,	à 2 h. 30 m. du matin.

SATURNE.

Le 15	janvier,	à 10 h. 38 m. du matin.
»	février,	à 8 h. 50 m. du matin.
»	mars,	à 7 h. 8 m. du matin.
»	avril,	à 5 h. 11 m. du matin.
»	mai,	à 3 h. 10 m. du matin.
»	juin,	à 1 h. 1 m. du matin.
»	juillet,	à 10 h. 49 m. du soir.
»	août,	à 8 h. 40 m. du soir.
»	septembre,	à 6 h. 37 m. du soir.
»	octobre,	à 4 h. 44 m. du soir.
»	novembre,	à 2 h. 52 m. du soir.
»	décembre,	à 1 h. 8 m. du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

—

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. G. Mgr Victor Auguste Dechamps, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1er octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Caspar Labis, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Théodore Alexis Joseph de Montpellier, né au château de Vedrun le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Théodore Joseph Gravez, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868. 1.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très-miséricordieuse, ò très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

N. J. Laforet, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, commandeur de l'ordre du Christ, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre correspondant de l'académie royale de Belgique. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

SECRÉTAIRE.

E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la faculté de droit. Place du Peuple, n° 17.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.

F. J. Ledoux, doyen de la faculté de théologie.

L. J. N. M. Rutgeerts, doyen de la faculté de droit.

F. J. M. Lefebvre, doyen de la faculté de médecine.

C. P. E. Cartuyvels, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

L. Henry, doyen de la faculté des sciences.

E. E. A. Dejaer, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, F. J. Ledoux.
Secrétaire, A. J. J. F. Haine.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Ste-Anne. n° 7.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St-Esprit ; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon ; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur ; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St-Esprit.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége de Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

E. H. J. Reusens, prof. ord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St-Esprit.

F. J. Moulart, prof. ord., docteur en droit canon; les cours élémentaires de théologie et de droit canon. Collége du St-Esprit.

A. J. J. F. Haine, prof. ord., docteur en théologie ; le cours élémentaire de théologie morale. Rue de Namur, nº 108.

J. M. Van den Steen, prof. ord. et directeur au collége du St-Esprit; le cours élémentaire de théologie.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, L. J. N. M. Rutgeerts.
Secrétaire, J. P. A. H. Staedtler.

L. B. De Bruyn, prof.ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rué de Namur, nº 190.

L. J. H. Ernst, prof. ord. Rue St-Hubert, nº 1.

T. J. C. Smolders, prof. émérite, chevalier de

l'ordre de Léopold, ancien membre du conseil provincial du Brabant, bourgmestre de Louvain. Rue des Chats, n° 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier de SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants et du conseil communal ; le droit civil moderne approfondi. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique ; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue du Manége, n° 29.

J. J. Thonissen, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris ; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 42.

C. T. A. Torné, prof. ord., le droit naturel ou la philosophie du droit et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord., le droit civil approfondi. Place du Peuple, n° 17.

C. H. X. Périn, prof. ord., membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'Université de France; l'économie politique, le droit public interne et externe, et le droit administratif. Rue des Récollets, nº 19.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, nº 8.

J. P. A. H. Staedtler, prof.ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue de la Station, nº 97.

J. Van Biervliet, prof. extraord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil. Rue des Vaches, nº 8.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, F. Lefebvre.
Secrétaire, E. Hubert.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de

médecine, correspondant de l'académie impériale de médecine et de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc., membre du conseil communal; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 28.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophthalmique de l'armée, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophthalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, n° 20.

J. B. Vrancken, prof. émérite, correspondant de l'académie royale de médecine. Rue du Manége, n° 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 133.

E. M. Van Kempen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale

de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la pathologie générale des maladies internes. Rue des Chats, n° 36.

E. Hayoit, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 66.

C. Blas, prof. extraord. à la faculté des sciences, correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Hôtel de Suède.

E. Masoin, prof. extraord.; la physiologie et les maladies mentales. Place de l'Université, n° 12.

E. Sovet, prof. extraord.; l'anatomie descriptive et la médecine opératoire. Rue de Tirlemont, n° 43.

E. Hubert, prof. agrégé; les exercices cliniques et les opérations obstétricales. Rue de la Station, n° 125.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, C. Cartuyvels.
Secrétaire, A. Dupont.

N. J. Laforet, recteur de l'Université, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Vleminckx, n° 73.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; la littérature grecque, l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, n° 52.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 19.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie. Rue des Récollets, n° 27.

C. C. A. M. Mœller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Montagne St-Antoine, n° 16.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége du Pape Adrien VI la psychologie, la métaphysique générale et spé-

ciale, et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

L. C. de Monge, prof. ord., docteur en droit, officier d'académie de l'Université de France; l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, nº 22.

E. I. J. M. Poullet, prof. ord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, nº 130.

P. G. H. Willems, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris, et de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij nva Taalkunde* », correspondant de la société d'archéologie dans le duché de Limbourg; la littérature latine et les antiquités romaines. Place Saint-Jacques, nº 26.

L. Bossu, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue Notre Dame, nº 15.

A. H. H. Dupont, prof. extraord., docteur en théologie et en philosophie; la logique et la philosophie morale. Collége du Pape.

C. de Harlez, prof. ord., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége Juste-Lipse, directeur de l'école normale ecclésiastique pour les humanités.

Alberdinck-Thym, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres; la littérature flamande.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Doyen, L. Henry.
Secrétaire, C. Blas.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de l'étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académle royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie royale de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la

physique expérimentale et l'astronomie physique. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, nº 20.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre de la société chimique de Paris et de la société chimique allemande de Berlin; la chimie générale, organique et inorganique. Place de l'Université, nº 10.

P. E. Martens, prof. ord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord.; la minéralogie et la géologie. Rue de Tirlemont, nº 121.

A. J. A. Devivier, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, la physique industrielle et la mécanique appliquée. Rue des Chats, nº 25.

E. Coemans, prof. ord., membre de l'académie

royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; la paléontologie végétale. Collége du Saint-Esprit.

Fr. Dewalque, prof. ord., ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de l'union des arts de Marseille; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Boulevard de Tirlemont, nº 11.

F. Krans, prof. ord., ingénieur des mines, arts et manufactures; la métallurgie. Rue des Orphelins, nº 46.

C. Blas, prof. extraord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique de Berlin, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société chimique de Paris; la chimie analytique (docimasie). Hôtel de Suède.

G. Lambert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Rue du Canal, nº 68.

L. Cousin, prof. extraord., ingénieur des ponts et chaussées; les constructions du génie civil. Rue de la Station, nº 166.

J. Micha, prof. extraord., ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Hôtel de Suède.

J. B. Carnoy, prof. extraord., docteur en sciences ; la géométrie analytique et l'algèbre supérieure. Rue de Namur, nº 97.

—

N. Breithof, ingénieur des arts et manufactures et des mines, répétiteur, directeur des travaux graphiques ; le lever des plans et les travaux graphiques. Rue de Tirlemont, nº 29.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, nº 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, nº 46.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, nº 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, nº 7.
C. De Weerdt. Rue de Namur, nº 95.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, nº 2.

—

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

—

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la fac. de théologie.

Directeur, J. M. Vanden Steen, prof. à la fac. de théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, C. P. E. Cartuyvels, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régents, Fivez, licencié en théologie et G. Liétard, bachelier en théologie.

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE ; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE POUR LES HUMANITÉS.

(*Rue des Récollets.*)

Président, C. de Harlez, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Directeur, J. B. Dewez.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St-Esprit.

---

est de 600 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 257.

Sous-Bibiothécaire, P. Bollaerts.
Aide-bibliothécaire, Vanderlinden.
Concierge, J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).

(*Rue St-Michel.*)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur et *répétiteur*,
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.

(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Chefs des travaux, P. Tagnon et H. Ponthière.
Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE DE MANIPULATIONS CHIMIQUES.

(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, U. Massalski, rue Neuve, n° 43.
Garçon de service, P. Vaesen.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.

(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Lallemand.

Garçon de service, P. Vaesen.

Préparateur et *répétiteur*, F. Terby, docteur en sciences. Rue des Bogards, nº 124.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).

(*Voer des Capucins.*)

Professeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, . . .

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).

(*Collège des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.

(*Place de l'Université, nº 4.*)

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Voir le régl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE(1).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, E. M Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.

Préparateurs, E. Destrait, candidat en médecine, A. Guilmot et G. Borginon.

Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).

(*Aux Halles, Krake-straat, n*o 2.)

Directeur, E. Masoin, prof. à la fac. de médecine.

Préparateurs, A. Vandenwege et A. Dumont.

Concierge, J. Vincx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

(*Place de l'Université, n*o 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie.

Concierge, J. Vrankx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

(2) Voyez ibid., p. 253.

(3) Voyez ibid., p. 250.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.

(*A l'Hôpital civil, rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.

Élèves internes, L. Procès, Th. De Baisieux et A. Petit, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, F. Hairion.

Élève interne, L. Goffin, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, J. Arnould, et J. Hubert, docteurs en médecine.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.

(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1870-1871.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Ledoux*. — Secrétaire : M. *Haine*.

Cours élémentaires.

J. M. Vandensteen, Prof. ord. et Directeur au collége du St-Esprit. Les traités *de Actibus humanis*, *de Conscientiâ*, *de Legibus*, *de Peccatis et de Virtutibus*, mardi à midi, jeudi et samedi à 11 heures.—Les institutions liturgiques, lundi à 11 heures.

A. J. J. F. Haine, prof. ord. Les traités *de Sacramentis in genere, de Baptismo, de Confirmatione, de Eucharistià et de Pœnitentià*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, jeudi à 10 heures.

P. J. Moulart, Prof. ord. Le traité *de Præceptis Ecclesiæ et de Statibus particularibus*, lundi à midi et mardi à 11 heures.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége de Marie-Thérèse. *Introductio specialis in libros Novi Testamnti*, mercredi et vendredi à 11 heures. — Il dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Ecriture sainte.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires

peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, Prof. ord. L'Epître aux Romains, mardi à 9 heures et jeudi à 11 heures. — Le grec du Nouveau Testament, questions choisies, d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, lundi à 9 heures.

Cours supérieur d'Hébreu et l'Arabe, lundi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, Prof. ord. L'histoire ecclésiastique depuis le Xe jusqu'au XIVe siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, Prof. ord. et Président du collége du St-Esprit. La théologie morale; continuation de la 3e partie de la *Somme de S. Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

H. J. Feye, Prof. ord. Titres choisis du I^r^ et du IIIe livre des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. Moulart, Prof. ord. Le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil (partie spéciale), jeudi à midi et samedi à 11 heures.

J. B. Lefebve, Prof. ord. Le traité *de Sacramentis*, mercredi à 9 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

F. J. Ledoux, Prof. ord. La démonstration

chrétienne, lundi, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége de Marie-Thérèse. L'Hébreu, cours élémentaire, lundi et mardi à 11 heures. — Introduction spéciale aux livres de l'ancien testament, cours indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. Les antiquités chrétiennes et l'archéologie, aux jours et heures à déterminer.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Rutgeerts*.— Secrét. : M. *Staedtler*.

Examen de Candidat.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. L'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. Les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. L'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, lundi de 8 à 9 heures et demie, et mercredi de 9 heures et demie â 11 heures.

C. T. A. Torné, Prof. ord. Le droit naturel ou la philosophie du droit, jeudi et samedi de

11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. L'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. De Bruyn, Prof. ord. Les pandectes, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

E. E. A. Dejaer, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université, le code civil, lundi, vendredi et samedi, à 8 heures et demie, mardi à 10 heures et jeudi à 11 heures.

C. H. X. Périn, Prof. ord. Le droit public, mardi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. -- L'économie politique, jeudi et samedi à 9 heures et demie.

Deuxième examen de Docteur.

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. Le code civil, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

L. J. H. Ernst, Prof. ord. Le code civil, aux jours et heures à déterminer.

J. J. Thonissen, Prof. ord. Le droit criminel, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, Prof. ord. Le droit commercial, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedler, Prof. ord. La procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant toute l'année.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil (partie spéciale), cours facultatif, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. Périn, Prof. ord. Le droit des gens, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, et vendredi de neuf heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, après Pâques. — Le droit public, national et étranger, cours indiqué ci-dessus. — Les principes du droit admi-

nistratif, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre jusqu'à Pâques. — L'économie politique, cours indiqué ci-dessus.

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. Les lois organiques de i'administration du royaume, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

C. T. A. Torné, Prof. ord. Le droit naturel, cours indiqué ci-dessus.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. L'introdu tion historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M, Poullet, Prof. ord. de la Faculté de philosophie. L'histoire politique moderne, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. Périn, Prof. ord. La continuation du cours de droit des gens et du cours d'économie politique, comme ci-dessus. — La statistique.

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. Les lois organiques de l'administration du royaume, oontinuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, Prof. ord. Les éléments du droit commercial et la législation consulaire, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Épreuve préparatoire au Doctarat en Sciences politiques et administratives.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. L'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, Prof. ord. Le droit naturel ou la philosophie du droit, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. L'encyclopédie du droit, cours indiqué di-dessus.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de philosophie. L'histoire politique moderné, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord. Le droit public, le droit des gens et les principes du droit administratif, cours indiqué ci-dessus.

L'économie politique, jeudi et samedi, à 9 heures et demie (cours de deux années).

J. B. C. G. Delcour, prof. ord. Les parties spéciales du droit administratif, samedi à 7 heures, pendant le second semestre (cours à continuer pendant deux semestres).

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord. Les lois or-

ganiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, prof. ord. Cours spécial du droit civil, lundi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, prof. extraord. L'exposé des principes généraux du code civil, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Lefebvre*. — Secrét. : M. *E. Hubert*.

Examen de Candidat.

E. Masoin, Prof. extraord. La physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mardi, mercredi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Vankempen, Prof. ord. L'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant toute l'année.

E. Sovet, Prof. extraord. Pendant le premier semestre : l'ostéologie, l'arthrologie, la myologie

et l'angéiologie (anatomie descriptive), lundi et mardi à 8 heures et mercredi à 8 heures et à 3 heures. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures.

C. Blas, Prof. extraord. La pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi et jeudi, de 11 heures et demie à 1 heure, samedi, de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. Le cours d'anatomie comparée indiqué ci-dessus.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit, prof. ord. La pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre ; lundi et mercredi à 11 heures, mardi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord. La thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La pathologie générale, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. M. Vankempen, prof. ord. L'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit, prof. ord. La médecine légale, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord. La théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, lundi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

E. Hubert, prof. agr. Exercices cliniques, mardi et jeudi à 4 heures. Opérations obstétricales aux jours et heures à indiquer ultérieurement.

F. Hairion, prof. ord. L'hygiène publique et privée, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord. La pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, prof. extraord. Leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant toute l'année.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord. La clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi de 9 à 11 heures, pendant le pre-

mier semestre ; de 8 à 10 heures pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord. La clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre ; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Sovet, prof. extraord. La médecine opératoire, lundi, mercredi, jeudi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord. La clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord. La clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital civil, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant toute l'année. — La théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.—Exercices ophthalmoscopiques, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, prof. extraord. L'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications (cours de pharmacologie indiqué ci-dessus) pendant le premier semestre.

C. Blas, prof. extraord. La chimie pharma-

ceutique, lundi de 10 à 11 heures et demie, jeudi et samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le second semestre. — Travaux du laboratoire (opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques), trois après-midi par semaine (séances de trois heures chacune), pendant toute l'année.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Cartuyvels*. — Secrétaire : M. *Dupont*.

Examen de candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et président du collége du Pape. La psychologie, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, prof. extraord. L'introduction à la philosophie et la logique, lundi à 10 heures, mardi à 9 heures et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre ; la philosophie morale, mardi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. ord. Les antiquités romaines, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à

8 heures, pendant le premier semestre. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, prof. ord. L'histoire de la littérature française, lundi, mercredi et jeudi à 10 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, prof. ord. L'histoire politique de l'antiquité, mardi à 8 heures, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre. — L'histoire politique du moyen âge, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. ord. L'histoire politique de la Belgique, lundi à 8 heures, mardi à 10 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. et président du collége du Pape. La métaphysique, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu. prof. ord. L'histoire de la philosophie moderne, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord. L'histoire de la littérature grecque, mardi, mercredi, vendredi

et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — La littérature grecque, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. ord. La littérature latine, mardi à 11 heures, pendant le premier semestre, samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, prof. ord. Les antiquités grecques, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre, vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'Enseignement moyen.

Directeur : *C. de Harlez.*

Les cours et les exercices sont déterminés dans un programme particulier.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Henry.* — Secrétaire : M. *Blas.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

L. Henry, prof. ord. La chimie générale, inorganique et organique, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre ; lundi, mardi, mercredi et jeudi à

9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre. — Des exercices de chimie pratique, facultatifs, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. Docq, prof. ord. La physique expérimentale, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre ; mardi, mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. Martens, prof. ord. La botanique générale et spéciale, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures et demie à une heure, pendant le premier semestre; lundi, vendredi et samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — Des démonstrations microscopiques et des herborisations auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. Van Beneden, prof. ord. La zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. La minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la fac. de philosophie. La psychologie, lundi et mardi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape. Le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, prof. ord. Le cours de chimie générale indiqué ci-dessus.—Des exercices de chimie pratique, obligatoires, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, prof. ord. La théorie des manipulations chimiques, cours indiqué ci-dessous.

A. J. Docq, prof. ord. Le cours de physique expérimentale indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. ord. Le cours de botanique indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. Le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape. Le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

A. J. Docq, prof. ord. Le cours de physique indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, prof. extraord. L'algèbre supérieure et la géométrie analytique, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, prof. ord. Le cours de chimie inorganique, pendant le premier semestre, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, prof. ord. de la fac. de philosophie. Le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape. Le cours de religion indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord. Le calcul différentiel et le calcul intégral, mercredi, jeudi et vendredi à midi, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — La statique élémentaire, mardi à midi, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. Le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord. La géométrie descriptive, lundi et mercredi à 8 heures et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, prof. ord. L'anatomie comparée, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, prof. extraord. Le cours de physiologie indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord. L'astronomie physique,

vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. Le cours de minéralogie indiqué ci-dessus. — La géologie, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices géologiques auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. ord. Le cours de chimie indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. ord. Le cours de botanique indiqué ci-dessus. — La géographie botanique aux jours et heures à déterminer.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. Gilbert, prof. ord. L'analyse supérieure, aux jours et heures à déterminer. — La mécanique analytique, mercredi, jeudi et vendredi à midi, samedi à 9 heures, pendant le second semestre. — La physique mathématique, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant toute l'année.

J. Carnoy, prof. extraord. Le calcul des probabilités, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — L'astronomie mathématique, jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

Première année.

L. Henry, prof. ord. La chimie générale, inorganique et organique, cours indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord. Le cours de physique indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord. Le cours de géométrie descriptive indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, prof. ord. La théorie des manipulations chimiques, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Travaux du laboratoire, mardi et mercredi de 3 heures à 6 heures.

J. Carnoy, prof. extraord. La géométrie analytique et l'algèbre supérieure, jeudi et vendredi, à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. ord. de la fac. de philosophie. Le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. de la fac. de philosophie et président du collége du Pape. Le cours de religion indiqué ci-dessus.

N. E. Breithof, ingénieur des arts et manufactures et des mines. Les travaux graphiques, sept heures par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord. Le calcul différentiel

et le calcul intégral, cours indiqué ci-dessus. — La mécanique analytique, cours indiqué ci-dessus. — Les éléments de statique, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. La minéralogie, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. Devivier, prof. ord. Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, lundi à 9 heures, mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La physique industrielle, lundi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, prof. extraord. La chimie analytique (docimasie), mardi à 10 heures et demie, mercredi à 10 heures et vendredi à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — Travaux du laboratoire (travaux analytiques), jeudi et vendredi de 3 heures à 6 heures, pendant toute l'année.

J. Micha, prof. extraord. La description générale des machines, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, ingénieur des arts et manufactures et des mines. Les travaux graphiques, sept heures par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, prof. ord. Les éléments

de la paléontologie animale, samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. ord. La géologie, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, prof. ord. La mécanique appliquée, lundi à 11 heures et demie, mardi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. Coemans, prof. ord. Les éléments de la paléontologie végétale, cours facultatif, aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, prof. ord. La chimie industrielle, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 9 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.—Laboratoire ouvert le mardi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, le mercredi de 10 heures et demie à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures et demie, pendant le premier semestre; le mardi de 9 heures à 11 heures et demie et de 2 heures et demie à 6 heures et demie, le mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

F. Krans, prof. ord. La métallurgie, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année.

G. Lambert, prof. ord. L'exploitation des mines, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

L. Cousin, prof. extraord. Les constructions du génie civil, mercredi de 8 heures à 9 heures, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

J. Micha, prof. extraord. La construction des machines, jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

C. Blas, prof. extraord. Les travaux du laboratoire pour la section des métallurgistes, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

N. E Breithof, ingénieur des arts et manufactures et des mines. Les projets et travaux graphiques, aux jours et heures à déterminer pour les différentes sections.

Quatrième année.

F. Dewalque, prof. ord. La chimie industrielle (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués. — Laboratoire ouvert mardi de 8 heures à 11 heures et demie, et de 2 heures et demie à 6 heures et demie, mercredi de 10 heures

et demie à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures et demie, pendant toute l'année.

F. Krans, prof. ord. La métallurgie (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

G. Lambert, prof. ord. L'exploitation des mines (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

L. Cousin, prof. extraord. Les constructions du génie civil (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

J. Micha, prof. extraord. La construction des machines (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

C. Blas, prof. extraord. Les travaux du laboratoire pour la section des métallurgistes, mardi et mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre.

N. E. Breithof, ingénieur des arts et manufactures et des mines. Les projets et travaux graphiques, aux jours et heures à déterminer pour les différentes sections.

COURS FACULTATIFS.

J. T. Beelen, prof. ord. Le cours supérieur d'Hébreu et l'Arabe, cours indiqués ci-dessus.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse. Le cours élémentaire d'Hébreu indiqué ci-dessus et un cours de Syriaque, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

E. H. J. Reusens, prof. ord. Les antiquités chrétiennes et l'archéologie, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, prof. ord. Cours de langue et de littérature sanscrite, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Alberdinck-Thym, prof. extraord. La littérature flamande, aux jours et heures à déterminer.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
N. J. LAFORET.

Le secrétaire, DE JAER.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, L. Bossu, professeur à la faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, E. Jacques, étudiant en médecine.
Secrétaire, L. Lamal, étudiant en philosophie.
Membres, E. Poullet, professeur à la faculté de philosophie et lettres; E. Masoin, professeur à la faculté de médecine; J. Lefebvre, étudiant en théologie; E. de Ceuleneer, étudiant en philosophie.

Membres actifs.

Mgr A. J. Namèche, vice-recteur de l'Université.
Mgr J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
L. Bossu, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et prés. du collége du Pape.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1844, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 30 octobre 1870.

E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit et secrétaire de l'Université.

C. L. J. A. de la Vallée Poussin, prof. ord. à la fac. des sciences.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.

L. C. de Monge, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.

A. Dupont, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.

P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.

A. J. J. F. Haine, prof. ord. à la fac. de théologie.

T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.

J. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.

J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.

E. Masoin, prof. extraord. à la fac. de médecine.

C. A. C. M. Moeller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

J. J. Moulart, prof. ord. à la fac. de théologie.

F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.

E. J. J. M. Poullet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

E. H. J. Reusens, prof. ord. à la fac. de théologie et bibliothécaire de l'Université.

J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.

G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. M. Vandensteen, prof. ord. à la fac. de théologie
P. G. H. Willems, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. de Ceuleneer, étud. en phil. et lettres.
J. Gérard, étud. en droit.
E. Gilles, étud. en droit.
E. Jacques, étud. en médecine.
L. Lamal, étud. en phil. et lettres.
J. Lefebvre, étud. en théologie.
A. Liagre, étud. en théologie.
J. Loicq, étud. en droit.
A. Wautelet, étud. en droit.

Membres assistants.

L. Blariaux, étud. en droit.
P. Bollaerts, étud. en théologie.
Boone, étud. en théologie.
Boutiau, étud. en phil. et lettres.
Bosmans, étud. en théologie.
E. Calluwaert, étud. en droit.
V. Cambier, étud. en théologie.
J. Cogels, étud. en droit.
A. Cus, étud. en théologie.
T. de Baisieux, étud. en médecine.
V. De Coster, Dr en phil. et lettres, étud. en droit.

R. De Pierreux, étud. en théologie.
Dhalluin, étud. en phil. et lettres.
E. Dumough, étud. en théologie.
Fisse, étud. en théologie.
A. Fivez, étud. en théologie.
J. Furlong, étud. en théologie.
P. Gebrurs, étud. en théologie.
Green, étud. en théologie.
Heertnett, étud. en théologie.
B. Hermès, étud. en théologie.
Itlet, étud. en théologie.
O. Jonckheere, étud. en droit.
A. Kervyn, étud. en droit.
Kleberg, étud. en théologie.
H. Lambrecht, étud. en théologie.
L. Lebrun, étud. en théologie.
Leinehan, étud. en théologie.
G. Liétard, étud. en théologie.
Maddvik, étud. en théologie.
Mennicken, étud. en théologie.
Morgan O'brien, étud. en théologie.
J. Novent, étud. en phil. et lettres.
D. O'Ilynn, étud. en théologie.
J. B. Pittoors, étud. en théologie.
F. Potters, étud. en théologie.
Schmit, étud. en théologie.
A. Scully, étud. en théologie.
L. Servais, étud. en sciences.
L. Sovet, docteur en droit, étud. en théologie.

Valentin, étud. en phil. et lettres.
E. Van Ermengem, étud. en médecine.
H. Verbist, étud. en théologie.
Verschueren, étud. en théologie.
J. Vlamings, étud. en théologie.
J. Walsch, étud. en théologie,
J. Zylmans, étud. en théologie.
Zohren, étud. en théologie.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr DECHAMPS, archevêque de Malines.
S. G. Mgr CH. FILLION, évêque du Mans.
S. G. Mgr H. MARET, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.
A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, prof. à l'Université de Liége.
A. Dechamps, ministre d'État, à Scailmont près Manage.
P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

---

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.
* Le comte L. de Mérode, à Bruxelles.
* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Anvers.
* A. Schmit, à Paris.
* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.
* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.
* C. L. Déclèves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines, à Binche.
* Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége.
J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.
G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, à Herstal.
Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, préfet apostolique à Constantinople.
Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.
E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.
Le baron de Gerlache, premier président honoraire de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.
* M. Deprez, doct. en philosophie et en droit, avocat à Mons.
* D'Hanis, avocat à Mons.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

* J. C. Deloose, anc. professeur de philosophie à St-Nicolas, curé-doyen à Termonde.

L'abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

* F. Labis, docteur en théologie, prof. au séminaire de Tournai.

* N. Keph, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

* Th. Smekens, juge au tribunal civil à Anvers.

* D. Demoor, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Gand.

* F. De Vos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.

* A. De Becker, avocat à Bruxelles.

* E. Solvyns, avocat à Gand.

* J. J. G. Duculot, doct. en philosophie et lettres, curé-doyen à Bauraing.

* B. Quinet, à Mons.

* N. Cornet, à Eupen.

* F. Tychon, docteur en phil. et lettres, anc. prof. à l'athénée royal de Bruges.

* G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.

* J. Poumay, doct. en philosophie et lettres, prof. au collége de Huy.

* J. J. Toussaint, doct. en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* Fr. Degive, doct. en philosophie et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.
V. de Laprade, membre de l'académie française à Lyon.
L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.
* X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.
D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.
* P. A. Foccroulle, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.
* F. D. Doyen, bachelier en théologie, curé à Corroy-le-Château.
* L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.
* J. B. Laforêt, doct. en phil. et lettres.
* N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
* F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.
* Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial.
* J. Nagels, avocat à Hasselt.
* H. Jadot, doct. en phil. et lettres.
* J. B. Deneubourg, bachelier en théologie, curé à Froyennes.

* C. Mullendorff, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.
* A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines.
* L. Quoibach, doct. en phil. et lettres.
* J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers.
* J. Lesuisse, avocat à Dînant.
* M. Jacobs, avocat à Louvain.
* P. Staes, avocat à Bruxelles.
* F. Capelle, cand. en phil. et lettres.
* F. Maton, licencié en théologie, chanoine à Tournai.
* E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).
* A. Malengreau, banquier à Chimay.
* L. Lambin, licencié en théologie, chanoine et professeur au séminaire de Namur.
* G. J. Van Heeswyck, doct. en phil. et lettres, directeur du collége St-Quirin à Huy.
* P. Van Biervliet, avocat à Gand.
* C. Biart, avocat à Anvers.
* F. Jadot, docteur en théologie, chan. hon. de la cathédrale de Namur.
* F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

* Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Schaerbeek.
* H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, religieux rédemptoriste à St-Trond.

* L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, curé de Notre-Dame, à Namur.
* Em. Molle, doct. en phil. et en droit, juge à Marche.
* L. Crahay, juge au tribunal de Hasselt.
* A. Solbreux, directeur des études au collége de La Tombe.
* Em. Nève, prof. hon. de l'Université catholique de Louvain, à Maestricht.

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Courtrai.

* V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, â Genève (Suisse).
* J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.
* P. Wauters, docteur en sciences, ancien professeur au séminaire de St-Roch.

B. Dumortier, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le baron Kervyn de Lettenhoven, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

* A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.
* Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.
* A. Stillemans, docteur en philosophie et lettres, supérieur du séminaire de St-Nicolas.
* J. Josson, licencié en théologie, curé à Eugies.
* O. d'Hendecourt, docteur en philosophie et lettres, à Paris.

* A. de Prins, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Louvain.

* J. Sottiau, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Mons.

* Em. Lucq, bachelier en théologie, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

A. Van Gameren, docteur en droit canon, curé de St-Jacques à Louvain.

Mgr Woodlock, docteur en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.

* Ch. Wauters, avocat à Anvers.

* A. Liénart, docteur en droit, à Alost, membre de la chambre des représentants.

* O. Guilmot, docteur en philosophie et lettres, à Charleroi.

A. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques de France, président de la société pour la conservation des monuments historiques, à Paris.

J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.

* Le comte L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.

Mgr Voisin, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Tournai.

P. M. Rouard de Card, provincial de l'ordre des Frères-Prêcheurs en Belgique.

E. Giron, ancien professeur à Bruxelles.

Reinke, professeur ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Munster.

* H. d'Hont, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges.
* P. de Gerlache, docteur en droit, à Bruxelles.
* A. de Leyn, docteur en droit, professeur au séminaire de Roulers.
* P. Demaret, docteur en théologie, professeur de théologie au grand séminaire de Tournai.
* L. Limelette, avocat à Namur.
* L. Van den Bossche, docteur en philosophie et en droit, à Anvers.
* Ad. Leschevin, avocat à Tournai.
* Ch. Moureau, avocat à Anvers.
* F. Daury, licencié en théologie, professeur à Dinant.
* F. Debert, avocat à Mons.
* E. de Gaiffier, docteur en droit à Flostoy.
* H. De Cordes, avocat à St-Josse-ten-Noode.
* E. Duriau, licencié en droit canon, vicaire au Rœulx.
* J. Rayée, bachelier en droit canon, professeur à Basse-Wavre.

J. B. Abbeloos, docteur en théologie, professeur au grand séminaire à Malines.

J. Klein, curé d'Arnolsdorff en Silésie.

A. Digard, avocat à la cour impériale à Paris.

H. Peyrot, sous-régent au collége Marie-Thérèse à Louvain.

* A. Van Weddingen, docteur en théologie, à Louvain.
* J. A. Auvray, licencié en théologie, chanoine prémontré à l'abbaye de Montdaye en Normandie.
* P. Fourez, principal du collége d'Enghien.
* T. Ferminne, bachelier en théologie, vicaire à Awagne.
* Le marquis de la Boessière-Thiennes, docteur en philosophie et lettres, à Lombize.
* A. Mathieu, docteur en droit à Bruxelles.
* A. Tisquen, avocat à Verviers.
* J. Willemaers, docteur en philosophie et lettres, à Louvain.
* T. De Bruyn, docteur en droit et en sciences politiques et administratives.
* Camille De Jaer, docteur en droit et en sciences politiques et administratives.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1869-1870, PRÉSENTÉ, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), PAR M. E. JACQUES, SECRÉTAIRE.

—

Messieurs,

Si nous reportions un instant nos regards vers le passé de notre société littéraire, pour parcourir d'un rapide coup d'œil l'ensemble de ses archives, nous verrions une même fin présider à sa fondation, être l'objet des efforts constants de nos prédécesseurs, à savoir : l'alliance du dogme catholique avec les sciences et les lettres. Établir au sein de l'*Alma mater* un centre où vinssent aboutir toutes les branches de l'enseignement académique; un rendez-vous où toutes les spécialités pussent se produire, au grand profit de nos études; familiariser la jeunesse universitaire avec les questions diverses que l'on agite autour d'elle, et la préparer ainsi aux luttes sociales qui plus tard réclameront son généreux concours; tel fut leur programme. Loin de bannir systématiquement du cadre de leurs travaux les

(1) La commission était composée de MM. le professeur T. J. Lamy, président; T. De Bruyn, vice-président; E. Jacques, secrétaire; F. Lefebvre, E. Masoin, J. Lefebvre, E. de Ceuleneer, membres.

4

sujets qui relèvent de nos croyances religieuses, nos devanciers ont toujours marché sous l'aile tutélaire de la foi catholique; ils n'ont voulu le progrès que sous le signe de la croix, et leur œuvre n'en a été ni moins florissante ni moins durable. Appelés à recueillir ce glorieux héritage, Messieurs, nous devons être les émules de leur activité et les imitateurs de leur exemple : noblesse oblige. Et certes, Messieurs, si jamais il fut un temps où les amis des saines doctrines eussent à se grouper autour de leur drapeau, n'est-ce point à l'époque malheureuse où nous vivons, au sein des bouleversements politiques et religieux de toute espèce qui tourmentent les peuples et qui semblent les précipiter vers une ruine inévitable? Rien ne reste debout. Ici la Religion et ses ministres livrés au mépris ou menacés de persécution; leurs maisons pillées; leurs biens séquestrés; là, les trônes ébranlés, et la Révolution, un instant contenue, relevant audacieusement la tête; ailleurs, je ne sais quelle populace se hissant au pouvoir, et brandissant la torche de la révolte contre l'ordre et l'honnêteté publiques; l'Europe entière assistant froide et impassible au spectacle barbare de deux grands peuples qui s'entr'égorgent et répandent partout la ruine et la désolation; la Fille aînée de l'Église abandonnant sa mère, laissant la Ville Éternelle tomber au pouvoir d'un usurpa-

teur hypocrite et, pour comble d'humiliation, se voyant elle-même condamnée à recevoir parmi ses défenseurs l'ignoble flibustier qui a proposé ce sacrilége attentat.

Sans perdre de vue les terribles leçons qu'il renferme, Messieurs, détournons nos yeux de ce navrant tableau. Nous allons passer en revue les travaux qui vous ont été présentés cette année.

Le court résumé qui vous en sera fait vous prouvera,— et ici permettez que je compare nos petits succès à ces grands désastres — vous prouvera, dis-je, que nous sommes restés étrangers à ces décadences. Nous ne les connaissons que pour avoir essayé, dans la mesure de nos forces, d'en arrêter la marche envahissante. Unissant nos efforts dès maintenant à ceux des vaillants champions de la bonne cause, nous aurions voulu avec eux déraciner les principes pervers dont la société recueille prématurément les fruits envenimés.

Dans notre première séance, M. le Dr Van Weddingen nous a donné lecture d'un travail inséré depuis dans la *Revue catholique*, touchant quelques manifestes allemands de l'opposition conciliaire. M. Van Weddingen a d'abord exposé les théories du livre *Janus*, qui prétend trouver la raison du développement de l'absolutisme papal dans les fausses décrétales et sur-

tout dans les pièces apocryphes des juristes ecclésiastiques du moyen âge, ainsi que dans les principes des écoles ultramontaines nées depuis la réforme. L'auteur a entretenu ensuite la société d'un *projet de réforme de l'Église* écrit par un anonyme et qui demande pour première condition de la réconciliation de l'Église et de la société moderne, la séparation des deux pouvoirs; puis, la suppression du pouvoir temporel, la réforme des instituts religieux, la transformation du droit canon et avant tout l'abandon de la définition de l'infaillibité pontificale. — Dans la 3e partie de son travail, M. Van Weddingen a analysé les *Observations aux Évêques allemands* du Dr Döllinger, au sujet de l'infaillibilité. Il a retracé les vues du professeur de Münich sur l'origine relativement récente de cette doctrine. Ensuite l'auteur s'est attaché à renverser les objections de ces trois principaux manifestes de l'opposition, et à venger les doctrines dites ultramontaines des attaques de ses adversaires.

C'était le 26 octobre que M. Van Weddingen nous communiquait ce mémoire. Quelque temps après devait s'ouvrir l'auguste assemblée du Vatican, dont les votes presqu'unanimes ont érigé en dogme la croyance générale à l'infaillibilité. Et quelques mois après, Messieurs, comme si ce XIXe siècle devait unir à de suprêmes gloires les plus infâmes opprobres, le Pontife-

Roi, qui avait convoqué tous les évêques du monde à cette solennelle discussion, qui leur avait fourni un asile dans sa capitale, devait être lui-même dépossédé de ses États et tomber entre les mains d'une armée révolutionnaire. Mais l'ange qui a brisé les liens de Pierre veille sur le glorieux captif de la cité Léonine, et celui qui a marché sur les eaux de Tibériade saura calmer cette mer houleuse dont les vagues se dressent menaçantes contre la barque de Pie IX.

Dans la séance du 5 décembre, M. Loicq a présenté une étude littéraire sur *Jean Reboul et ses œuvres*. M. Loicq s'est attaché à faire connaître la vie du poëte-boulanger, ses sentiments profondément religieux, ses succès, ses tribulations. Il nous a analysé ses principaux écrits, faisant remarquer l'élégance et la richesse du style, unies à une naïveté charmante et à une grande noblesse de sentiments. M. Loicq terminait en formant le vœu que Jean Reboul fût mieux connu, et occupât dans l'histoire des lettres la place que son mérite lui assigne.

Dans la séance du 19, Mgr le Vice-Recteur a bien voulu nous faire connaître les détails de *la Captivité de Maximilien d'Autriche à Bruges*. C'est toujours cette plume élégante et si bien maniée, dont il nous a été donné tant de fois déjà, dans cette enceinte, d'apprécier le mérite. Ces belles pages, dont nous avons entendu la lecture

avec tant d'intérêt, feront partie du tome VIII de l'*Histoire de Belgique*, véritable monument que Mgr Namèche élève à la gloire des lettres et de la patrie. Ce nouveau volume, n'en doutons pas, aura la même vogue que ses aînés, et ne fera qu'augmenter le désir général de voir bientôt s'achever cette grande publication.

L'auteur des Misérables et son Œuvre, tel est le titre d'une analyse critique que M. Ernest Gérard nous a lue dans les séances du 30 janvier et du 13 février.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la brillante jeunesse de M. Victor Hugo, et avoir constaté la déchéance progressive qui nous a valu des aberrations telles que l'*Homme qui rit* — *les Chansons des rues et des bois*, etc., M. Gérard a passé à l'étude particulière de l'ouvrage intitulé *les Misérables*, qui constitue la transition entre la grandeur et la décadence du poëte. M. Gérard a considéré l'œuvre sous trois points de vue : littéraire, religieux et politique.

Comme roman, *les Misérables* nous offrent un bizarre mélange de beautés saisissantes et d'impardonnables défauts ; à côté d'une conception puissante, un manque complet d'unité ; au milieu d'une action dramatique pleine d'intérêt, des épisodes d'une longueur excessive et trop souvent ennuyeux ; des scènes supérieurement tracées, des tableaux déchirants, des caractères

originaux, auxquels l'invraisemblance fait perdre tout leur prix; un style vigoureux, ardent, plein de feu, mais souvent boursoufflé et même ridicule; une belle et grande imagination follement occupée à chercher le beau dans l'extraordinaire et l'horrible et ne rencontrant souvent que le grotesque; en un mot, un immense génie uni à un immense égarement, telle est l'impression qui reste de la lecture de ces dix énormes volumes. On peut facilement entrevoir l'abîme où M. V. Hugo viendra bientôt ensevelir son génie et sa gloire.

M. Gérard a cherché la cause de cette grande chute. Il a cru la trouver dans l'abus que le poëte a fait des principes de l'école romantique.

Au point de vue religieux et moral, l'œuvre est mauvaise: L'auteur a renié la foi de ses jeunes ans; le doute pèse sur lui lourdement, il marche à tâtons dans la nuit; son scepticisme lui dicte une sorte de religion naturelle qui trouve sa condamnation dans son impuissance.

Sceptique en religion, V. Hugo est fataliste en morale : tous ses héros sont criminels, mais *αναγκη*, c'était écrit; leurs efforts ont été vains contre l'affreuse fatalité!

En légitimant ainsi le crime, il est naturellement amené à livrer une guerre acharnée à Dieu, à la société, à tous ceux qui concourent au triomphe de la justice par le châtiment du vice.

Il dit à Jean Valjean : ton crime est vertu, tu es un héros, la société seule est coupable dans sa cruauté ; — à Fantine : ton cœur était pur ; la société t'a abandonnée, elle est la cause de ton malheur ; — au Gamin de Paris : tu avais une belle âme, mais elle a été souillée au contact du monde ; c'est pourquoi je t'appellerai : *une petite grande âme ;* — à Javert : tu as mis ta probité et ton dévouement au service de la société ; mais tu combattais pour une mauvaise cause, et c'est ton dévouement qui t'a perdu.

Renversons donc cet échafaudage vermoulu, que les barricades s'élèvent menaçantes ; que le vieux conventionnel mourant soit porté en triomphe au Panthéon ; et que gloire soit rendue à quiconque s'est insurgé contre ces abus et ces iniquités ! Quand on aura fait assez de ruines, l'édifice sortira du chaos plus resplendissant que jamais ; on ne verra plus la misère navrante gémir à côté d'une opulence égoïste ; le bonheur naîtra de la fraternité universelle !...

Avec un tel système les ruines seront nombreuses autant qu'inévitables.

Et qui peut croire qu'on les relèvera à l'aide de telles extravagances ! M. Gerard terminait en nous disant : Si des chutes comme celle de M. Hugo sont malheureusement trop fréquentes à notre époque, je n'en veux accuser que cette odieuse doctrine, qui éloigne l'homme de la vé-

rité et du devoir, en l'assimilant à la brute. Et quand je tiens ce langage, Messieurs, vous avez tous nommé le matérialisme.

Les séances du 27 février et du 13 mars ont été occupées par la lecture d'un travail ayant pour titre : *l'Isthme de Suez et le Canal maritime*, présenté par M. Alphonse Wautelet.

L'œuvre du percement de l'Isthme de Suez, avant d'être menée au résultat merveilleux que nous connaissons, avait déjà fixé l'attention des conquérants de l'Egypte : Adrien, Nécos, Darius, avaient conçu ce vaste projet. Ils espéraient construire, non pas nn canal direct, mais un canal de dérivation du Nil, convaincus qu'ils étaient de la différence de niveau entre la mer Rouge et la Méditerranée.

Abandonné après plusieurs tentatives infructueuses, et laissé dans l'oubli pendant dix siècles, ce projet fut repris par Napoléon I. L'Empereur ne croyait pas cette œuvre au-dessous de son génie, et son front n'eût pas porté avec moins d'orgueil les lauriers pacifiques de cette conquête de l'industrie, que les palmes sanglantes de ses batailles. Il fut arrêté dans l'accomplissement de cette tâche. Cependant le problème sollicitait sans cesse l'esprit de notre siècle, à la recherche de débouchés faciles pour ses richesses toujours croissantes. En 1846, une commission de savants se réunit dans le but d'étudier de nou-

veau cette question. Ils ne tardèrent point à se convaincre de l'égalité de niveau des deux mers. Cette précieuse découverte établissait la possibilité d'un canal direct; mais il fallait un homme assez audacieux pour mettre la main à cette gigantesque entreprise. M. de Lesseps se présenta. A un rare talent, à une profonde intelligence, l'ingénieur français unissait le courage et la persévérance qui distinguent le génie pratique. M. de Lesseps ne s'effraya pas des obstacles sans nombre qui l'attendaient dans ces vastes solitudes. L'argent lui vint. En 1856, une compagnie fut fondée sous le titre de : *Compagnie universelle de l'Isthme de Suez.* Son capital était de deux cent millions de francs, représentés par 400 mille actions de 500 francs chacune. — Le cadre nécessairement restreint de ce rapport ne nous permet pas d'énumérer une à une les difficultés inouïes que M. de Lesseps a surmontées; les hésitations coupables et les résistances opiniâtres qu'il a su mépriser.

Bornons-nous à quelques détails importants.

Le canal a un parcours de 160 kilomètres. Sa largeur n'est pas constante; au plafond elle ne mesure que 28 mètres, tandis qu'à fleur d'eau elle est de 100 mètres à travers les lacs et de 58 mètres à l'endroit des seuils ; 750 millions de mètres cubes ont été déblayés, soit par les dragues, soit par les efforts des ouvriers indigènes

ou des travailleurs Européens que M. de Lesseps avait enrolés. De plus, force fut de construire, dans l'intérieur de la Méditerranée, deux jetées, l'une de 2500, l'autre de 2900 mètres. Si l'on considère tout ce qu'il fallut de soins pour approvisionner les milliers d'hommes qui creusaient le canal sous les feux du soleil Africain ; pour franchir des lacs d'une longueur de 45 kilomètres, percer des montagnes de sable de 20 mètres de hauteur, briser des bancs de rochers de plusieurs centaines de mètres, on comprendra la grandeur de l'œuvre et la difficulté de sa réalisation ; et cependant dix années suffirent pour la mener à bonne fin.

Quant aux conséquences du travail, il ne faut que jeter un coup d'œil sur la carte pour les apercevoir. Désormais les richesses de l'Inde nous arriveront par une voie moins dispendieuse et plus sûre que par le cap de Bonne-Espérance.

Des comptoirs commerciaux vont s'établir le long du trajet. — Déjà sur ces plages, naguère abandonnées, s'élèvent des cités riches et prospères, comme Port-Saïd et Ismaïl-Lia, et l'Égypte rajeunie semble revivre de ses splendeurs passées. La politique Européenne y verra une garantie de l'union entre la France et l'Angleterre. Enfin, la civilisation chrétienne en retirera aussi ses avantages ; désormais les missionnaires catholiques pourront plus facilement porter les lu-

mières de la foi vers ces malheureuses peuplades de l'Orient, replongées dans les ténèbres du fétichisme et de l'idolâtrie.

Dans un mémoire intitulé : *L'Empire et la Papauté au XIe siècle, ou la Querelle des Investitures*, M. De Bruyn nous a lu (séances du 27 mars et du 3 avril) une partie de ses Études sur Grégoire VII et son temps.

Quelle situation la féodalité créait-elle au clergé? Quelle était la position réciproque de la papauté vis-à-vis de l'empire et de l'empire vis-à-vis de la papauté? Telles sont les questions que M. De Bruyn se pose au début de son travail.

Les évêques et les abbés, comme membres du clergé, relevaient de l'autorité spirituelle; comme seigneurs temporels, ils relevaient de l'empereur, du roi ou de leur suzerain. On avait fini par confondre la dignité ecclésiastique avec la qualité de vassal. De grands fiefs étant attachés à la possession des siéges épiscopaux et abbatiaux, les seigneurs laïques accordaient l'investiture par la crosse et l'anneau. Ces positions procuraient beaucoup d'honneurs et de puissance ; aussi ne manquaient-elles pas de prétendants. Il importait aux princes d'accorder ces dignités à des hommes dévoués à leurs intérêts et capables de remplir vaillamment les obligations ordinaires d'un vassal. La coutume s'était introduite de donner de fortes sommes

d'argent pour se concilier la faveur des princes et obtenir la préférence sur ses rivaux. L'Europe était transformée en un vaste marché où l'on donnait au plus offrant la charge de régir les âmes. Comment de pareils prélats eussent-ils pu maintenir la discipline dans leur diocèse? Leur conduite était un exemple vivant pour les clercs. Les conséquences de cet état de choses ne se firent pas attendre. Les prêtres se marièrent, les évêques mêmes en donnèrent parfois l'exemple et le clergé, rongé par les plaies de la simonie et de l'incontinence, perdit la considération et le respect dû au ministère sacré. Il fallait une réforme radicale · tous les hommes de bien en demeuraient d'accord. Pour l'opérer, un changement dans le mode de nomination des évêques et des abbés était indispensable. Le pouvoir séculier n'y songeait guère. Il eût fallu un désintéressement dont il était incapable. Les conciles particuliers étaient impuissants. On se gardait de reprocher à son voisin des fautes que celui-ci pouvait renvoyer à son accusateur. Restait la papauté. Quelle triste spectacle se présente ici à nos yeux : Le pouvoir du pape agrandi au dehors, faible dans ses états; Rome, d'où le monde attendait son salut, hésitant entre la turbulence des factions, les scandales des antipapes et la protection compromettante des empereurs. Alors faillit s'accomplir le rêve de certains politiques : La suprématie de la puis-

sance temporelle sur la puissance spirituelle, la liberté et l'indépendance du pape à la merci du maître de l'Italie.

Pour travailler efficacement à l'observation des canons et de la discipline ecclésiastique, la papauté devait s'affranchir de la domination de cet empire, restauré deux siècles auparavant pour la défense de l'Église, devenu aujourd'hui son principal adversaire. Léon IX se fit remarquer par son zèle et son énergie. Sous son règne de nombreux conciles s'occupèrent de la réforme de l'Église. Les Normands établis dans la basse Italie devinrent les vassaux de St-Pierre et les auxiliaires de la papauté. Victor II, Nicolas II marchèrent d'un pas assuré dans la voie tracée par leur prédécesseur. Nicolas, dans un concile tenu à Rome, rendit un décret solennel, souscrit par environ 80 membres de l'assemblée, qui réservait aux seuls cardinaux l'élection du pape. A sa mort son décret fut observé malgré les efforts de la faction impériale, et Alexandre II, régulièrement choisi par le conclave, monta sur le trône pontifical. Après lui Grégoire VII fut élu par les cardinaux au milieu des acclamations de la foule s'écriant : « C'est l'archidiacre Hildebrand que St-Pierre a choisi pour lui succéder.» Sa vie exemplaire, ses talents, son zèle pour la réforme, les services qu'il avait rendus à l'Église, tout concourait à faire de lui le digne représentant du vicaire de Jésus-Christ. Plusieurs papes

suivirent ses conseils, et depuis vingt ans il gouvernait en réalité l'Église. D'un coup d'œil prompt et sûr il voyait la source du mal et les moyens de le combattre. Sa fermeté égalait sa bonté. Employant tour à tour la douceur et le glaive de St-Pierre, il força Henri IV à venir implorer son pardon au château de Canosse. Sa lutte contre le tyran de l'Allemagne et l'oppresseur des Saxons ne l'empêcha pas de jeter les yeux sur le monde entier. Rien n'échappait à sa vigilance et à sa sollicitude. L'Angleterre et l'Orient recevaient ses messagers. Il succomba dans sa lutte contre Henri. Pendant que l'empereur entrait triomphant dans Rome pour y placer un pape à sa convenance, Grégoire mourait en exil à Salerne sous la protection des Normands. Mais son œuvre lui survécut. La lutte fut reprise par ses successeurs, et grâce à lui la papauté fut affranchie de la servitude des empereurs d'Allemagne. Ses antagonistes furent les clercs incontinents, les évêques et les abbés simoniaques, les princes corrompus comme Henri IV. Ses auxiliaires, St-Pierre Damien, Lanfranc et Anselme de Cantorbéry et la partie saine du clergé.

Dans la séance du 29 mai, M. Van Weddingen, dont le zèle n'est jamais à bout de ressources quand il s'agit de la Société littéraire, a lu la 1re partie d'une *Étude sur le Miracle, la Critique et la Religion*. Il a voulu, avant que d'exposer les fondements de la possibilité abstraite

de l'intervention miraculeuse, écarter la fin de non-recevoir de l'école incrédule contemporaine. Celle-ci nie *a priori* la thèse du surnaturel, en partant de ce *postulatum* : que le philosophe ne peut tenir compte que des seules forces immanentes des êtres, et que toute idée d'un être suprême doit être rejetée comme une chimère. M. Van Weddingen montre que les plus récentes inductions de la science expérimentale interprétée par des maîtres comme MM. Saigey, Virchow, Stuart Mill n'autorisent en rien la thèse positiviste. Il signale ensuite d'après les historiens et les critiques les plus récents, l'existence des aspirations rationnelles de l'humanité vers l'Infini vivant et personnel. Or, comme une loi sans exception constate l'infaillibilité des tendances instinctives de tous les êtres vivants, il conclut qu'il faut admettre la portée de cette aspiration de la conscience religieuse vers le Dieu vivant, et la réalité de son objet, sous peine de créer pour l'homme une solution de continuité sans exemple dans la série des êtres organisés.

De l'ensemble de ces considérations, auxquelles l'auteur a donné de longs développements, il conclut à l'existence de la cause absolue et extramondaine que tous les peuples ont appelé Dieu. Il a par conséquent restauré la base préalable de l'ordre surnaturel et miraculeux dont il doit entreprendre l'examen approfondi dans des études postérieures.

Dans les séances du 22 mai et du 12 juin, M. Lamal présenta un *Essai d'étude comparée sur les confessions de S. Augustin.* Une conversation lui avait suggéré l'idée de rapprocher du saint évêque d'Hippone l'abject philosophe de Genève, J. J. Rousseau, en étudiant leurs caractères dans leurs *Confessions.* L'entreprise était belle, mais bien vaste. M. Lamal s'est efforcé de la restreindre à la seule considération de l'idée de Dieu dans les actes des hommes. Voici ce que disait son dédaigneux interlocuteur :

« On a comparé les confessions de J. J. Rousseau » aux confessions de saint Augustin, et l'on a » jugé avec raison que dans Rousseau apparaît » l'homme de la nature, dans Augustin l'homme » de la Religion. Le philosophe surpasse le Père » de l'Église, comme l'expression naturelle des » âmes surpasse les formules doctrinales in- » ventées pour les esprits malades. C'est donc à » ces âmes vulgaires qui n'entrevoient rien » au-delà de leur Christianisme qu'il faut aban- » donner les confessions d'Augustin; mais nous, » hommes graves, qui chaque jour faisons re- » culer l'horizon de l'avenir devant l'astre du » progrès, ne suivons dans nos actes que l'inspi- » ration de la raison, pour être, comme Rousseau, » les hommes de la nature et de la vérité. »

A ces orgueilleuses paroles, M. Lamal répond dans l'introduction de son travail :

« J'étais fort peu habile à discerner d'abord

» dans ces paradoxes bruyants la vérité de l'er-
» reur; aussi n'osai-je pas contredire l'homme
» grave. Mais je ne voulus pas le croire sur
» parole, car il me semblait que c'était bien
» plutôt ce système dit naturel qui était un rêve
» d'esprits malades *œgri somnia*, que la doctrine
» révélée et positive qui me paraissait, alors
» comme aujourd'hui, seule appropriée à notre
» nature. »

Cette étude devait se diviser naturellement en deux parties; la première devait être l'exposé analytique des deux ouvrages, la seconde leur comparaison. Dépouiller un livre des ornements du style, montrer sans voiles les idées justes ou les sophismes qu'il renferme, telle est la vraie critique. Cette analyse s'imposait surtout à l'étude des confessions de J. J. Rousseau. Le style y est si enchanteur, les tableaux si frappants, les récits si pleins de verve; le vice y a tellement les formes de la vertu, Jean Jacques, en un mot, y paraît si vertueux, si sensible, et si accablé par l'injustice des hommes, qu'un censeur peu sévère se laisserait bientôt entraîner par le sujet, et ferait à son insu changer son dégoût en enthousiasme.

J'appelle censeurs peu sévères des écrivains comme le prince de Ligne, Bernardin de St-Pierre, Lamartine, Madame de Staël, Ste-Beuve, de Musset-Pathay, hommes parfois recommandables, mais qui jetaient facilement le voile sur les turpitudes et finissaient par les approuver.

Rousseau est cet homme que des passions ardentes ont dominé, et dont elles ont avili le caractère, finissant par le rendre indifférent à toute vraie sagesse ou par le mettre au-dessus d'elle. C'est à ce signe, d'ailleurs, qu'on reconnaît tout le XVIIIe siècle. Il serait superflu de développer ici ces pensées sur lesquelles tous les écrivains qui ont scruté la philosophie de l'histoire sont d'accord. Comme Voltaire, Rousseau n'a pas façonné son époque, mais il a été produit par elle. Au lieu de tourner *ses regards vers la montagne d'où vient le secours*, il n'a fièrement consulté que son âme, et, dans ses écrits, il a produit une morale, si j'ose ainsi parler, empreinte de toute la corruption de ses contemporains. Rousseau mort, la révolution devait arriver. On sait qu'il l'a prédite en termes exprès, apercevant peut-être au bout de la pente sur laquelle il glissait, le gouffre où la France allait s'abîmer.

Pour savoir quel était cet homme, il fallait lui arracher son masque hypocrite, et loin de s'apitoyer sur ce qu'il appelle ses *faiblesses*, montrer du doigt ce qui est turpitude et crime. M. Lamal s'est efforcé de le faire, en complétant dans le récit des aventures de J. Jacques les passages omis à dessein, en comblant certaines lacunes, en rectifiant les mensonges et en réduisant à leur juste valeur les fausses excuses et les plaintes injustes. La correspondance de Rousseau et les mémoires de ses contemporains lui ont été en

cela d'une grande utilité. M. Lamal a montré en parcourant la vie de Rousseau, depuis sa naissance malheureuse jusqu'à sa mort volontaire, qu'il fut mauvais fils, mauvais père, mauvais ami et mauvais citoyen. Il a ainsi justifié le mot de L. Veuillot : « Rousseau a passé sa vie à renier trois choses : son Dieu, sa patrie et ses enfants. »

Là s'arrêtait le commencement de la première partie. Il restait encore à étudier ainsi la vie de St-Augustin, et puis à faire la comparaison des deux caractères. M. Lamal a promis de traiter ces points ultérieurement, et nous espérons qu'il tiendra parole.

Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire de nos travaux pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Ils sont peut-être moins nombreux que les années précédentes; mais vous remarquerez que la plupart nous ont tenus attentifs pendant deux séances entières. Leur étendue, aussi bien que la variété des sujets, vous prouve, Messieurs, que la vieille sève de la Société littéraire, loin d'être engourdie, circule vivifiante comme autrefois, et qu'elle nourrit un arbre encore vigoureux.

Nous pouvons le dire avec une légitime satisfaction, nous sommes parvenus à un certain degré de prospérité. Il n'est presque pas un de nos rapports annuels où l'on ne mentionne les noms de quelques célébrités contemporaines qui ont

tenu à se faire inscrire parmi nos membres honoraires. Cette année encore, M. A. Digard, avocat à la cour impériale de Paris, a sollicité un de nos diplômes. D'un autre côté, le nombre de nos membres assistants s'est considérablement accru : près de cent convocations étaient distribuées la veille de nos séances. Notre cabinet de lecture s'est enrichi de publications nouvelles, et aujourd'hui il est amplement fourni de toutes les revues périodiques qui peuvent nous être de quelqu'intérêt.

Messieurs, le soldat ne se met point en campagne sans avoir appris le maniement des armes et la tactique du combat. Nous autres non plus, nous ne devons point faire notre entrée dans le monde littéraire sans avoir essayé nos talents. Que ceux d'entre nous qui n'ont point encore payé leur tribut à cette Société, ne diffèrent pas davantage ; le moment est propice. Ils ne se repentiront point d'être descendus dans cette arène familière, où les maîtres, se mêlant aux élèves, viennent favoriser leurs premiers pas, en les encourageant de leurs exemples et en les soutenant de leurs conseils.

Bientôt nos loisirs seront absorbés par les soins de la carrière vers laquelle nous nous frayons une route. Alors aura sonné l'heure de la vie sociale, dont la vie universitaire n'est que la préface. Si nous n'avons point d'avance exercé toutes nos aptitudes intellectuelles, si nous arri-

vons sur la scène sans avoir complété notre éducation scientifique, nous manquerons notre rôle, et nous ne serons point des hommes. Nous prendrons des chemins différents, Messieurs, mais tous, ne l'oublions pas, tous, tôt ou tard, nous devrons écrire.

—

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE NÉERLANDAISE (TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN - GENOOTSCHAP DER KATHOLIEKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TIJD EN VLIJT*).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. N. J. Laforet, Rector Magnificus.

Werkende Leden.

P. G. H. Willems, Hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*
Eerw. P. Du Bois, onderpastoor in Ste-Geertruide, *Eerste ondervoorzitter.*
Alb. Fredericq, student, *Tweede ondervoorzitter.*
C. Siffer, student, *Eerste secretaris.*
V. De Coster, student, *Tweede secretaris.*
J. Van Linthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
J. Verhaert, student, *Boekbewaarder.*
Eerw. L. W. Schuermans, pastoor te Wilsele, *Raad.*
A. Ribbens, student, *id.*
H. Billen, student.

P. Brocatus, student.
H. Bronkaert, id.
E. Crahay, id.
J. Crick, id.
E. Dekkers, id.
A. De Ceuleneer, id.
J. De Coninck, id.
A. De Corswarem, id.
A. De Gendt, id.
A. De Keersmaker, id.
L. Delvaux, id.
H. De Walsche, id.
H. De Riemaker, id.
Eerw. A. Dupont, hoogleeraar.
J. Exterdael, student.
E. Eggers, id.
K. Faber, id.
F. Goemans, id.
A. Hendrickx, id.
H. Lauwers, id.
R. Lepaige, id.
E. Oijen, id.
J. Rolin, id.
W. Rosier, bijzondere.
C. Schuermans, student.
H. Seghers, id.
F. Smeesters, id.
J. Stassen, id.
P. Stroobants, id.
E. Temmerman, id.

J. Thys, student.
F. Timmermans, id.
L. Truyts, id.
J. Van Caillie, id.
K. Van der Haert, id.
D. Van der Linden, id.
E. Van Ermenghem, id.
J. Van Overstraeten, id.
P. Van Raemdonck, id.
V. Van Steenhuyse, id.
E. Van Winkel, id.

Bijwonende Leden.

Eerw. Ballings, student.
C. Bams, id.
L. Bisschop, id.
Eerw. A. Boone, id.
F. Bovie, id.
A. Buysens, id.
Alb. Capellen, id.
A. Capellen, id.
W. Capellen, advokaat.
L. Caters, student.
A. Claeys, id.
R. Connerotte, id.
O. Craninkx, id.
E. Dauwe, id.
E. De Bie, id.
A. De Brouwer, id.

Eerw. E. Dekiere, student.
E. De Marneffe, id.
A. De Prins, advokaat.
E. De Rop, student.
Eerw. E. De Smet, id.
A. de T'Serclaes, id.
P. De Vidts, id.
E. Du Bois, id.
G. Floren, id.
Eerw. G. Gellens, opper-aalmoesenier te Leuven.
Eerw. F. Govaerts, student.
F. Grosfils, id.
A. Hebbelinck, id.
C. Hollman, id.
P. Jansens, id.
F. Kenis, id.
L. Kennis, id.
Eerw. E. Kleberg, id.
L. Lamal, id.
P. Maertens, hoogleeraar.
E. Naerhuysen, student.
J. Novent, id.
S. Pasquier, id.
L. Pauls, id.
E. Sassen, id.
F. Straven, id.
A. Valcke, id.
E. Van Bellinghen, id.
P. Vancoillie, id.
A. Van Doren, id.

E. Van Eyck, student.
L. Van Hoof, id.
E. Van Hove, id.
R. Verbiest, id.

Eere-Leden.

De Heeren :
Bon de Dieudonné, van Corbeek-over-Loo, te Leuven.
Burggraaf Eug. de Kerckhove, te Mechelen.
J. De Naeyer, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
L. J. Landeloos, volksvertegenwoordiger, te Leuven.
Zeereerw. A. J. Namèche, theol. doct., onder-rector der Hoogeschool.
Eerw. E. Ratinckx, onderpastoor, te Antwerpen.
* F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.
L. Van Aerschot, klokgieter, te Leuven.
Eerw. C. Van den Nest, pastoor, te Elewijt.
K. Van Ham, koopman, te Antwerpen.
E. Lion, nijveraar, te Leuven.
Isid. Van Overloop, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. L. Van Roy, onderpastoor, te Antwerpen.

Buiten-Leden (1).

De Heeren :
* J. Achterberg, student, te Brussel.

---

(1) * **beteekent** : ***oud-werkend-lid***, ** ***oud-bijwonend-lid.***



Eerw. Adriaenssens, onderpast., te Borgerhout.
* Eerw. H. Aerts, professor, te Urmond.
J. A. Alberdinck-Thijm, letterkundige, te Amsterdam.
* A. Angz. Angillis, notaris, te Rumbeke.
P. Backx, letterkundige, te Antwerpen.
* Eerw. P. Baelden, professor, te Kortrijk.
Eerw. Baert, pastoor, te Thorn.
H. Baudouin, letterkundige, oud-bestuurder van het krijgs-hospitaal, te Uccle.
* Max. Bausart, advokaat, te Antwerpen.
Eerw. E. Beauvois, leeraar aan het athenæum, te Antwerpen.
Dr Nic. Beets, letterkundige, te Utrecht.
P. Benoît, bestuurder der muziek-school, te Antwerpen.
F. Blieck, letterkundige, te Werwik.
Jhr. P. Blommaert, letterkundige, te Gent.
* Hoogeerw. K. J. Bogaerts, groot-vic., te Luik.
* L. Bollinckx, med. doct., te Melsele.
* Dr M. Boosten, professor, te Roermond.
** A. Boone, advokaat, te Antwerpen.
J. H. Bormans, hoogleeraar, te Luik.
* F. Borrewater, med. doct., te Merxem.
Mev. Bosboom-Toussaint, letterkundige.
* P. Boutens, advokaat, te Brugge.
Dr W. G. Brill, hoogleeraar, te Utrecht.
Eerw. J. W. Brouwers, rector, te Amsterdam.
J. Brouwers, z., schoolopziener, te Leuven.
Eerw. P. Cautereels, onderpast., te Antwerpen.

** E. Cauwe, advokaat, te Brussel.
* H. Claes, student aan het hooger handels-instituut, te Antwerpen.
** D. Claes, advokaat, te Gent.
* Eerw. H. Claeys, professor aan het bisschoppelijk college, te Audenaarde.
* J. Clerckx, advokaat, te Venloo.
Hendrik Conscience, letterkundige, te Brussel.
E. Coremans, gemeente-raadsheer en volksvertegenwoordiger, te Antwerpen.
* Eerw. P. Cossaert, onderpastoor te Brussel.
Mev. Courtmans, letterkundige, te Maldeghem.
Eerw. H. Creten, onderpastoor, te Halen.
** Crick, nijveraar, te Mechelen.
** V. Crick, candidaat-notaris, te Assche.
Eerw. Daems, bibliothecaris, te Tongerloo.
* K. Daniëls, scheikundige, te Antwerpen.
Eerw. H. Davidts, pastoor te Droogenbosch.
P. de Baets, volksvertegenwoordiger, te Gent.
Eerw. H. De Becker, pastoor, te Beyssem.
J. de Beucker, leeraar bij de Nederl. tuinbouwmaatschappij Linnæus, te Watergraafsmeer (Amsterdam).
Eerw. H. Debo, letterkundige, te Brugge.
* B. de Boom, student in de med., te Brussel.
J. De Cleer, lid van den provintie-raad, te Antwerpen.
E. de Corswarem, oud-volksvertegenwoordiger, te Hasselt.
E. de Coussemaker, voorzitter van *het Vlaamsch comiteit van Frankrijk*, te Rijsel.

P. de Decker, oud-minister, te Dendermonde.
H. de Fierlandt, beeldhouwer, te Leuven.
Eerw. D. P. de Haerne, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Dr A. de Jager, letterkundige, te Rotterdam.
** F. de Kock, med. doct., te Wilrijck.
* F. de Laet, advokaat, te Antwerpen.
J. A. de Laet, volksvertegenwoordiger, te Antwerpen.
D. Delcroix, bureel-overste bij het ministerie van binnenlandsche zaken, te Brussel.
* Dr L. Delgeur, letterkundige, te Antwerpen.
* D. Delva, student in de rechten, te Luik.
A. De Maere-Limnander, oud-volksvertegenwoordiger, te Gent.
* Eerw. De Meersseman, professor, te Brugge.
* L. De Mets, professor, te Antwerpen.
* Alf. De Pooter, advokaat, te Antwerpen.
J. De Pooter, letterkundige, te Antwerpen.
F. De Potter, letterkundige, te Gent.
* A. De Pratere, candidaat-notaris, te Meirelbeke.
* L. Dereu, advokaat, te Gent.
Eerw. C. B. De Ridder, kanonik; secretaris van 't aartsbisdom te Mechelen.
Eerw. J. L. De Ridder.
J. de Vlam, hoofdonderwijzer, te Eindhove.
Eerw. F. De Voght, oud-professor van het klein seminarie van Mechelen, te Argenteuil.
* F. De Vos, advokaat, te Audenaarde.

Dr M. de Vries, hoogleeraar, te Leiden.
* J. De Wit, student, te Utrecht.
L. De Wulf, letterkundige, te St-Jans-Molenbeek.
* Dimartinelli, advokaat, te Diest.
Eerw. H. Duvilliers, pastoor, te Woubrechteghem.
E. Ecrevisse, vrederechter, te Eecloo.
Eelcoo Verwijs, letterkundige, te Leiden.
Eerw. W. Everts, bestuurder van 't klein seminarie, te 's Hertogenrade.
* P. Fassaert, nijveraar, te Hulst.
* Mr G. D. Franquinet, gemeente-raadsheer, te Maastricht.
P. Génard, archivaris der stad, te Antwerpen.
L. Gerrits, volksvertegenwoordiger, te Antwerpen.
Eerw. G. Gezelle, letterkundige, te Brugge.
P. Gillon-Cappon, voorzitter der Kruisbroeders, te Kortrijk.
* A. Goffin, med. doct., te Denderleeuw.
* E. Grandgaignage, leeraar aan het athenæum, te Antwerpen.
Klaus Groth, hoogleeraar, te Kiel.
J. Grubben, bureel-overste der provintiale greffie, te Maastricht.
Jos. Habets, letterkundige, te Bergh-ter-blijt.
Dr Halbertsma, letterkundige, te Deventer.
* L. Hamendt, candidaat-notaris, te Rupelmonde.
C. Hansen, letterkundige, te Antwerpen.

X. Havermans, opsteller der *Vlaamsche Tijding*, te Brussel.

P. Helvetius van den Berg, letterkundige, te 's Gravenhage.

Eerw. J. Hendrickx, onderpastoor, te Wiltsele.

Dr J. F. Heremans, hoogleeraar, te Gent.

* Dr J. Heylen, lid der bestendige deputatie, te Herenthals.

E. Hiel, letterkundige, te Brussel.

* J. F. G. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.

* A. Hoefnagels, advokaat en burgemeester, te Turnhout.

W. Hofdijk, professor en letterkundige, te Amsterdam.

Hofman von Fallersleben, oud-hoogleeraar, te Weimar.

* Eerw. J. B. Hoefs, te Antwerpen.

Eerw. A. Hoofs, pastoor, te Braine-l'Alleud.

J. Jaegers, med. doct., schoolopziener, te Heerlen.

F. J. Jansen, letterkundige, te 's Hertogenbosch.

Eerw. Janssen, predikant, te Ste-Anna-ter-Muiden (Zeeland).

* J. Janssens, candidaat-notaris, te Bouchout.

Eerw. H. Jespers, onderpastoor, te Hoegaerde.

L. Jottrand, advokaat, oud-lid van het nationaal congres, te Sint-Joost-ten-Oode.

W. J. A. Jonckbloet, lid der Staten generaal, te 's Gravenhage.

Eerw. A. Kempeneers, ss. can. doct., oud-professor, te Montenaken.

P. Kervyn van Volkaarsbeke, letterkundige, te Gent.
J A. Kessels, letterkundige, te Antwerpen.
* Dr D. Keph, professor, te Hasselt.
* Dr J. L. Kleynen, professor, te Soignies.
* W. Knibbeler, professor aan het athenæum, te Namen.
Kremer, letterkundige.
* Dr L. Lambrechts, lid der provinciale Staten, te Papenhoven-Obbich.
* J. Lambrechts, student in de rechten, te Leiden.
P. Lanssens, letterkundige, te Coukelare.
* Eerw. Levant, onderpastoor te ...
* Hoogeerw. J. B. Lauwers, s. theol. doct., groot-vicaris, te Mechelen.
* Eerw. L. Lauwers, onderpastoor, te Brussel.
* Eerw. K. E. Legein, te Brugge.
* Eerw. E. Luytgaerens, oud-bestuurder der kostschool van Assche, te Brussel.
** E. Maroy, advocaat, te Audenarde.
* A. Marsigny, professor, te Doornik.
L. Mathot, letterkundige en gemeente-raadsheer, te Antwerpen.
M. Mathijssens, med. doct., en gemeente-raadsheer, te Antwerpen.
* Eerw. A. Mertens, pastoor, te Oetingen.
** Eerw. L. Mues, student in godsgeleerdheid, te Rome.
* R. Moroy, geneesheer, te Antwerpen.
C. L. Nauwelaerts, bestuurder der middelbare school, te Maaseik.

Em. Neirynck, secretaris van den *Westvlaamschen bond*, te Iseghem.

* Dr. J. Nolet de Brauwere van Steeland, letterkundige, te Elsene.

Eerw. F. Nouwen, onderpastoor, te Luik.

W. J. F. Noyens, med. doct., te Westwoud (Noord-Braband).

* Eerw. J. P. Nuyts, s. theol. lic., deken van Ste-Gudula, te Brussel.

Dr F. Oettker, letterkundige, te Cassel (Hessen).

* A. Opdebeeck, vrederechter te Duffel.

Eerw. A. Peeters, onderpastoor, te Meir.

Eerw. L. Peeters, pastoor-deken, te Peer.

Eerw. P. J. Peeters, pastoor-deken, te Visé.

M. Pelsers, bestuurder der normaalschool, te Sint-Truiden.

J. B. Reighard, staatsbeambte, te Oosterhout (Breda).

F. Rens, voorzitter der maatschappij : *De Taal is gansch het volk*, te Gent.

F. A. Robijns, schoolopziener, te Gelinden.

** H. Roëll, med. doct., te Berlaar.

L. Roersch, professor der normaalschool, te Luik.

W. Rogghé, uitgever, te Gent.

Dr Max. Rooses, leeraar aan het athenæum, te Gent.

Eerw. Roucourt, professor aan het klein seminarie, te Mechelen.

G. Rijcken, professor aan het collegie, te Venloo.

W. Sanders, bestuurder der middelbare school, te Antwerpen.

Eerw. F. X. Savelbergh, oud-bestuurder van het college te Venloo, pastoor te Heerlen.

* Eerw. Schoolmeesters, onderpastoor, te Luik.

Eerw. H. P. Schrijen, kanonik, te Luik.

H. Sermon, letterkundige, te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraar, te Gent.

* C. A. Serrure, advokaat bij het hof van beroep, te Gent.

J. B. Sivré, controleur der plaatselijke belastingen, te Roermond.

Eerw. J. B. Smidts, oud-professor van Rolduc, pastoor te Maasbracht.

Eerw. M. Smiets, professor, te Roermond.

Dr F. A. Snellaert, letterkundige, te Gent.

Eerw. J. F. A. Sneyers, onderpast., te St-Truiden.

* F. R. Snieders, med. doct., letterkundige, te Turnhout.

A. Snieders, letterkundige, hoofdopsteller van het *Handelsblad*, te Antwerpen.

* G. Soenens, advokaat, te Brugge.

* K. J. Stallaert, professor aan het athenæum, te Brussel.

* Eerw. J. Sterckx, onderpastoor, te Mechelen.

Eerw. P. Stielemans, kanonik, bestuurder van 't klein seminarie, te St-Niclaas.

E. Stroobant, notaris en letterkundige, te St-Pieters-Leeuw (Brussel).

K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.

Mev. Van Ackere, letterkundige, te Dixmude.

* J. Vanderlinden, advokaat, te Brussel.
* J. Vandezande, advokaat, te Antwerpen.
D. Vanbecelaere, voorzitter van den *Westvlaamschen bond*, te Kortrijk.
Van Vloten, letterkundige.
H. Van Beeck, advokaat, te Essche.
J. Van Beers, professor aan het athenæum, te Antwerpen.
* L. Van Caloen de Gourcy, lid van den Senaat, te Lophem.
* F. Van Cauwenbergh, advokaat, te Lier.
J. H. Van Dale, hoofdonderwijzer en archivaris, te Sluis (Zeeland).
* Eerw. P. Van de Burght, kanonik en president van het seminarie, te Rijsenburg.
A. Van den Abeele, letterkundige, te St-Martens-Laathem.
** J. Van den Breen, advokaat, te Zele.
** G. Van den Hende, candidaat-notaris, te Aalst.
* Eerw. J. Van Hollewinckel, bestuurder der kostschool, te Sotteghem.
Eerw. J. Van de Putte, pastoor-deken, te Kortrijk.
* C. Van der Linden, candidaat-notaris, te Idegem.
* L. Van der Molen, med. doct. en burgemeester, te Stabroek.
F. Van de Sande, tooneelbestuurder, te Brussel.
P. J. Van Doren, stads-archivaris, te Mechelen.
J. Van Droogenbroeck, onderwijzer, te Schaarbeek.
Eerw. C. G. Van Gompel, onderpastoor, te Brussel.

* Dr M. Van Groeneveldt, professor, te Oldenzaal.
* Eerw. H. Van Hees, pastoor, te Heers.
* E. F. Van Huele, te Brugge.
* L. Van Loock, med. doct., te Eeckeren.
Eerw. Van Meel, te Willebroeck.
* P. J. Van Meerbeeck, med. doct., gemeenteraadsheer, te Antwerpen.
G. Van Melckebeke, letterkundige, te Mechelen.
* Bon K. Van Nispen van Zevenaar, te Zevenaar (Gelderland).
* E. Van Oye, letterkundige, geneesheer, te Tourhout.
Bones L. von Ploennies, letterkundige, te Darmstadt.
Bon O. von Reinsberg-Dueringsveld, letterkundige.
Bones J. von Reinsberg geb. von Dueringsveld, letterkundige.
* Eerw. B. Van Roy, professor, te Hoogstraten.
L. Van Rijswijck, letterkundige, te Antwerpen.
D. Van Spilbeeck, uitgever der *Vlaamsche School*, te Antwerpen.
* E. Van Straelen, letterkundige, te Capellen.
M. Van Vught, archivaris, te Lier.
* Eerw. K. Van Wambeke, professor, te St-Niclaas.
W. Van West, letterkundige, te St-Truiden.
** A. Verbist, student, te Gent,
* Mr P. J. J. Verduyn, lid der gedeputeerde Staten, te 's Hertogenbosch.
* B. Verleysen, med. doct., te Erembodeghem.

Eerw. G. Verzijl, professor, te Roermond.
W. S. H. Vreede, hoogleeraar, te Utrecht.
Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te Utrecht.
J. Waterreus, bestuurder der normaalschool der Urselinen, te Roermond.

VERSLAG OVER DE WERKZAAMHEDEN VAN HET TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN GENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAAR 1869-1870, GEDAAN TER HALLE, IN DE PLECHTIGE ZITTING VAN DEN 15 NOVEMBER, DOOR Jos. ACHTERBERG, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MIJNE HEEREN,

Toen nu een jaar geleden, zij, die ons voorgingen in de leiding van « Met Tijd en Vlijt », hunne gelukkig begonnen taak aan ons overdroegen, toen beloofden wij onder den handdruk der scheiding, dien bloei en dien vooruitgang van het genootschap naar kracht en vermogen te zullen handhaven.

Heden vragen wij ons af of wij, aan die belofte getrouw, immer en altijd de belangen van het Genootschap voorgestaan en zijnen bloei betracht hebben, of wij te recht als onze voorgangers zeggen mogen, dat wij eenen stap voorwaarts hebben gedaan. Wij durven het niet. Zeker werd er dit jaar gewerkt, de vlaamsche geest bleef onder ons voortleven, maar toch en niettegenstaande het voorbeeld en den ijver van

onzen geschatten voorzitter en de onophoudelijke pogingen van enkele getrouwen, die nooit faalden waar het de belangen van 't genootschap gold te betrachten, zagen wij bij velen de ijver verflauwen en de werkzaamheden afnemen.

Terwijl van alle zijden meer en meer kreten opgaan tot het terugvorderen onzer taalrechten, terwijl door het geheele land genootschap naast genootschap oprijst en bloeit, terwijl in één woord, het zaad door « Met Tijd en Vlijt » gedurende zes-en-dertig jaren gestrooid, honderd- en duizendvoudig opschiet, wij bleven eenigszins ten achteren bij die algemeene ontwaking, dat buitengewoon streven. Het doel van het Genootschap werd niet genoeg betracht, de ijver der leden door onderlinge ondersteuning min aangemoedigd, en indien twee oorzaken van verval kunnen ontmoet worden, geene gevaarlijker dan deze. Het verleden strekke tot voorbeeld. Want — al is ons genootschap — zooals in zijne wegslepende redevoering (1) de heer A. Fredericq het over eenigen tijd uitriep, — al is ons genootschap niet alleen eene letterkundige vereeniging, niet alleen eene oefenschool voor het wapen van het woord, maar tevens een vaandel

(1) Hulde gebracht aan *den zeer geleerden Heer* Dr P. G. H. Willems, *hoogleeraar bij de Leuvensche Hoogeschool, ondervoorzitter der Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde, bestendigen voorzitter van* « Met Tijd en Vlijt », 1870. *Leuven, bij de gebroeders Vanlinthout.*

van dat groote leger, dat « de Vlaamsche Beweging » genoemd wordt, — laten wij het toch niet vergeten, dat in dit laatste onze krachten beperkt en gering zijn, terwijl wij als vormschool van woord en gedachten, eene macht uitoefenen welke door geene andere in den lande geëvenaard wordt. Dat doel moet dus vervolgd worden, door eensgezindheid, door vrijheid van denkwijze, door onderlinge tegemoetkoming en vooral door het bijwonen der zittingen. Dan zullen de werkers worden aangemoedigd, de leden zullen ééne ziel vormen, éénen wil uitoefenen, en de band, die hen vereenigt, zal sterk wezen door den geest van eendracht en broederliefde, die steeds in « Tijd en Vlijt » geheerscht heeft.

Neen, Mijne Heeren, het is het getal leden niet, dat onze kracht uitmaakt, het is de lange lijst namen niet, die « Tijd en Vlijt » zal doen vooruitgaan. Waar ijver ontbreekt en door wedijver niet aangevuurd wordt, daar valt de hechtste vereeniging, want zij wordt geschokt in hare grondvesten.

Welaan dan, ons streven is bepaald, ons doelwit is beoogd, daarheen onze krachten gewend, met vernieuwden moed, met vasten wil. Zoo zal ons Genootschap bloeien en vruchten telen, zoo werkt het gestadig voort, niet onstuimig en met oogenblikkelijk geweld, maar langzaam, maar zeker, want jaarlijks groeit het getal strij-

6.

ders, dat in « Tijd en Vlijt » gevormd, onder de vlaamsche bevolking liefde voor de moedertaal doet ontvlammen, beschaving en verlichting onder de verlatene volksklassen verspreidt.

Dit jaar nog waren onze voordrachten niet zoo talrijk als in het verleden. Verscheidene sprekers, die ons toegezegd hadden te komen, werden verhinderd. Slechts twee onzer redenaars, de heeren Max. Rooses en Max. Bausart, hebben aan onzen oproep kunnen beantwoorden. Dat zij onzen dank ontvangen, tevens voor de vroegere diensten aan « Tijd en Vlijt » betoond, en mogen zij verzekerd wezen, dat hunne stem steeds met liefde gehoord wordt, en hunne krachtige taal weerklank in het jeugdig gemoed gevonden heeft.

Mochten wij toch meer het spreekgestoelte door onze volksredenaars zien beklimmen. Indien zij wisten hoe gretig men hunne vaderlandsche woorden verbeidt, hoe vreugdevol iedere aankondiging van voordrachten begroet wordt, wij twijfelen niet of ieder letterkundige zoude het zich ten plichte rekenen ten minste éénmaal aan het verlangen der studeerende jeugd te voldoen.

De keuze van het onderwerp door den heer Max. Rooses behandeld, was van dien aard, dat de redenaar zich daardoor reeds de genegenheid van het publiek verworven had. Conscience, den geliefden volksschrijver, zijn leven, zijne

werken te beoordeelen, ziedaar de taak welke de heer Max. Rooses zich had opgelegd. Hij stelde hem ons opvolgelijk voor als knaap, als jongeling, als man, zijn leven in het bijzonder en in het openbaar, hij schetste hem ons als romanschrijver, als redenaar en als geleerde, en steeds met het hem eigen karakter, met die liefde voor het Vlaamsche volk, de vereering der deugd, de verheffing der zedelijkheid en de verheerlijking van vaderlandsliefde en zelfopoffering. De stille Kempen met hare onverdorven bewoners, hare barre heidegronden en uitgestrekte wildernissen, dat waren de streken welke hij het liefst doorwandelde; de spelende buitenjeugd, de kinderen van het volk en ook de zwoegende werkman, dat waren zijne vrienden, zijne vertrouwelingen. Dezen leerde hij den rijkdom van een onschuldig geweten, den adel van eerlijkheid en trouw, de eer van den arbeid, oudrendeugd en kinderliefde, alles wat de ziel veredelt, wat het hart verheft, wat een bezorgde vader, een liefdevolle moeder hunne kinderen wenschen in te prenten.

Conscience, gij hebt niet te vergeefs gewerkt; het volk bemint u als een' vader des vaderlands, uwe lessen worden onder het nederlandsch volk bewaard en geleverd van geslacht tot geslacht, en indien wij eens datgene worden wat de vaderen waren, dan zal dat uw werk zijn, dan zal de naam van Conscience, als de stichter van

een nieuwen stam, door het nageslacht worden herdacht en vereerd. Zoo sprak de heer Rooses, te midden der plechtige stilte welke het onderwerp te weeg bracht. Overtuigende taal, gemoedelijke voordracht, bijzonder gemak van uitdrukking, ziedaar in korte woorden waarmede de redenaar zijne redevoering wist op te luisteren en hij den welverdienden bijval ontmoette welke hem dien avond ten deel viel.

Eenigen tijd daarna hield de heer Max. Bausart eene conferentie over *Manuel*, eene episode uit den tijd der Restauratie. Meer dan eens hadden wij ook hem in ons midden gehoord, en zijn geestdriftig volkslievend karakter naar waarde leeren schatten. Ook ditmaal mocht hij de voldoening genieten den geestdrift zijner talrijke toehoorders ten volle te zien ontvlammen. Hij schetste ons Manuel, den man van het volk, den warmen republikein, den talentvollen schrijver. En dan met het vuur der overtuiging, sprak hij ons van de democratie, waartoe Manuel behoorde, en waartoe ook hij fier was te behooren, naar het voorbeeld van mannen als Manuel en zoovele anderen. Daverende toejuichingen begroetten den redenaar bij het aftreden van het spreekgestoelte. Nogmaals dank aan de beide sprekers, én voor hunne welwillendheid én voor de keuze hunner onderwerpen.

Indien wij de werken der leden van het afgeloopen jaar onderzoeken, zoo vinden wij dat in

de letterkundige afdeeling vooral het getal vertalingen eene grootere ruimte inneemt dan zulks de evenredigheid moest toelaten. Wel is waar is het een gelukkig verschijnsel, dat niet meer uitsluitend de fransche schrijvers tot richtsnoer dienen in onze letterkunde; ook is de vertaling, uit welke taal ook genomen, niet altijd zonder verdiensten; maar oorspronkelijkheid boven alles, oorspronkelijkheid is het kenmerk van eigen vernuft en overtreft steeds de navolging in kracht en eigenaardigheid, in diepte van gevoel.

Begrijpt zulks, jeugdige dichters, zoekt in uwen nederlandschen boezem, vindt in uwe eigene glorierijke geschiedenis de verheerlijking van deugd en opoffering, dan zal de vreemdeling met meer eerbied op uw werk nederzien, als dat gij hem de eer aandoet zijne gewrochten na te bootsen. Daarbij is in onze dagen van al te praktischen geest en stelselmatige opvoeding de studie der letteren zoodanig verwaarloosd, dat de noodlottige gevolgen zich reeds meer en meer doen gevoelen. Want werd ten allen tijde liefde voor de letteren door de jeugd der hoogescholen zoo ondubbelzinnig aan den dag gelegd, zoo vinden wij heden, op slechts weinige uitzonderingen na, eene verregaande onverschilligheid, terwijl de vrije uren onzer studeerende jongelingschap aan min edele uitspanningen worden gewijd.

De heer N. Theelen, tweede secretaris van het Genootschap, opende, in de zitting van 17 october de lijst der leesbeurten met een romantisch verhaal getiteld « de Droefgeestige. »

Naar het hoogduitsch gevolgd, bezat het tegelijk met de goede hoedanigheden dier romantiek, namelijk, eene meer doordachte opvatting van het onderwerp, tevens in groote mate hare gebreken, vooral dat ziekelijke, dat sentimenteele, dat op den duur de lezing zoodanig verflauwt, dat zulks aan het onverdragelijke grenst.

In de zitting van 31 october droeg de heer J. Vander Linden ons eenige zijner gedichtjes voor, die steeds met nieuw genoegen in ons midden gehoord worden. Reeds is in vroegere verslagen over de verdiensten van den heer Vander Linden als dichter uitgeweid; overigens zijn zijne voortbrengselen door u allen genoegzaam bekend, dan dat wij hierover nog verder zouden uitweiden.

Het was in deze zitting dat sommige leden van het Genootschap het denkbeeld opperden eene volstandige verandering van het reglement voor te stellen. En inderdaad, voldeed het oude niet meer aan de behoeften, verscheidene artikelen waren allengskens in onbruik geraakt, andere onnauwkeurig bepaald, zoodat zij tot misverstand aanleiding gaven, enkele strookten niet meer met de tijdsomstandigheden. De commissie tot een onderzoek ingesteld, legde in eene vol-

gende zitting haar verslag neder, en dank hare beredeneerde denkwijze, haar beleid en ondervinding, de voorgestelde wijzigingen werden bijna allen met eenparige stemmen aangenomen.

Doch was deze herziening van den eenen kant eene noodzakelijkheid, van de andere zijde benam zij, gedurende een geheele maand, het grootste gedeelte niet alleen onzer letterkundige, maar tevens onzer redekundige zittingen, welke zoodoende, veel van hunne aantrekkelijkheid verloren.

De jaarlijksche plechtige zitting van «Tijd en Vlijt» werd op den 19 december gehouden. De heer A. Fredericq las in de morgenzitting, te midden van een talrijk en uitgelezen auditorium, uit alle oorden van ons land saamgestroomd, zijn heerlijk verslag van het afgeloopen akademiejaar.

'S Avonds had het luisterrijk banket plaats, waar, zooals altijd, de meeste opgeruimdheid en rondborstigste vriendschap geheerscht hebben. Zulke feestmalen zijn noodzakelijk : zij brengen ons in onmiddellijke kennis met ver verwijderde strijdmakkers en moedigen aldus aan het ingeslagen spoor met moed en vertrouwen te blijven betreden.

Dit begreep insgelijks het studentengenootschap, «de Vlaamsche Eendracht» van Luik. Zij ook brachten een dergelijk broederfeest tot stand, waarop de geheele vlaamsche jongelingschap onzer hoogescholen was uitgenoodigd. De heeren

J. Stassen en A. Fredericq, die « Tijd en Vlijt » aldaar vertegenwoordigden, brachten er het beste aandenken van mede. Zij waren getroffen bij het zien van dien bloei der vlaamsche letteren te midden van het Walenland, en konden niet genoeg hunne voldoening uitdrukken over de hartelijke ontvangst en de genoegelijke uren, welke zij aldaar hebben doorgebracht.

Waren wij aangenaam verrast over de goede verstandhouding welke tusschen de verschillende genootschappen onzer universiteiten plaats greep, niet minder was onze vreugde toen wij ongeveer dezen zelfden tijd de tijding ontvingen van het stichten van den Westvlaamschen bond tusschen al de genootschappen dier provintie.

Eene algemeene vergadering te Kortrijk belegd en waar ook « Tijd en Vlijt » en « 't Zal wel gaan » der Gentsche hoogeschool op vertegenwoordigd waren, heeft de grondslagen dier vereeniging geworpen. Moge het voorbeeld door West-Vlaanderen gegeven, in andere gewesten navolging vinden; opdat weldra het geheele Vlaamsche land als één man opsta, om den zegepraal van ons streven te bekrachtigen.

Een oorspronkelijk verhaal « het Spook » werd in de zitting van den 16 januari voorgedragen door den heer Bronkaert. De opvatting was vrij goed en het onderwerp geheel in den trant geschreven die aan zulke onderwerpen past, doch in zekere bijzonderheden niet geheel van het buitensporige vrij te pleiten.

De heer W. Rosier was door eene ongesteldheid verhinderd de zitting van den 6 maart bij te wonen, ten einde aan zijne plichtmatige leesbeurt te voldoen.

Uw verslaggever las in de zitting van 20 maart « Italië », navolging van den zang van Corinne door Mev. de Staël.

Het was in deze dagen, dat de vooruitgang der Vlaamsche beweging zich ten volle aan de Leuvensche Hoogeschool vertoonde. Met geestdrift werd het voorstel van den heer A. Fredericq begroet, aan onzen geachten voorzitter, den zeer geleerden heer professor Willems, ter gelegenheid van zijne benoeming tot ondervoorzitter der Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde, als een blijk onzer hoogachting en erkentelijkheid, zijn gesteendrukt portret met album aan te bieden.

Niet alleen « Tijd en Vlijt », maar tevens de geheele Vlaamsche jongelingschap der Hoogeschool werkte als om strijd, ten einde al het mogelijke tot opluistering van dit feest bij te dragen. Mijne krachten laten het niet toe, Mijne Heeren, u hier de plechtigheid in haren geheelen luister te schetsen. Gij hebt ze allen gevoeld de ontroering, toen zich die talrijke schare den 29 mei, in de promotie-zaal der Halle verdrong; toen die luide vreugdekreten bij de intrede des hoogleeraars weêrgalmden, en de heeren A. Fredericq en F. Venesoen de verdiensten van den

warmen voorstaander onzer zaak, van den verdienstelijken geleerde in het geheugen riepen.

Niet minder treffend was het antwoord van professor Willems : zijne woorden deden het grootsche Vlaamsch verleden voor onze oogen oprijzen, het strijdend heden, de moedige helden der volksontslaving ; woorden vol moed en hoop, vol waarheid en vertrouwen !

O ! konden zij het zien, de verguizers van onzen volksaard, konden zij den waardigen ernst zien der toehoorders, hunne sprekende blikken, wel zouden zij uitroepen : Vlaanderen is herrezen, een nieuwe geest bezielt de Vlaamsche jeugd, en met de jeugd de eendracht, de toekomst, de vrijheid en vooruitgang !

's Avonds vereenigden zich nogmaals de leden van het Genootschap, ten einde door een openbaar blijk hunner erkentelijkheid te betoonen. Eene tallooze volksmenigte volgde de schitterende serenade met fakkellicht naar de woning van professor Willems, waar, onder het aanheffen der Zuid- en Noord-Nederlandsche volksliederen, duizende vreugdekreten langs straten en pleinen weêrgalmden.

Nogmaals las ons de heer J. Van der Linden, in de zitting van 12 juni, eenige zijner gedichtjes getiteld : « Brabantsche Zeden, Erinnering, Het Kindekijn, Herfst. »

Het verlaten der Hoogeschool door den heer Van der Linden doet ons een onzer beste wer-

kers ontvallen. Moge zijn voorbeeld navolging hebben opgewekt, opdat zijn verlies hierdoor eenigermate worde hersteld.

*
* *

Talrijker dan die onzer letterkundige afdeeling waren de werken in de redekundige vergaderingen voorgedragen. Ook was een aanmerkelijken vooruitgang in alle opzichten te bespeuren, terwijl het nut onzer openbare besprekingen algemeen erkend werd. Het ware te wenschen, dat zij, die zelden of nooit het woord in de moedertaal voerden, een weinig meer wilskracht betoonden, en eene enkele poging tot spreken van zich konden verkrijgen; zij zouden weldra overtuigd wezen, dat slechts de eerste stap moeite kost en de vaardigheid van uitdrukking als van zelve ons te gemoet komt. Overigens is « Tijd en Vlijt » geene plaats waar met welsprekendheid dient geschitterd te worden, maar vóór alles eene school, waar men zich voor later strijd en betere gelegenheid oefent.

Wat ons bijzonder in de werken van het afgeloopen jaar getroffen heeft, is de voorliefde welke men er in ontwaart voor onze vaderlandsche geschiedenis en vooral voor dat tijdstip waarop de strijd onzer voorouders tegen de spaansche overheersching plaats greep. Willem den Zwijger, Marnix van Ste-Aldegonde, en al die grootsche figuren van den wanhopigen kamp, wij

hebben, ze als het ware in onze zittingen zien herleven in menige vaderlandsche ontboezeming aan hunne nagedachtenis gewijd. Dat zij ons steeds een voorbeeld blijven van Nederlandsche deugd en Nederlandsche trouw!

De heer J. Wagemans las ons in de éerste zitting van den vorigen jaargang eene « Studie over Frankrijk's politiek ten opzichte van België. » Het was een vervolg op zijn werk het vorig jaar in « Tijd en Vlijt » voorgedragen en waarin de natuurlijke grenzen van Frankrijk en België besproken werden. Frankrijk ten allen tijde genegen zijne grenzen meer en meer uit te breiden, Frankrijk met zijne Noorder- en Zuider-natie, verschillend van zeden en karakter, Frankrijk is niet alleen een dreigend gevaar voor Europa, maar het is tevens door zijne heerschzucht en lichtzinnigheid de struikelblok der beschaving, de hinderpaal van alle vooruitgang. Kon Frankrijk gedwongen worden de Noorder-provintiën aan België af te staan, alle volkeren van Europa zouden er bij winnen, en dan eerst zoude de rust mogelijk, de vrede duurzaam zijn. De laatste gebeurtenissen hebben getoond hoe de woorden van den heer Wagemans waarheid bevatten : zijne wenschen hebben zich ten deele verwezentlijkt; mochten zij voor het heil der menschheid geheel bewaarheid worden!

In de zitting van den 17 november sprak uw

verslaggever over de « Olympische spelen » hun' oorsprong, hunne uitbreiding, hun wezen en den invloed die zij op de beschaving der volkeren hebben uitgeoefend. Hij prees de zorg, welke de ouden aan de ontwikkeling van het lichaam besteedden en keurde tevens de hedendaagsche wijze van opvoeding af, waar alle vrije beweging, alle krachtige vormen stelselmatig worden onderdrukt en ontzenuwd. De heeren A. Fredericq en P. Brocatus waren plichtmatige besprekers.

Eene degelijk bestudeerde voordracht werd den 24 november gehouden door den heer J. Van de Poel : « Bestuur van den hertog van Alva in de Nederlanden. »

De gruwelen van den hardvochtigen spanjaard, de verontwaardiging die zij allerwegen deden opstijgen en de heldenmoed onzer voorvaderen werden met gevoelvolle woorden door den heer Van de Poel afgeschetst. Hij sprak ons tevens over de strekking en de gevolgen van dat langdurig bloedbad, over het stichten van het nederlandsche vaderland, en betreurde het, dat de onafhankelijkheid zich niet over al de Dietsche gewesten mocht uitstrekken, daar zulks een scheidsmuur van vele eeuwen tusschen broeders van denzelfden stam opgeworpen heeft. Onnoodig te verzekeren dat de bijval, welke de heer Van de Poel genoot algemeen was. Als plichtmatige besprekers boden zich aan de heeren J. Verhaert en J. Van der Linden.

« De Vlaamsche gemeenten » dit was de titel van het onderwerp dat de heer Truyts den 5 januari behandelde. Hij onderzocht hunne geschiedenis, hunne werking en kracht, maar tevens ook hunne gebreken en al het kwade dat uit eene te groote verdeeling van een volk voortspruit. Zijne verhandeling, ofschoon kort en zonder blijkbare versiersels, was, wat inhoud betreft, niet van waarheid en bijgevolg niet van waarde ontbloot. Aan de bespreking, welke dit onderwerp te weeg bracht, namen deel de heeren N. Theelen en F. Venesoen.

Wij hadden het genoegen den heer J. Van de Zanden met een uitgebreid onderwerp « de Testamenteele Vrijheid » in de zitting van den 12 januari te zien optreden. Was deze verhandeling ook grootendeels van rechterlijken aard, en bijgevolg voor oningewijden min aantrekkelijk, de heer Van de Zanden wist ze zoodanig te vereenvoudigen en met eene buitengewone klaarheid aan zijne toehoorders voor te stellen, dat de belangrijke redetwisting welke er uit volgde voor iedereen genaakbaar was.

In de volgende zitting gaf uw verslaggever bij afwezigheid van den plichtmatigen spreker, eene korte verhandeling over « de oorzaken van bloei en verval in onze letterkundige geschiedenis. » De gebeurtenissen, die hij voornamelijk deed uitkomen, waren die der drie laatste eeuwen, den invloed van vreemde overheersching, de

werking der rederijkerskamers, de navolging van vreemde lettervruchten en eindelijk eenige woorden over den nederlandschen geest en het nederlandsch gevoel. Aan de bespreking namen deel de heeren J. Brouwers en J. Stassen.

Eene voor de tijdsomstandigheden belangrijke voordracht hield de heer A. Barge in de zitting van den 26 januari. Zij voerde voor titel: « De toekomst van Duitschland. » Hoewel somber en in zware nevelen gehuld, meende de schrijver toch hier en daar eenige heldere punten te bespeuren. Hij beschouwde de eenheid van Duitschland als een der grootste weldaden welke de germaansche stam kon genieten, doch hield ze voor eene *utopie* nimmer te verwezenlijken. Als redenen gaf hij op de verschillende volksstammen van dien bodem, de tweedracht tusschen de Noorder- en Zuidernatie, de heerschzucht van Pruisen, de nog sterke macht van Oostenrijk, en vooral de tegenwerking van vreemde mogendheden. Wat er ook van zij, de voordracht bewees dat de heer A. Barge geheel en al met den geest der duitsche natie bekend was, en eene ernstige studie van de geschiedenis dier verschillende gewesten had aangelegd. Waren aangeduid als plichtmatige besprekers de heeren A. de Ceuleneer en J. Van der Linden.

Den 16 februari trad de heer J. Verhaert op met eene beoordeeling van « Egmond. » Hij sprak ons van dien martelaar onzer onafhankelijkheid,

dat eerste slachtoffer van den bloeddorst van Alva en der spaansche wreedheid. Na een korten oogslag op de gebeurtenissen dier tijden, de regeering hier te lande en de ontstane misnoegdheid, ging hij over tot de levensgeschiedenis van den held zijner voordracht, doorliep zijne jeugd en verderen leeftijd, schetste ons zijne heldenfeiten, zijne openhartigheid, zijne achting onder het volk en vooral zijne diensten aan den koning van Spanje bewezen. En dan beschreef hij ons de afschuwelijke rechtspleging van die dagen, de instelling van den bloedraad, de werking der Inquisitie en de ter dood veroordeeling van Egmond. Hij bewees ten duidelijkste de onrechtvaardigheid van dat vonnis, dat verre van de Nederlanden te doen buigen, ze slechts fierder het hoofd deed opheffen tegenover willekeur en dwingelandij. Deze uiterst toegejuichte voordracht werd besproken door de heeren N. Theelen en J. Achterberg.

De heer A. de Corswarem kweet zich in den avond van den 23 februari van zijne leesbeurt met « eene Beschouwing over de Ellende. » Ziet hier in korte woorden de voornaamste punten door den spreker aangestipt :

Spreker stelde vast dat de ongelijkheid der standen eigen is aan 's menschens natuur : daaruit wordt de armoede noodzakelijker wijze geboren. Maar de ellende, gansch van de armoede verschillend, is een kanker die het maat-

schappelijk lichaam verknaagt en welke kan vermeden worden.

De ellende is gekenmerkt door een verval van ziel en lichaam, het is eene ontmoediging die kracht en wille dood en uit welke wanhoop ontstaat.

De oorzaken der ellende, zegt spreker, zijn tweëerlij : de eene zijn van stoffelijken de andere van zedelijken aard.

De eerste zijn de overlast van arbeid, de al te groote bevolking op eene kleine uitgestrektheid gronds saamgeperst, de werkstakingen, enz.

De andere zijn de voorwaarden volgens dewelke zich de nijverheid ontwikkelt, de hervorming der nijverheid. Zeker is deze voor de aangroeiing van den rijkdom hoogst heilzaam geweest, maar toch heeft deze hervorming door de omwenteling welke zij heeft doen ontstaan, aanzienlijke slagen aan den welstand van den werker toegebracht. Het evenwicht nogtans wordt, God dank! dagelijks hersteld. Volgens spreker moet groote aandacht worden gegeven op de samenscholling der werkende bevolking der steden. Uit de vereeniging van een groot getal arbeiders in hetzelfde werkhuis, uit het bezigen van vrouwen en kinderen in de fabrieken, ontstaat een wezentlijk gevaar.

Bij die oorzaken van ellende voegt spreker er nog een andere : de luiheid, de onvoorzienigheid, de mangel aan overleg, het slecht gedrag en het verdwijnen van het familie-leven. 7..

Waar is nu het reddingsmiddel te vinden? Spreker haalt onder menigvuldige geneesmiddelen aan, de bijzonderste volgens hem zijn : de vrijheid van werk en handel, maar enkel zoo lang deze vrijheid niet gebruikt wordt tot den ondergang der werkende klas, b. v. het werk der kinderen. Tegen zulk misbruik roept spreker de tusschenkomst in van den Staat.

Nog wijst hij als hulpmiddel de samenwerkende genootschappen aan. Verders de verzedelijking van het volk door onderwijs en opvoeding is hoogst noodzakelijk, de godsdienst moet volgens spreker hier zijnen weldadigen invloed laten gevoelen.

Deze schoone voordracht werd met veel talent door den heer A. de Corswarem tegen de heeren A. Ribbens en J. Vandezanden, plichtmatige besprekers, verdedigd.

De zitting van den 9 maart werd geheel gewijd aan eene improvisatie over « het leven en de werken van lord Byron, » waarmede de heer F. Venesoen zich wel had willen belasten.

De heer Venesoen deelde ons eene voordracht mede, handelende over eene der grootste dichters der romantische school, *Lord Byron, zijn leven en zijne werken*. Hij toonde ons hoe gansch het bestaan dezes schrijvers in de voortbrengselen zijner inbeelding ligt besloten, daar ieder poëma van de nog zwakke *Ledige uren* af tot aan *Don Juan*, de laatste en ongelukkigste

telg van dit wonderlijk vernuft, enkel met de gevoelens zijner eigene ziel is aaneengeweven. Spreker leverde tezelfder tijd eene korte maar juiste beoordeeling over de waarde en den letterkundigen rijkdom van Byron's gedichten; beurtelings haalde hij de schoonheden aan en hekelde de feilen van den *Giaour*, de *Bruid van Abydos*, den *Zeeroover*, *Lara* alsook van *Het beleg van Korinthe*, van *Parisina*, *Childe Harold*, den *Gevangene van Chillon*, *Manfred* en eindelijk van *Beppo* en *Don Juan*. Verschillige uittreksels dezer werken, alsmede het verhaal eeniger omstandigheden uit dichters leven werden niet vergeten. Ten slotte, bij een kort overzicht der beoordeelde kunststukken, bekloeg de heer Venesoen de hevige gevoelsoverdrijving en de onheilwekkende strekkingen die de laatstgeschrevene ontsieren en die het einde van Byron's dagen hebben vergald.

Aan een verregaand gemak van uitdrukking paarde de heer F. Venesoen een uiterst gevoelvol oratorisch talent en eene bijzondere duidelijkheid van taal. Dit heeft ook eenigszins de langdradigheid verschoond, welke wij niet kunnen nalaten den spreker hier te doen opmerken. De heeren A. de Ceuleneer en J. Van der Linden waren zijne plichtmatige besprekers.

« Eene studie over Karel V » hebben wij aan den heer N. Theelen te danken. Het karakter en de daden van dezen vorst, zoo verschillend door

de geschiedschrijvers beoordeeld, de oorlogen welke hij gevoerd heeft, benevens zijne voorzorgen ten einde binnenlandsche twisten te beletten, dit alles werd in den breede door den heer N. Theelen onderzocht. Ofschoon de voordracht eenigszins stroef was, en te zeer met geschiedkundige aanhalingen doorvlochten, heeft zij echter door duidelijkheid en juiste oordeelvellingen niet aan belang ontbroken.

De heer J. Van der Linden sprak ons in de zitting van 23 maart over « de Kenteekens der nederlandsche Kunst. » Hij onderzocht de omstandigheden die het nederlandsche volk een eigen karakter hebben gegeven; en derhalve het nederlandsche natuur- en kunstbegrip hebben gevormd. Overgaande tot de onderwerpen der kunst, onderscheidde hij hun algemeen en nationaal karakter, welk laatste hij voor ons kenmerkte door duidelijkheid van voorstelling, realismus in uitvoering, kleurrijkheid en verscheidenheid in afbeelding. Hij bewees dit door de bestudering : 1° van onze schilderkunst, en vergeleek de nederlandsche produkten met de school van Italië.

2° Van onze bouwkunst, wier stoute en schilderachtige monumenten den vrijheidszin van het nederlandsche volk ten volle weêrspiegelen.

3° Van onze letterkunde. Hierin vindt men dat diep gevoel der natuur, dat zich lucht geeft in de rijkste schildering en de trouwste voorstelling.

Het treft ons in de voortbrengselen der zoogenaamde romantische letterkunde in de middeleeuwen. De volksletterkunde van Maerlant en van den Reinaert was eene reactie tegen de overdrevenheid der handelende maar niet der beschrijvende poëzie.

De klassieken der XVI^de^ en XVII^de^ eeuw, benevens Bilderdijk weken dikwijls van de overlevering der oudheid af, om eene hulde te brengen aan de natuur en de ingeboren neigingen hunner landgenooten. Hedendaags heeft de Noord-Nederlandsche letterkunde het pad van waarheid en natuurlijkheid voor goed ingeslagen, en Conscience heeft aan de Zuid-Nederlanders getoond welke richting hun geest volgen moet.

Ziedaar in korte woorden de heerlijke voordracht van den heer J. Van der Linden. De toejuichingen, welke hem ten deel vielen waren ten volle verdiend. Aan de bespreking namen deel de heeren F. Venesoen en A. Fredericq.

In de zitting van 16 maart sprak ons de heer A. Fredericq over de groote omwenteling der zestiende eeuw. In deze schoone, en hoogst belangrijke studie, schetste spreker ons de oorzaken van den strijd der Nederlanden tegen Spanje : Strijd voor vrijheid van geweten en onafhankelijkheid des vaderlands. Hij schilderde ons de hoofdpersonnaadjen van dit groote drama. Philips II, de hoogmoedige en dweepzuchtige vorst, van wien Sismonde de Sismondi

zegt, dat «de vrijheid zijner onderzaten en de vrijheid van geweten, hem even heiligschendend toescheen. » Hij toonde ons, hoe wreedheid en verraad hem immer ten dienste stonden om zijn doel te bereiken. Nevens Philips II, zagen wij Granvelle, den hoogmoedigen en trouwen dienaar van den spaanschen vorst, den bloedhond Alva, wiens naam heden nog, als een vloek in de ooren klinkt. Requesens, don Juan van Oostenrijk en heel den sleep tirannen en vijanden, die ons land leegplunderden, verwoestten en uitmoordden, die handel en welvaart, vrijheid en onafhankelijkheid te niet brachten en die Zuid-Nederland eene wond hebben geslagen, welke heden nog niet genezen is.

Tegenover de verdrukkers, rijst het groote figuur van den Zwijger : Willem van Oranje, de beroemde staatkundige, wiens vernuft de plannen van Spanje wist te verijdelen, wiens moed eene borstweer was voor Nederland, aan wiens zelfsopoffering het noorden zijn zelfsbestaan had te danken, en die voor onze onafhankelijkheid als martelaar is gevallen.

Spreker schetste ons Brederode, Egmond, Horne, Marnix van Ste-Aldegonde, al die helden wier namen, den vaderlande zoo duurbaar, het zinnebeeld zijn geworden van vrijheids- en vaderslandsliefde.

Wij zagen den grooten strijd gestreden door de heldhaftige Geuzen, en hunne gedurige pogin-

gen voor de vrijmaking des vaderlands, den grooten strijd met zijne wisselvalligheden t dat de overeenkomst van Aetrecht, door waalsch verraad gesloten, met de pacificatie van Gent, de eenheid des vaderlands verbrak.

Wij kunnen hier maar een kort overzicht geven van deze studie, zoo rijk aan feiten en beschouwingen : gebrek aan plaats belet het ons.

Onnoodig hier bij te voegen dat dit onderwerp tot eene belangrijke en kundige discussie aanleiding gaf, en dat de heer A. Fredericq met kennis en warm gevoel zijn onderwerp verdedigde tegen de HH. De Ceuleneer en Vande Poel, plichtmatige besprekers.

Het was in een onzer laatste zittingen, dat de heer A. Fredericq voorstelde een verzoekschrift aan den hoogeerw. Rector Magnificus in te dienen, ten einde een leerstoel voor Nederlandsche taal- en letterkunde aan de Hoogeschool te zien toegevoegd. Wij hadden de voldoening onze wenschen vervuld te zien, en den heer J. Alberdink-Thijm, een gunstig gekende Nederlandsch geleerde, werd beroepen dien cursus aan de Leuvensche Universiteit te doceeren.

Wij kunnen niet nalaten den zeereerw. heer Laforet, voor zijne volle onpartijdigheid, om het meest te bedanken.

Wij hadden het genoegen, gedurende het afgeloopen jaar, onder onze buitenleden te zien plaats nemen de heeren D. Van Becelaere, van Kort-

rijk, voorzitter van den *West-Vlaamschen Bond*, en Em. Neirynck, van Iseghem, secretaris van den *Westvlaamschen Bond*, Cremer, den grooten novellist, den taalkundige Eelcoo Verwijs, professor van Vloten en de romanschrijfster Mev. Bosboom-Toussaint.

Eenige onzer buitenleden drukten hunne welwillendheid ten opzichte van het Genootschap uit door ons hunne werken toe te zenden.

Wij bedanken ze hier openlijk voor hunne bijdragen.

Met het aankoopen der werken van onze voornaamste schrijvers ging het Genootschap ijverig voort. Een tweede bibliotheek werd noodzakelijk tot het plaatsen onzer boekdeelen, welke te dien einde door het Genootschap werd aangekocht.

Ook dit jaar, Mijne Heeren, maar nimmer wreeder heeft de dood weêr in ons midden offers geëischt. De heer Gustaaf Meses een talentvolle jongeling viel ten gevolge eener slepende ziekte. Hij, de stichter der redekundige afdeeling van ons Genootschap, de stichter der Vlaamsche eendracht van Luik, de onvermoeide werker, de diepe denker werd ons ontrukt, en onherstelbaar zoude de slag zijn ware het niet dat zijn geest, ook na zijn afsterven, onze werkingen bleef bezielen. Meses viel in den vollen bloei zijner jaren, op het oogenblik dat de schoonste toekomst hem toelachte, dat wij allen op hem als op de kracht van ons werken, de volste hoop

hadden gevestigd. Op het graf van den dierbaren afgestorvene werd eene laatste hulde door den heer A. Fredericq in name van het Genootschap gebracht, en de stem die het droevigst vaarwel toeriep was die van « Met Tijd en Vlijt », van het Genootschap, dat Meses het meest beminde en tot zijne laatste oogenblikken al de genegenheid, die wij hem kenden, bleef toedragen.

Ziedaar, Mijne Heeren, in korte woorden, den toestand van ons Genootschap gedurende het afgeloopen academiejaar. Hadden wij misbruiken aan te stippen, verliezen te betreuren, daarom zijn wij niet ontmoedigd. De toekomst hoort niet aan weekelingen, die het hoofd buigen bij den eersten storm, ook niet aan hen die gevaren ontwijken, zij vordert mannen met fiere kruin en vasten moed. Een hedendaagsche denker heeft gezegd : « Alles verga behalve een beginsel » en de latijnsche dichter, sprekende van den *vir fortis et tenax propositi*, « hij is wel te verpletteren, maar niet te verschrikken. » Dat is ook onze leuze, de Nederlander blijft pal staan, in weerwil van overmacht en geweld; en hij putte de kracht in zijne overtuiging; hij wil een volk blijven, eene nationaliteit bezitten, en dien ijzeren wil vermag niets te verwrikken. Wat miskenning hebben onze voorgangers niet ondervonden? Wij ook zijn niet steeds vrij gebleven van aanranding en kleingeestige spotternij, maar ons hart roept het luide, dat de zege aan ons is,

dat ieder dag ons nader brengt bij het doël zoo lang gewenscht, zoo lang ontbeerd. En de Nederlander, hij zij zoon van het Noorden of telg van het Zuiden, — grenzen door diplomatie getrokken mogen stambroeders scheiden, — waar het onze nationaliteit geldt te verdedigen, daar is hij kind van denzelfden stam, broeder onder hetzelfde vaandel, strijdend voor hetzelfde beginsel : « Vrijheid en Moedertaal ».

—

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.
Vice-Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial et échevin.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Membres, les présidents et vice-présidents des Conférences.

Conseil de la conférence Notre-Dame.

Président, E. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Vice-Président, E. Van Hoof, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Scheurette, étud. en médecine.
Trésorier, A. Maes, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, Em. Van Winckel, étud. en médecine.

Conseil de la conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.

Vice-Président, E. Jacques, étud. en médecine,
Secrétaire, A. Van den Weghe, étud. en médecine.
Trésorier, J. B. Dumont, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, H. Demarest, étud. en médecine.

Conseil de la conférence Sainte-Gertrude.

Président, A. De Vivier, prof. à l'école des mines.
Vice-Président, chevalier A. de Corswarem, étud. en droit.
Secrétaire, A. Cappelle, étud. en droit.
Trésorier, A. Ghyoot, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, F. Durosé, étud. en médecine.

Conseil de la conférence Saint-Michel.

Président, Ed. Poullet, prof. à la fac. de philosophie.
Vice-Président, L. Goffin, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Novent, étud. en philosophie.
Trésorier, O. Jonckheere, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. De Clercq, étud. en droit.

Conseil de la conférence de Saint-Pierre.

Président d'honneur, F. Craessaerts, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial et échevin.

Vice-Président, Ch. Delcour, prof. à la fac. de droit, membre de la Chambre des représentants, conseiller communal.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, J. B. Boine.

Conseil de la conférence Saint-Joseph.
(*Collége de la Sainte-Trinité.*)

Directeur, M. le supérieur du Collége.
Président, C. Schreinemacher, étudiant.
Vice-Président, H. Mehèus, étudiant.
Secrétaire, E. Berlaimont, étudiant.
Trésorier, L. Simon, étudiant.
Gardien du vestiaire, T. L. Cardon, étudiant.

Conseil de la conférence du patronage des jeunes ouvriers.

Président, U. Massalski, répétiteur à l'Université.
Vice-Président, J. Novent, étud. en philosophie.
Aumônier, L. Struyf, vicaire de Saint-Michel.
Secrétaire, E. P. Van Keerbergen, commis-négociant.
Trésorier, Eug. De Néeff, avocat.

Conférence Saint-Lambert (*Héverlé lez-Louvain*).

Protecteurs, LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse d'Arenberg.

Conseil de la conférence.

Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.

Vice-Président, G. Stroobants, fermier, à Heverlé.

Secrétaire, G. Tombeur, cons. comm., à id.

Trésorier, J. Verbeek, vicaire, à id.

Gardien du vestiaire, C. Van der Borght, à id.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DES CONFÉRENCES.

—

« Esto misericors, et eris tu sicut Altissimi Filius. »

(Eccl. 4.)

Monseigneur, Messieurs,

Le paganisme, malgré les raffinements de sa civilisation, n'a point connu la charité. Les coutumes barbares des grands siècles de Périclès et d'Auguste n'avaient rien qui révoltât les illustrations de l'époque. Législateurs, philosophes, historiens, poëtes, tous à l'envi ont stigmatisé de leurs expressions les plus dédaigneuses la misère et le malheureux; et, ce qui est à peine croyable, ils n'ont eu que des ricanements et des sarcasmes pour ceux de leurs concitoyens en qui semblait germer une idée de bienfaisance. Les étrangers, les prisonniers, les vaincus, les esclaves, les pauvres, les ouvriers, les enfants, les femmes, les infirmes, les vieillards, tout ce qui était faible, tout ce qui souffrait, était méprisé, haï, tyrannisé sans pitié. Un gouvernement qui puisait toute sa force dans les *lois Draconiennes* ou les *lois des XII Tables*, n'avait point à intervenir en faveur de l'opprimé. La

souffrance physique était pour l'opulence un spectacle intolérable. Elle n'en supporta guère la vue que vers ces jours de décadence et d'ignominie, où la société se fit un délassement d'assister aux immondes repas des bêtes fauves que l'on abreuvait de sang humain sur l'arène de l'amphithéâtre. Et quel est le citoyen d'Athènes ou de Rome, quel est l'homme d'État, quel est le monarque de l'antiquité tout entière, qui jamais se proposa de fonder un hospice, une crèche, un hôpital?

Il fallut qu'un céleste réformateur vînt réhabiliter la pauvre nature humaine, et rétablir l'équilibre, rompu par la méchanceté des hommes. Il dit au riche : « Vos biens ne vous appar- » tiennent pas sans réserve; c'est un dépôt que » Dieu vous a confié, et vous rendrez compte de » l'usage que vous en aurez fait; si vous ne vou- » lez encourir une éternelle disgrâce, hâtez-vous » d'en faire une part à vos frères qui sont dans » le besoin, vous souvenant qu'un verre d'eau, » donné en mon nom, ne restera point sans ré- » compense. » Et au pauvre : « La vie de l'homme » n'est qu'un combat dans cette vallée de larmes; » mais rien n'arrive ici-bas à l'insu de la Divine » Providence, et chacun sera jugé d'après ses » œuvres. Bienheureux ceux qui souffrent, car » ils seront consolés. » Et le riche, docile à ces préceptes, ne vit plus désormais dans le malheureux qu'un frère dont il devait alléger les peines.

Le pauvre s'arma de patience pour souffrir avec résignation les disgrâces de la vie; ou plutôt, il n'y eut plus ni riches ni pauvres, et le monde renouvelé offrit aux païens ce touchant tableau de la charité chrétienne, qui leur arrachait cette exclamation : « Voyez donc comme ils s'aiment! »

Oui, Messieurs, la charité est fille du christianisme et contemporaine de son avénement, et les clameurs de ses adversaires ne lui ôteront point cette gloire. Disons mieux, Messieurs, la charité ne peut vivre sans donner la main à la religion catholique. Otez de la loi morale le devoir d'aimer le prochain, et vous saperez la charité par sa base, et de ses ruines naîtra cette sèche philanthropie que l'impiété moderne se fait une gloriole de pratiquer. Mais soulevez un coin de ce manteau de la bienfaisance, dans lequel on se drape si volontiers, et vous verrez que la plupart de ceux qui s'en affublent se recherchent eux-mêmes avant de songer à la misère d'autrui. Dieu me garde, Messieurs, de faire la moindre allusion blessante à l'endroit des hommes de cœur qui ont consacré et qui consacrent encore tous les jours leurs ressources et leur temps à soulager les immenses infortunes dont souffrent des peuples voisins. Vous êtes témoins de ce mouvement charitable dont notre petit pays donne l'exemple, et qui fait l'admiration de l'Europe entière. Mais que ceux à qui il

aura été donné de voir de plus près les détails de cette terrible catastrophe ; ceux qui auront approché de ces grabats où la douleur, la faim, la tristesse, le désespoir se disputaient de malheureuses victimes ; que ceux-là me disent vers qui de préférence les malades tournaient les yeux ; vers l'infirmier soudoyé, qui pansait ses blessures, ou vers la sœur de charité, vers l'aumônier qui lui apportaient le baume de la patience et les consolations de la foi ? Demandez-leur qui ils remerciaient encore, quand la mort implacable les étreignait déjà de ses liens, et quels noms, après ceux d'une mère ou d'une sœur, ils ne cessaient de prononcer avec amour et reconnaissance. Demandez-leur qui avait le courage de rester penché au chevet du moribond, l'assistant à son agonie, et ne le quittant qu'après lui avoir fermé les yeux. Ah ! Messieurs, il y avait là autre chose qu'une bienfaisance pompeusement vantée ; il y avait ce dévouement obscur, celui qui n'est point facilité par les jouissances de l'orgueil, celui que l'on ne décore pas ! C'était là la vraie charité.

Et que l'on n'essaie point de remplacer cette vertu par quelque vaines formules. Il faut mériter la reconnaissance du malheureux, et pour cela, je le répète, il faut lui témoigner de l'affection. Or, Messieurs, aiment-ils le pauvre, ceux-là qui éloignent de son esprit l'idée d'un Dieu juste et bon ? Qui lui ôtent le précieux

talisman de l'espérance contre les coups de l'adversité? Ceux-là qui fondent pour lui des bibliothèques immorales, et qui achèvent de corrompre ses enfants par le funeste exemple de leurs débauches? Aiment-ils l'ouvrier, ceux-là qui excitent ses passions et exploitent son ignorance, pour l'insurger contre l'ordre et la sécurité publics? Et où le conduisent-ils par ces voies? Hélas, Messieurs, des exemples récents et terribles m'exemptent de répondre à cette question.

Il n'y a point à en douter, la société ne peut que se perdre par l'égoïsme, et elle trouvera infailliblement son salut dans la charité. Vous l'avez compris, Messieurs, et, en entrant dans la Société de Saint Vincent de Paul, vous faites acte de bons citoyens, autant que de bons chrétiens. En portant à domicile les quelques secours dont nos faibles revenus nous permettent de disposer, vous remédiez un peu aux misères physiques, mais vous acquérez surtout le moyen de combattre les misères morales du pauvre. Vous vous asseyez à son foyer; vous écoutez patiemment ses plaintes; vous l'encouragez de vos conseils; vous lui inspirez le goût de l'ordre et de la propreté; ses enfants se réjouissent de vous voir venir, et se pressent sur vos pas lorsque vous entrez; peut-être vous devront-ils un jour de savoir un peu lire et écrire, parce que vous aurez décidé leur mère à leur faire

fréquenter une école ; en un mot, vous honorez de votre visite les hôtes de ce réduit, et qui sait la joie que vous leur procurez lorsque, en les quittant, vous leur donnez la main, ou lorsque vous leur rendez un léger service? Le silence que vous gardez sur ces détails, Messieurs, est cause que je ne puis citer ici tant d'exemples édifiants. J'en connais cependant un, qu'une toute petite indiscrétion m'a révélé.

Un de nos confrères visitait la famille d'un pauvre ouvrier. Le père gagnait à peine de quoi se sustenter. La mère se levait chaque jour de grand matin pour parcourir les rues, et ramasser, au milieu des immondices que l'on y dépose, quelques débris de chauffage pour alimenter son feu, et des restes de légumes que les passants avaient déjà peut-être foulés aux pieds. Elle avait quatre enfants en bas âge, qu'elle vêtait de quelques haillons, et qu'elle trouvait cependant le moyen d'entretenir toujours propres. Les deux aînés apprenaient le catéchisme : notre confrère était leur répétiteur. Le plus jeune des enfants était un petit garçon que le père affectionnait spécialement. Un jour que notre confrère montait l'escalier du galetas, il entendit pleurer. Il entre, et il trouve le pauvre père tout en larmes, tristement appuyé contre le lit. « Petit Pierre est mort, Monsieur, » lui dit-il en lui rendant son salut. L'enfant avait été emporté en quelques jours par une fièvre maligne. « Ce qui me fait le

» plus de peine, ajouta-t-il, après l'idée du
» malheur qui me frappe, c'est de penser que ce
» pauvre petit ne sera même pas enseveli conve-
» nablement. Les riches rendent des honneurs à
» leurs défunts, et moi... » et il continuait à sangloter. Quelques heures plus tard, l'enfant était dans un beau cercueil, et on l'enterrait avec un cérémonial complet. Une faible somme d'argent et quelques démarches avaient suffi à notre zélé confrère pour adoucir le chagrin de ce pauvre homme.

Combien de familles, jalouses de recevoir l'aumône d'une main aussi fraternelle, ne sont-elles point venues dans le cours de cette année, et surtout depuis trois mois, solliciter la faveur d'être inscrites parmi les nôtres! Tantôt, c'était le chef d'un ménage, qu'un accident avait subitement rendu incapable de vaquer à ses travaux; tantôt, un homme valide, forcé par les événements de quitter son foyer, et y revenant sans ouvrage, sans économies, sans pain; tantôt une pauvre veuve dont sept ou huit orphelins étaient l'unique fortune, et n'ayant d'autre industrie que la mendicité. Un autre suait tout le jour pour ne pas loger à la belle étoile, lui et ses vieux parents et venait nous demander de payer son loyer, pour qu'il pût lui-même acheter de quoi ne pas succomber à de longues et dures privations. Eh bien, Messieurs, faut-il le dire? nous nous voyons forcés de fermer l'oreille à tant de

plaintes, et de rester les spectateurs oisifs de ces navrantes réalités! Notre bon vouloir a des entraves dont il ne peut se défaire, et sous lesquelles il gémit vainement depuis plusieurs années. Je l'avouerai sans détours, notre situation matérielle est déplorable, je dirais presque désespérée, si la charité chrétienne n'enfantait tous les jours des prodiges. Vous en jugerez vous-mêmes, Messieurs (1).

A la fin de l'exercice 1868-69, votre rapporteur vous accusait un déficit de fr. 1198-56. Dans l'espoir de le combler, on a fait autant d'économies que possible : au-delà de 125 fr. sur la paille, environ 120 fr. sur les poëles, 400 fr. sur les vête-

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires : fr.	1,566 43	Déficit de l'année antérieure : fr.	1,198 56
Quêtes extraordinaires :	193 24	Pain (4611) :	3,153 81
Quête au Sermon :	808 94	Vêtements :	1,896 51
Souscriptions :	1,534 50	Paille :	250 00
Dons particuliers :	1,156 00	Coke :	205 00
otal :	5,261 11	Poëles :	62 00
		Dépenses diverses :	470 06
		Total des dépenses :	7,233 94

BILAN.

Total des dépenses :	fr.	7,233 94
Total des recettes :		5,261 11
Déficit :		1,974 83

ments; on a distribué 843 pains de moins que l'an dernier. Le chiffre des familles que nous secourons était descendu, au commencement de l'année, à 260; nous l'avons restreint à 237, sans espoir de le majorer d'ici à longtemps peut-être, malgré les rigueurs de la saison où nous sommes et les calamités sans nombre que nous préparent les temps actuels. D'un autre côté, nous comptions sur des recettes plus abondantes. Double déception, Messieurs. Nous avons encaissé environ 1200 fr. de moins que l'année dernière, et nous clôturons avec un déficit de près de 2000 fr. Vous le voyez, Messieurs, nous sommes sur une pente fatale; plusieurs causes nous y retiennent.

Et d'abord, les quêtes ordinaires de nos conférences ont subi une diminution de 270 fr. Or, c'est là une des assises les plus sûres de notre société, et hâtons-nous d'ajouter : une des plus glorieuses. Ce sont les privations que vous vous imposez, ce sont les larcins, si je puis dire, dont votre pécule d'étudiants est victime, qui sont la garantie de notre viabilité. Ce témoignage honore les élèves de l'*Alma Mater;* mais ils doivent s'efforcer plus que jamais de le mériter.

Avec la conférence bourgeoise, nous étions près de 320 membres; aujourd'hui nous ne sommes même plus 290. Que chacun d'entre nous donc tâche de s'adjoindre un ami, un seul. Jamais, depuis la fondation de l'Université, la jeunesse catholique ne fût aussi nombreuse à Louvain.

Dans un millier d'étudiants que nous allons être, il s'en trouvera par centaines qui voudront entrer dans nos rangs; il suffit de les y inviter : hâtons-nous de le faire, Messieurs.

Les sociétés musicales des Étudiants nous étaient jadis un excellent appoint; cette année, elles n'ont pu nous venir en aide. Plusieurs d'entre vous font partie de ces sociétés. Décidez nos condisciples à soutenir notre œuvre de leurs talents; rappelez-leur que, comme eux, nous sommes étudiants, et qu'il est de notre devoir à tous de nous entr'aider mutuellement. De notre côté, Messieurs, nous aurons soin de les encourager, en nous rendant en foule aux fètes qu'ils donneront.

Nous avons été heureux de porter à notre actif une somme de fr. 808·94, produit d'une collecte faite en l'église de St-Pierre, à la suite d'un sermon de charité. C'est à M. Moulart que nous sommes redevables de ce service signalé. Nous saisissons cette occasion d'offrir une fois de plus à l'éloquent professeur, en même temps que nos félicitations, l'hommage de notre vive reconnaissance.

A la fin de l'hiver dernier, un appel fait à la charité publique nous a valu des secours nombreux. Nous sommes aujourd'hui soutenus par 271 bienfaiteurs, Bourgeois ou Étudiants, dont les souscriptions nous ont fourni 285 fr. de plus que l'an dernier. Par contre, les dons particu-

liers sont loin d'atteindre une somme aussi considérable qu'autrefois, et de ce chef nous constatons avec peine une diminution d'un millier de francs dans le tableau de nos recettes. Nous remercions les personnes charitables qui s'intéressent à la prospérité de notre œuvre, et tout particulièrement notre zélé Président d'honneur, Mgr Laforet, qui a bien voulu nous continuer ses largesses ; mais nous ne saurions assez insister sur l'urgence de nos besoins et sur la facilité d'apporter un prompt remède à notre situation. Parlons volontiers de nos pauvres ; faisons connaître la misère telle qu'elle règne autour de nous à l'insu d'un grand nombre ; nous finirons par ébranler les plus indifférents, nous recruterons des membres souscripteurs, et bientôt, avec un peu de patience et de bonne volonté, nous rétablirons nos finances dans leur prospérité première.

Nous terminerons ce qui concerne nos conférences, en recommandant à vos pieux souvenirs neuf de nos bienfaiteurs décédés pendant le cours de cette année.

La situation des jeunes ouvriers ne vous a pas non plus trouvés indifférents, Messieurs. Vous avez vu que de sérieuses améliorations y pouvaient être apportées, et vous avez entrepris de les réaliser par des moyens dignes d'eux-mêmes et de vous, en fondant la *Société du patronage*. Vous avez cru, et non sans cause, que

l'ignorance est une des sources principales de la misère de l'ouvrier. En refaisant son éducation première, vous lui enseignez ses devoirs envers Dieu, envers la société, envers sa famille, envers lui-même. D'autres ont fondé des caisses d'épargne, et font de l'ouvrier un homme rangé; vous, Messieurs, vous en faites de plus un chrétien et un honnête homme. En vous mêlant familièrement à ses jeux, vous lui inspirez une haute idée de lui-même; vous gagnez aussi sur cette jeunesse un ascendant précieux qui vous aide à l'éloigner des compagnies où elle pourrait se pervertir. « Le factieux », a dit Mgr Dupanloup, « murmure à l'oreille du pauvre : Lève-toi » et venge-toi; là-bas il y a des riches. — Le » chrétien, au contraire, souffle à l'oreille du » riche : Lève-toi, et dévoue-toi; là-bas il y a des » pauvres. Puis il se place entre les deux et il » leur crie, aux uns et aux autres, à haute voix: » Il y a un Dieu qui vous regarde. » Eh bien, Messieurs, vous êtes ces chrétiens dont parle l'Evêque d'Orléans. En intéressant au succès de votre œuvre les âmes charitables de cette ville, vous avez établi un lien de fraternité entre l'ouvrier et son maître, et vous avez fait du bien à l'un et à l'autre; car, Messieurs, on l'a dit avec raison : « Hors l'Eglise catholique, point de salut pour le capital. »

La *société du Patronage* compte à peine trois ou quatre années d'existence, et déjà plus

de 150 ouvriers, depuis 13 ans jusqu'à 20 et au delà, sont inscrits sur ses listes. Au commencement de cette année, une école dominicale a été annexée au Patronage. Elle est assidûment fréquentée par plus de 140 élèves; une des classes se compose exclusivement d'adultes. Vingt-quatre membres actifs, aidés de plusieurs membres agrégés, concourent à la direction de l'œuvre. Ses principaux revenus (1) consistent dans une cotisation annuelle de 6 francs au moins, fournie par plus de 150 membres honoraires. Nous souhaitons que cette œuvre excellente continue de prospérer, et qu'elle prenne la plus grande extension possible. Déjà, du reste, ce dernier vœu commence à se réaliser d'une façon remarquable, par l'heureuse idée de la *Fédération des Patronages Belges*, qui, nous l'espérons, finira par devenir internationale.

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la société de Patronage :

RECETTES		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 640 01	Dépenses :	fr. 2107 71
Recettes :	1721 23		
Total :	2361 24		

BILAN.

Recettes :	fr. 2361 24
Dépenses :	2107 71
Reliquat :	253 53

Vous savez sans doute, Messieurs, que cette œuvre nouvelle, destinée à faire tant de bien en complétant les travaux de la première, a choisi pour centre notre Patronage de Louvain.

La conférence St-Lambert, d'Héverlé, pousse à son tour un cri de détresse. Pour la première fois depuis sa fondation, elle n'a pu suffire, cette année, à ses besoins (1). Elle est d'ailleurs dans les meilleurs termes avec les autorités religieuse et civile de la localité. La sérénissime famille d'Arenberg ne cesse de lui accorder sa haute protection, et le séjour de S. A. S. Mgr le duc et de sa noble épouse au château d'Héverlé aura été pour la Conférence, aussi bien que pour la commune tout entière, un sujet d'édification dont le souvenir ne se perdra point. La Confé-

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conféreuce St-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 37 03	Pain :	fr. 555 50
Souscriptions :	170 00	Houillo :	306 00
Dons particuliers :	750 00	Vêtements :	51 40
Quêtes :	55 00	Objets de couchage :	27 41
		Dons en argent :	109 50
Total des recettes :	1012 03	Frais divers :	13 00
		Total des dépenses :	1062 81

BILAN.

Dépenses :	fr. 1062 81
Recettes .	1012 03
Déficit :	50 78

rence St-Lambert compte 11 membres actifs et des membres honoraires. Le zèle qui les distingue nous fait espérer que la Conférence reviendra sans peine à la vitalité que nous lui avons toujours connue.

La Conférence Saint-Joseph, composée exclusivement d'élèves du collége de la Ste-Trinité, est toujours florissante. Vous le savez, Messieurs, ces courageux jeunes gens protégent spécialement les enfants pauvres. Ils leur font la classe, ils les surveillent, ils les conduisent à la promenade. Pour stimuler leur zèle, ils ont fondé les œuvres charmantes de *la St-Nicolas* et *des Etrennes*; de plus, ils leur font, chaque année, deux distributions de prix, consistant en effets d'habillement de toute espèce. En un mot, ils entourent ces enfants de cette sollicitude, de ces soins, qui ne leur font que trop souvent défaut sous le toit paternel.

La Conférence Saint-Joseph compte 12 membres actifs. Ses recettes (1) sont prélevées sur des

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Vestiaire :	fr. 1602 44	Vestiaire :	fr. 1323 12
Quêtes ordinaires :	22 81	Distributions, St-Nicolas, pains, 1re communion :	745 99
Amendes, quêtes extraordinaires et rétrib. :	167 64		
Concert de charité :	366 90		
		Total :	2069 11
Total :	2159 79		

parties de plaisir, des jeux, des tombolas, etc., organisés dans l'établissement de MM. les Joséphites. Ses dépenses atteignent cette année une somme de 2069 fr. Ce chiffre parle assez haut pour que l'on s'abstienne de tout autre éloge.

L'*Association de St-Charles Borromée* continue de répandre ses bienfaits, et les espérances qu'elle avait fait concevoir dès le principe se réalisent à merveille. Son organisation est en voie de progrès incessants. Vous le savez, Messieurs, cette œuvre a été fondée dans le double but d'assurer à chaque défunt pauvre une messe de *Requiem*, et de procurer aux infirmes traités à domicile tous les secours matériels et spirituels que réclame leur état. D'une part, on veille à ce que l'administration des derniers Sacrements leur soit faite avec toute la pompe désirable; de l'autre, on remet à MM. les curés des paroisses des bons de 50 centimes qu'ils distribuent aux malades près desquels ils sont appelés, et que ceux-ci peuvent échanger contre tout ce que leur prescrit le médecin traitant. A cet effet, les pauvres s'adressent aux sœurs Maricoles qui leur distribuent du vin, du bouil-

---

BILAN.

Recettes :	fr. 2159 79
Dépenses :	2069 11
Reliquat :	90 68

lon ou de la viande, et qui s'acquittent de cette tâche avec un soin vraiment religieux.

Vous le voyez, Messieurs, nos œuvres de charité sont nombreuses, et ne demandent qu'à prendre un nouvel essor. Donnons-leur toujours, à l'Université comme plus tard dans la vie, une large part de notre zèle; car le zèle est l'onction des bonnes œuvres, de même que les dons matériels en sont l'aliment. En surmontant nos petites répugnances, nos goûts de repos, et tant d'autres obstacles qui pourraient nous en détourner, nous apprendrons à devenir maîtres de nous-mêmes, et nous arriverons à la liberté par le chemin le plus sûr, celui de la vérité et de la mortification. Les malheureux, qui nous verront plus fertiles en œuvres qu'en paroles, comprendront mieux la morale prêchée par l'exemple du renoncement volontaire. Nos efforts persévérants, quelque faibles qu'ils soient, retarderont peut-être l'heure d'une solution désastreuse du problème social qui agite si fort l'humanité de nos jours.

Suivez donc, Messieurs, ce noble penchant de votre jeunesse qui vous porte à faire le bien; cédez aux entraînements de votre âme généreuse. Pendant que d'autres vieilliront avant les années, croupissant dans les plaisirs, la mollesse et les jouissances stériles de l'égoïsme, vous vous amasserez des trésors que ni le temps, ni la maladie, ni la mort même ne vous raviront,

en vous rendant semblables à celui qui fut l'homme charitable par excellence, parce qu'il était l'Homme-Dieu : « *Esto misericors, et eris tu sicut Altissimi Filius.* »

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1869-1870.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Bollaerts, Pierre Joseph, de Herenthals, prêtre du diocèse de Malines; 12 juillet 1869.
2 Fermine, Théophile Joseph, de Hogne, prêtre du diocèse de Namur; id.
3 Dumongh, Emile Vincent Pierre Joseph, de Soignies, prêtre du diocèse de Tournai; 11 juillet 1870.
4 Liétard, Gustave, d'Estaimpuis, prêtre du diocèse de Tournai; id.
5 Rowet, Alphonse Joseph, de Chaumont, prêtre du diocèse de Malines; id.

Bacheliers en droit canon.

1 Scheyven, Théophile, de Malines, prêtre du diocèse de Malines; 12 juillet 1869.
2 Cantaert, François Xavier, de Quaremont, prêtre du diocèse de Gand; 11 juillet 1870.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

3 Ceusters, Pierre Xavier Roch, de Hoogstraeten, prêtre du diocèse de Malines; id.
4 Hermes, Henri Joseph Ludolphe, d'Erkelensis, prêtre du diocèse de Cologne; id.

Licencié en théologie.

Fivez, Auguste, d'Opbrakel, prêtre du diocèse de Gand; 11 Juillet.

Docteur en droit (2e examen) (1).

Boleslas, Valentin, de Cerneux (canton de Neuchatel), *avec distinction*; 20 décembre.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

1 De Nowozielski, Antoine, de Szczecno (gouvernement de Kielce); 15 juin.
2 De Rulikowski, Miecislas, de Paszkowska (province d'Ukraine); 30 juin.

Docteurs en médecine.

1 Duffau, Romain Jean Baptiste Léotide, de Manbourguet (Hautes-Pyrénées); 1r juin.

(1) Les grades académiques en droit, en médecine, en philosophie et en sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 13 février 1837 et du 8 mars 1858. Voyez plus loin.



2 O'Flynn, Philippe, de Marfield (Irlande), *avec distinction* ; 8 juillet.

Candidat en philosophie.

De Kiere, Emile Marie Gislain, de Roulers, missionnaire apostolique, *avec mention honorable*; 27 juin.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

—

Examen d'admission.

1 André, Jean-Baptiste, d'Everbecq; 5 octobre 1870.
2 Andries, Jean-Baptiste, de Gand ; id.
3 Cardon, Théodore, de Calloo ; id.
4 Cassart, Charles, de Gembloux ; id.
5 Castin, Camille, de La Louvière; id.
6 Charmanne, Hector, d'Yves-Gomezée; id.
7 Coppens, Joseph, de Bruxelles ; id.
8 Criquillon, Louis, de Nivelles; id.
9 de Fierlant, Albert, de Bruxelles ; id.
10 De Heen, Pierre, de Louvain ; id.
11 Deschamps, Alfred, de Chatelet; id
12 Druart, Léon, d'Ecaussines ; id.
13 Goffin, François, d'Enghien ; id.
14 Harmel, Paulin, de Ste-Cécile ; id.
15 Heffinck, Cyrille, de Bruxelles ; id.
16 Huygens, Edmond, de Kieldrecht ; id.
17 Juliens, Hermann, de Weerde; id.
18 Lambermont, Prudent, de Cugnon; id.
19 Lambert, Emile, de Lescheret ; id.
20 Larcin, Léopold, de Thieu ; id.

21 Laroux, Joseph, de Bruxelles; id.
22 Lefebvre, Gustave, de Warcoing; id.
23 Le Grelle, Charles, de Paris; id.
24 Lessir, Alphonse, de Martouzin; id.
25 Lezaire, Henri, de Valenciennes; id.
26 Malou, Xavier, de Bruxelles; id.
27 Melsens, Félix, de Louvain; id.
28 Mommaert, Edmond, de Bruxelles; id.
29 Nackers, Eugène, de Moorsel; id.
30 Nève, Paul, de La Hulpe; id.
31 Reul, Léonard, de Courcelles-Nord; id.
32 Rossignon, Camille, de Jamoigne; id.
33 Tonneau, Joseph, de Fléchinelle; id.
34 Van der Laat, Ernest, d'Anvers; id.
35 Vandervoordt, Jules, d'Anvers; id.
36 Van Kempen, Albert, de Louvain; id.
37 Van Moer, Ernest, de Sempst; id.
38 Verhoost, Edgard, d'Audenarde; id.
39 Vermylen, Alphonse, de Schrieck; id.
40 Willot, Hadelin, de Celles lez-Dinant; id.

Examen de passage de la 1ère *année d'études à la* 2me.

1 Vandenpeereboom, Etienne, de Blandecque, *avec la plus grande distinction*; 14 octobre 1870.

2 Vierendeel, Arthur, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 9 août.
3 Gielen, Henri, de Bilsen, *avec grande distinction;* id.
4 Miest, Emile, de Monceau, *avec grande distinction;* id.
5 Clercx, Hubert, de Maastricht, *avec distinction;* id.
6 Dubois, Lucien, de Florenville, *avec distinction;* id.
7 Ghislain, Eugène, de Boussu, *avec distinction;* id.
8 Petit, Hadelin, de Géronsart, *avec distinction;* id.
9 Charmanne, Xavier, d'Yves-Gomezée; id.
10 Connerotte, Robert, de Warneton; id.
11 Debouche, Emile, de Méhaigne; id.
12 Dumont, Edmond, d'Auvelais; id.
13 Génart, Léonard, de Fosses; 14 octobre.
14 Gérard, Emile, de Sart; 9 août.
15 Gérard, Maurice, de Paris; id.
16 Goemans, Jean, de Louvain; id.
17 Hubert, Ernest, de Louvain; id.
18 Ladry, Eugène, de Bruxelles; id.
19 Mils, Ferdinand, de Bruges; id.
20 Soldenhoff, Richard, de Lyszkowice (Lithuanie); id.
21 Thimus, Léon, de Herve; id.
22 Van Schendel, Théodore, de Bruxelles; id.
23 Velge, Gustave, de Lennick-St-Martin; id.

Examen de passage de la 2me année d'études à la 3me.

1 Aerts, Louis, de Louvain, *avec distinction*; 13 août.
2 De Bloo, Julien, de Courtrai, *avec distinction*; id.
3 Ponthière, Honoré, de Vonèche, *avec distinction*; id.
4 Wolff, Edouard, de Luxembourg, *avec distinction*; id.
5 Blariaux, Jean, de Beaumont; 12 octobre.
6 Bronckaerts, Henri, de Louvain; 13 août.
7 Coppée, Evence, de Haine-St-Pierre; id.
8 Cornez, Augustin, de Châtelineau; 12 octobre.
9 Cousin, Emile, de On; 13 août.
10 Dehon, Auguste, d'Enghien; id.
11 De Wilde, Jules, de Budingen; 12 octobre.
12 Mertens, Guillaume, de Louvain; 13 août.
13 Obozinski, Jean, de Louvain; id.
14 Soldenhoff, Richard, de Lyszkowice; 12 octobre.
15 Tirmarche, Léopold, de Louvain; 13 août.
16 Van Coillie, Pierre, de Gits; id.
17 Van der Aa, Lambert, de Buysingen; id.
18 Van Mol, Philémon, de Meldert; id.

Examen de passage de la 3me année d'études à la 4me.

1 Timmermans, François, de Strombeek, *avec grande distinction*; 12 août.

2 Cousin, Victor, de On, *avec distinction*; id.
3 Jourdain, Louis, de Namur, *avec distinction*; id.
4 Lallemand, Anatole, d'Anderlecht, *avec distinction*; id.
5 Pardon, Gustave, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
6 Breithof, Michel, de Luxembourg; id.
7 de Vicq de Cumptich, Charles, de Bruxelles; 13 octobre.
8 Goreux, Joseph, de Fallais; id.
9 Latinis, Léon, de Seneffe; 12 août.
10 Maudet, Léon, de Sens (Bretagne); id.
11 Misonne, Lucien, de Fleurus, id.
12 Tagnon, Paul, de Chevetogne; id.
13 Tennstedt, Constant, de Louvain; 13 octobre.
14 Van Chaam, Jean, de Zevenbergen (Holl.); id.

Examen de sortie.

1 Dumont, André, de Liége, *avec grande distinction*; 18 octobre.
2 Jaumain, Alphonse, de Braibant, *avec distinction*; id.
3 Theunis, Auguste, de Neerheilissem, *avec distinction*; id.
4 Bodard, Edmond, de Louvain; id.
5 De Preter, Herman, d'Aarschot; id.
6 Le Fevere de Maneghem, Léon, de Gand; id.

L'autorité académique a conféré à MM. Du-

mont, Jaumain, Theunis, Bodart, De Preter et Le Fevere de Maneghem, le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1870 (1).

—

Candidats en droit.

1 Peeters, Emile, de Louvain; 13 juillet.
2 De Lichtervelde, Gontran, de Gand; id.
3 De Creeft, Ferdinand, de St-Trond; id.
4 Durieux, Charles, de Nivelles; 14 juillet.
5 Thimus, Albert, de Herve; id.
6 Jonckheere, Oscar, de Bruges, *avec distinction;* id.
7 Bosmans, René, de Louvain, *avec distinction;* id.
8 Limpens, Emile, d'Alost, *avec distinction;* 15 juillet.
9 Waucquez, Louis, de Bruxelles; id.
10 Bosmans, Jules, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
11 Van der Straeten Ponthoz, Pierre, de Bruxelles; 16 juillet.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58, de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

12 Dauwe, Emile, de Caprycke; id.
13 De Blondel, Paul, d'Equirre (France); 18 juillet.
14 Stevenart, Henri, de Namur; id.
15 Cuylits, Emile, d'Uccle; 19 juillet.
16 Harmignie, Alphonse, de Mons, *avec distinction;* id.
17 De Lophem, Hector, de Bruges; 20 juillet.
18 D'Hollander, Adolphe, de Moorzele; id.
19 Van Houver, René, de West-Outre; id.
20 Van der Bruggen, François, de Gand, *avec distinction;* 22 juillet.
21 D'Ursel, Hippolyte, de Bruxelles; id.
22 Dury, Charles, de Namur; 23 juillet.
23 Gilles, Emile, de Hotton, *avec distinction;* id.
24 Mulliez, Floris, de Mouscron, *avec distinction;* id.
25 Calewaert, Adolphe, de Courtrai; 25 juillet.
26 Stacquez, Adolphe, de Chièvres; 26 juillet.
27 Cogels, Frédegand, d'Anvers; id.
28 Descamps, Auguste, d'Armentières; 27 juillet.
29 Moerincx, Albert, de Louvain; id.
30 Ouverleaux, Gaston, d'Ath, *avec distinction;* id.
31 Goethals, Georges, de Gand, *avec distinction;* id.
32 Mesdagh, Benoni, d'Ingelmunster; 28 juillet.
33 Goffin, Ernest, de Bruxelles; id.
34 Thibaut, Eugène, de Taviet; id.
35 De Rode, Jules, de Louvain; 29 juillet.
36 Herbecq, Félix, de Corennes; id.

37 Van der Straeten Ponthoz, Charles, de Bruxelles; id.
38 Van Caillie, Joseph, d'Ostende; 30 juillet.
39 Capelle, Léon, de Namur, *avec distinction;* id.
40 Van Haesendonck, Léon, de Bruxelles; 1 août.
41 Speileux, Ferdinand, de Chatelet; id.
42 Van Eyck, Emile, de St-Nicolas; id.
43 Dens, Georges, d'Anvers, *avec distinction;* 6 août.
44 Siffer, Camille, de Somergem; id.

Docteurs en droit (1er examen).

1 Berghman, Justin, d'Ypres, *avec distinction;* 13 juillet.
2 Gielen, Charles, de Bilsen; id.
3 De Cock, Joseph, d'Ostende; id.
4 Schoolmeesters, Herman, de Maaseik, *avec distinction;* 14 juillet.
5 Briard, Edmond, de Namur, *avec distinction;* id.
6 Stroobant, Jules, de Bruxelles; id.
7 de Bernard de Fauconval, Alfred, d'Archennes; id.
8 Pauls, Léopold, de St-Josse-ten-Noode; 15 juil.
9 Van Bastelaer, Edmond, de Charleroi, *avec distinction;* id.
10 De Vidts, Prosper, d'Alost, *avec distinction;* id.
11 de Corswarem, Adrien, de Hasselt, *avec la plus grande distinction;* 16 juillet.

12 Cornand, Auguste, de Bruxelles; id.
13 Charles, Raymond, de Quiévrain, *avec la plus grande distinction;* id.
14 Remy, Louis, de Walhain; 18 juillet.
15 Dumercy, Charles, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* id.
16 Claeys, Adolphe, d'Oostcamp; 19 juillet.
17 Wautelet, Alfred, de Gilly; *avec la plus grande distinction;* id.
18 Thibaut, Charles, de Dorinnes; id.
19 Geuens, Alphonse, de Bruges, *avec distinction;* id.
20 Bonnevie, Victor, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* 20 juillet.
21 Rolin, Jules, de Courtrai, *avec distinction;* id.
22 Fredericq, Albert, de Menin; id.
23 Verbist, Remi, d'Arendonck; id.
24 Spoelbergh, Vital, de Louvain; 22 juillet.
25 De Roeck, Charles, de Tervueren; id.
26 Vandenpeereboom, Xavier, d'Ypres, *avec distinction;* id.
27 de T'Serclaes, Alexandre, de St-Nicolas; 23 juillet.
28 De Clercq, Adolphe, de Moorsele; id.
29 Bovy, Félix, de Hasselt; 25 juillet.
30 Gerard, Ernest, de Séviscourt, *avec la plus grande distinction;* id.
31 De Corte, Jules, de Wavre; id.
32 Wagemans, Jules, d'Anvers; id.
33 Blariaux, Léopold, de Beaumont; id.

34 Coquelle, Alexis, de Mons; 29 juillet.
35 Andris, Fernand, de Gilly, *avec distinction*; 30 juillet.

Docteurs en droit (2me examen).

1 Della Faille, Herman, de Gand; 20 avril.
2 Moens, Jean, de Lede; 21 avril.
3 Englebienne, Adolphe, de Courcelles; id.
4 Van Biervliet, Jules, de Louvain, *avec distinction*; id.
5 De Monie, Polydore, d'Aarseele, *avec la plus grande distinction*; id.
6 Richard, Jules, de Namur, *avec la plus grande distinction*; 22 avril.
7 De Bock, Edmond, d'Eecke (Gand), *avec distinction*; 11 août.
8 Van de Zanden, Georges, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.
9 Van Wervecke, Julien, d'Ypres, *avec la plus grande distinction*; 12 août.
10 Biebuyck, Louis, d'Ypres; id.
11 Coppin, Edmond, de Fontaine-l'Evêque, *avec distinction*; id.
12 Maroy, Victor, d'Audenarde, *avec distinction*; id.
13 Meert, Emile, de St-Nicolas; 13 août.
14 Van Bellinghen, Charles, de Malines, *avec distinction*; 16 août.
15 Liebaert, Julien, de Courtrai, *avec distinction*; id.
16 de T'Serclaes, Everard, de Bruxelles; 17 août.

17 Van der Linden, Julien, de Merchtem, *avec distinction;* id.
18 Dept, René, de Nivelles; id.
19 Douxchamps, Léon, de Burdinne; id.
20 de Robiano, Alphonse, de Marchin, *avec distinction;* 18 août.
21 Leschevin, Edouard, de Tournai; 19 août.
22 Timmermans, Joseph, de Strombeek-Bever, *avec la plus grande distinction;* id.
23 Tyberghein, Alfred, d'Ypres; id.
24 Letellier, Maurice, de Mons; id.
25 Lagasse, Ernest, de Wavre; 20 août
26 Guilmot, Jules, de Havelange; id.
27 De Bruyn, Auguste, de Louvain; 23 août.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Haverbeke, Charles, Marie, de Saint-Gilles, *avec distinction;* 26 avril.
2 Van Damme, Léon, de Termonde; id.
3 De Jaer, Camille, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 5 août.
4 De Monie, Polydore, d'Aarseele: id.
5 Gaillard, Arthur, de Gand, *avec distinction;* id.
6 Descamps, Edouard, de Belœil, *avec distinction;* 6 août.
7 De Bruyn, Tony, de Louvain; id.

Candidats-Notaires.

1 Peeters, César, de Willebroeck; 28 avril.

2 Velge, Firmin, de Lennick St-Martin; id.
3 Van Caillie, Clément, d'Ostende, *avec distinction*; 25 août.
4 Landrien, Justin, de Heurne; id.
5 Walravens, François, de Pamel; 26 août.
6 Vandenwyngaert, Henri, d'Anvers, *avec distinction*; 27 août.
7 Pètre, Adolphe, de Bruxelles; id.
8 Velge, Charles, de Bruxelles; 29 août.
9 Haverbeke, Charles, de St-Gilles (Waes), *avec distinction*; 30 août.
10 Christiaen, Jules, de Passchendaele (Moorslede); id.
11 Van Huele, Auguste, de Stahille; 31 août.
12 Le Corbisier, Achille, d'Aerschot; 1 sept.
13 Vandepoel, Alphonse, d'Eeckeren, *avec distinction*; id.
14 Thisquen, Adolphe, de Dolhain (Limbourg), *avec distinction*; 2 septembre.
15 Neve, Léon, de la Hulpe, *avec la plus grande distinction*; id.
16 Van Genechten, Albert, de Herenthals; 3 sept.
17 Sterckx, Prosper, de Sempst; id.
18 Schelfaut, Chéri, d'Alost; 5 septembre.
19 Coune, Joseph, de Looz; id.
20 Foncin, Octave, de Virton; id.
21 De Portemont, Frédéric, de Mons; 6 sept.
22 Pinchart, Jules, de Millery; 8 septembre.

Candidats en médecine.

1 Poncelet, Eugène, de Gedinne; 13 juillet.

2 Destrait, Emile, de Soignies, *avec distinction*; id.
3 Monoyer, Rodolphe, de Marche-lez-Ecaussines; 14 juillet.
4 Pasquier, Sylvain, de Liége; 16 juillet.
5 Leroy, Emile, de Binche; id.
6 Janssens, Florent, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 18 juillet.
7 Jadot, Edmond, de Binche, *avec distinct.*; id.
8 Scheurette, Joseph Léopold, de Gouvy, *avec distinction*; 19 juillet.
9 Miest, Camille, de Monceau; 20 juillet.
10 d'Hooghe, Gustave, de Gand; id.
11 Sneyers, Jules, de Rosoux; 22 juillet.
12 Lamal, Joseph Edouard, de Malines, *avec la plus grande distinction*; 23 juillet.
13 Sergoynne, Julien, de Merchtem; 25 juillet.
14 Van Pée, Emile, de Neeryssche, *avec distinction*; id.
15 France, Henri, d'Amonines; 26 juillet.
16 Peten, Eugène, de Cumptich; 27 juillet.
17 Naulaerts, Edmond, de Heist-op-den-berg; id.
18 Arnauts, Richard, de Geetbetz; 28 juillet.
19 Quinet, Arthur, de Lodelinsart; 29 juillet.
20 Janne, Victor, de Namur, *avec distinction*; 1 août.
21 Tanghe, Henri, de Swewezeele; 4 août.
22 Lacompte, Modeste, de Sulsique, *avec la plus grande distinction*; id.
23 Claes, Jean François, d'Impe; 5 août.

24 Schmitz, Boniface, d'Ixelles; id.
25 Friart, Charles, du Rœulx; 6 août.
26 Deckers, Adolphe, de Calloo, *avec distinction*; id.
27 Stassart, Guillaume, de Grasen; 9 août.
28 Guyod, Charles Henri, de Malines, *avec distinction*; 10 août.
29 Dethy, Jules, de Namur; 11 août.
30 Brasseur, Louis, de Louvain; id.
31 Devroede, Pierre Joseph, de Quenast; 23 août.
32 Otten, Justin, de St-Trond; 25 août.
33 Dewersier, Charles, de Doel; id.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Bosmans, Jean Bernard, de Malines, *avec distinction*; 31 août.
2 Derop, Edouard, de Beveren; id.
3 Ketele, Gustave, de Dudzeele; id.
4 Kelderman, Emile, de Moere; 1 septembre.
5 Thibaut, Octave, de Denderwinde, *avec distinction*; id.
6 Van Hoof, Emile, de Bouchout, *avec la plus grande distinction*; id.
7 Petit, Arthur, de Moorslede, *avec distinction*; 2 septembre.
8 Lemaître, Alphonse, de Courcelles, *avec distinction*; id.
9 Scheneder, Adolphe, de Neufchâteau, *avec distinction*; id.

10 Piessens, Edmond, de Chapelle lez-Herlaimont, *avec distinction;* 3 septembre.
11 Vanden Maegdenbergh, Jacques, de Santvliet; id.
12 De Clippelle, Oscar Marie, de Grammont; id.
13 Clerebaut, Joseph, de Saint-Pierre-Cappelle; 5 septembre.
14 Procès, Léon, de Gentinnes, *avec la plus grande distinction;* id.
15 Ghyoot, Alphonse, de Courtrai; id.
16 Feyen, Auguste, d'Hamont, *avec distinction;* 6 septembre.
17 Parys, Louis Jean, de Turnhout; id.
18 Dewolf, Jean Baptiste, d'Etichove; 7 sept.
19 Robyns, Charles, de Thollembeek; id.
20 Adriaensen, Quirin, de Vlimmeren; 8 sept.
21 Lecouturier, Louis, de Walhain St-Paul; id.
22 Arnould, Joseph, de Dorinne, *avec la plus grande distinction;* 9 septembre.
23 Hubert, Jules, de Castillon, *avec distinction;* id.
24 Durbecq, Auguste, de Chaumont-Gistoux, id.
25 Goffin, Léopold, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 12 septembre.
26 Vander Aa, Eugène, de Beeringen; id.
27 Marhem, Gustave, de Warneton, *avec distinction;* 13 septembre.
28 Bourdeau, Abel, de Flobecq; id.
29 Delmagdelaine, Charles, de Namur, *avec distinction;* 14 septembre.

30 Golenvaux, Louis, de Namur, *avec distinction;* id.
31 Van Everbroeck, Charles, de Turnhout; 15 septembre.
32 Vrebos, Camille, de Cortenberg; 22 septemb.
33 Lange, Alphonse, de Bourlers; 23 septembre.

Docteurs en médecine (2e examen).

1 Galens, Edouard, de Vynckt; 13 juillet.
2 Bruinsma, Ferdinand, de Leeuwaarden, *avec distinction;* id.
3 Gaillet, Léonard, de Marquain, *avec distinction;* id.
4 Thienpont, Emile, de Lokeren; 14 juillet.
5 Caeymaex, Louis, de Lichtaart, *avec distinction;* id.
6 Dewersier, Edmond, de Doel; id.
7 Servais, Léopold, de Hemixem, *avec la plus grande distinction;* 15 juillet.
8 Vanneste, Edouard, de Wervicq; id.
9 Vercauteren, Ivon, de Heusden; 16 juillet.
10 Driane, Jean Chrétien, de Maaseik, *avec la plus grande distinction;* id.
11 Roba, Alfred, de Pessoux, *avec distinction;* 18 juillet.
12 Wibo, Ernest, d'Aarseele; id.
13 Ferminne, Nestor, de Corbais, *avec la plus grande distinction;* id.
14 Noël, Léon, de Piéton (Hainaut), *avec la plus grande distinction;* 19 juillet.

15 Ledresseur, Charles, de Havré, *avec la plus grande distinction*; id.
16 Van Ongevalle, Constant, d'Hemelveerdegem, *avec distinction;* id.
17 Vandenbulcke, Pierre, de Gits; 20 juillet.
18 Tellier, Elie, de Waterloo; id.
19 Vanden Heuvel, Théophile, de Molenbeek-Wersbeek; 22 juillet.
20 Froidbise, Gustave, de Nivelles, *avec distinction;* id.
21 Blancke, Jules, de Dadizeele; 23 juillet.
22 Maroy, Jules, d'Audenarde; id.
23 Janssens, Gustave, de Boolen (Moll), *avec distinction;* 25 juillet.
24 Moulin, Arsène, d'Hastière, *avec distinction;* id.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Thiry, Jules, de Namur; 19 avril.
2 Onghena, Théophile, de Zuidorp; id.
3 Galens, Edouard, de Vynckt; 10 août.
4 Servais, Léopold, de Hemixem; *avec la plus grande distinction;* id.
5 Bruinsma, Ferdinand, de Leeuwaarden, *avec distinction;* id.
6 Gaillet, Léonard, de Marquain; id.
7 Roba, Alfred, de Pessoux, *avec distinction;* id.
8 Wibo, Ernest, d'Aarseele; id.
9 Ferminne, Nestor, de Corbais, *avec la plus grande distinction;* id.

10 Ledresseur, Charles, de Havré, *avec la plus grande distinction*; id.
11 Vercauteren, Ivon, de Heusden, *avec distinction*; id.
12 Driane, Jean Chrétien, de Maaseik, *avec la plus grande distinction*; id.
13 Vanneste, Edouard, de Wervicq; id.
14 Caeymaex, Louis, de Lichtaart, *avec distinction*; id.
15 Dewersier, Edmond, de Doel; id.
16 Janssens, Gustave, de Boolen (Moll); 17 août.
17 Vanden Heuvel, Théophile, de Molenbeek-Wersbeek, *avec distinction*; id.
18 Noël, Léon, de Piéton, *avec la plus grande distinction*; id.
19 Thienpont, Emile, de Lokeren, *avec distinction*; id.
20 Vandenbulcke, Pierre, de Gits; id.
21 Blancke, Jules, de Dadizeele; id.
22 Moulin, Arsène, d'Hastière, *avec distinction*; id.
23 Tellier, Elie, de Waterloo, *avec distinction*; id.
24 Froidbise, Gustave, de Nivelles, *avec distinction*; id.
25 Maroy, Jules, d'Audenarde, *avec distinction*; id.
26 Van Ongevalle, Constant, d'Hemelveerdegem; id.

Examen de pharmacien.

1 Steenhoudt, Emile, de Grimmingen, *avec la plus grande distinction*; 29 septembre.
2 Janssens, Léon, de Louvain; id.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Vanden Berghe, Arthur, de Loo; 23 juillet.
2 Siffer, Camille, de Somergem; id.
3 Meyvis, Théophile, de Lokeren; id.
4 De Cleene, Edmond, de Zele; 25 juillet.
5 Bernard, Valère, de Wasmes; 26 juillet.
6 Herry, Georges, de Gand; id.
7 Nothomb, Paul, de Bruxelles; id.
8 Dooreman, Charles, d'Herzele, *avec distinction*; 28 juillet.
9 De Wattines, Ursmar, d'Herquegies; 29 juil.
10 De Beer, Edmond, de Leeuwergem; id.
11 Meert, Auguste, de St-Nicolas; 30 juillet.
12 Brabant, Henri Jules, de Namur, *avec distinction*; id.
13 De Change, Paul, d'Anvers, *avec distinction*; 1 août.
14 Vander Aa, Achille, de Beeringen, *avec distinction*; id.
15 Deckers, Emile, d'Anvers; 4 août.
16 Despret, Jules, de Chimay; 5 août.
17 De Croës, Charles, de Mons; id.
18 Jeanmart, Arthur, d'Olloy (Couvin); id.
19 Virez, Alfred, de Simbreffe, *avec distinction*; 6 août.

20 D'Halluin, Pierre, de Roubaix; id.
21 Poodts, Camille, de Steendorp, *avec distinction;* 8 août.
22 Mullie, Georges, de Courtrai; 9 août.
23 Duvivier, Paulin, de Piéton; id.
24 de Turck de Kersbeek, Karl, de Tirlemont; 10 août.
25 Nossent, Désiré, de Hasselt; 13 août.
26 Lespineux, Victor, de Statte (Huy); id.
27 Le Cocq, Edgar, de Bonsecours; 16 août.
28 Levie, Michel, de Binche; 17 août.
29 Pirard, Léon, de Gand, *avec distinction;* id.
30 Miche, Léon, de Mont-sur-Marchienne; 29 août.
31 Lagasse, Edouard, de Nivelles; 30 août.

Docteur en philosophie et lettres.

Decoster, Félix Vital, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 1 septembre.

Candidats en sciences naturelles.

1 Delie, Emile, de Vlamertinghe; 16 juillet.
2 Couty, Edouard, de Dhuy, *avec distinction;* id.
3 Hendrix, Léon, de Louvain, *avec distinction;* id.
4 De Preter, Charles, de Putte; 18 juillet.
5 Lootens, Jules, de Denterghem; id.
6 Cuylits, Jean, d'Uccle, *avec distinction;* id.
7 Houtave, Amédée, de Damme; 19 juillet.

8 Vandenven, Emile, de Santhoven; id.
9 Gérard, Florentin, de Tournai (Luxembourg); 20 juillet.
10 Claerhout, Henri, de Caneghem; id.
11 Le Blus, Hector, de Willebroeck; id.
12 Dumont, Achille, de Leuze; id.
13 Latinne, Louis, de Marbais; 22 juillet.
14 Demaret, Henri, de Thiméon; id.
15 Focquet, Nestor, de Couvin; 23 julllet.
16 Coppin, Louis, de Louvain, *avec distinction;* 25 juillet.
17 Van Winkel, Emile, de Lokeren, *avec distinction;* id.
18 Brichard, Marcellin, de Namur; 26 juillet.
19 Carlier, Constant, de Roulers; id.
20 De Gand, Louis, d'Hellebecq; 27 juillet.
21 De Walsche, Hilaire, de Sleydinge; id.
22 Van Schevensteen, Auguste Philippe, de Wyneghem, *avec distinction;* 28 juillet.
23 Portray, Amand, de Bautersem; id.
24 Behets, Edouard, de Woluwe-St-Etienne; 29 juillet.
25 Le Claire, Jules, de Givry; id.
26 Borginon, Gustave, de Pamel, *avec la plus grande distinction;* 30 juillet.
27 Pardoen, Albert, de Menin, *avec distinction;* id.
28 Chevalier, François, de Chapelle lez-Herlaimont, 9 août.
29 Landa, Fernand, de Mons; 11 août.

10.

30 Pauwels, Philemon, de Welle; id.
31 Valcke, Remi, de Tieghem; id.
32 Bamps, Constant, de Hasselt; 17 août.
33 Servais, Louis, de Bergilers; 19 août.
34 Robert, Auguste, de Sauvenière; 25 août.
35 Vandendooren, Firmin, de Nederbrakel; id.
36 Planchon, Auguste, de Velaines; 26 août.

Candidats en pharmacie.

1 De Myttenaere, Arthur, de Bruges; 4 août.
2 Duquesne, Oscar Pierre, de Tournai, *avec la plus grande distinction*; 5 août.
3 Colson, Justin, d'Havrenne; 6 août.
4 Desneux, Joseph, d'Opprebais, *avec distinction*; 8 août.
5 Bruylants, Gustave, de Louvain, *avec distinction*; 9 août.
6 Hendrickx, Pierre Alphonse, d'Heverlé; 12 août.
7 Roba, Armand, de Pessoux; 24 août.

—

LAURÉAT DU CONCOURS UNIVERSITAIRE (1).

1869-1870.

DECOSTER, Félix Vital, de Louvain, *premier en philosophie.*

(1) Voyez la loi de 1835 et celle de 1849 sur l'enseignement supérieur. La forme et l'objet de ce concours sont déterminés par l'arrêté royal du 13 octobre 1841.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	«	«	«	«	«	7
1837	10	2	2	«	«	«	14
1838	8	4	4	1	«	«	17
1839	4	1	1	1	«	«	7
1840	1	«	1	«	«	«	2
1841	7	2	«	«	«	1	10
1842	6	1	1	3	«	«	11
1843	4	2	«	1	«	«	7
1844	3	«	2	«	«	«	5
1845	5	1	«	2	«	«	8
1846	8	«	2	1	«	«	11
1847	6	«	3	«	1	1	11
1848	4	3	«	«	«	1	8
1849	9	1	3	«	1	«	14
1850	3	«	2	«	«	«	5
1851	7	1	3	«	1	«	12
1852	4	1	«	1	«	«	6
1853	4	2	2	«	«	1	9
1854	5	3	1	«	«	«	9
1855	3	2	2	«	«	«	7
1856	9	1	4	3	«	«	17
1857	6	«	2	1	1	«	10
1858	3	3	2	«	«	«	8
1859	9	3	3	«	1	«	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	·135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	«	13
1861	3	«	2	2	«	1	8
1862	9	«	1	«	1	1	12
1863	8	3	1	1	«	1	14
1864	5	1	4	«	2	1	13
1865	6	1	3	«	1	«	11
1866	6	1	3	«	«	«	10
1867	7	4	2	1	1	«	·15
1868	6	1	3	«	«	«	10
1869	5	2	2	2	1	«	12
1870	3	3	1	«	«	«	7
Totaux	200	51	64	21	12	8	356

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
Totaux	2742	2716	2079	1326	8863

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
Totaux	2306	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 179.

(2) Il est à remarquer que le grade de *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2306	765	446	147	3664
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) «	16	363
1859	216	92	«	17	325
1860	218	66	«	13	297
1861	247	93	«	16	356
1862	211	88	«	19	318
1863	234	93	«	22	349
1864	213	95	«	17	325
1865	232	102	«	31	365
1866	208	90	«	18	316
1867	198	93	«	23	314
1868	208	83	«	24	315
1869	216	97	«	31	344
1870	205	88	«	35	328
Totaux	5724	2158	510	471	8863

(1) Voyez note 2°, p. 180.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1869—70.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35[1]	«	65	«	«	«	«	21	86
1835-36	«	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	«	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	«	101	60	63	78	89	52	443
1838-39[2]	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 183.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1869-70.

ANNÉE CADÉMIQUE	Ecoles spécial[es]	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	«	(1) 1932	1178	1109	1163	1883	778	8043
1850-51	«	«	132	113	112	202	56	615
1851-52	«	«	106	110	142	231	58	647
1852-53	«	«	91	127	134	222	55	629
1853-54	«	«	65	143	126	214	54	602
1854-55	«	«	49	144	150	204	53	600
1855-56	«	«	67	194	144	169	57	631
1856-57	«	«	96	186	145	200	66	693
1857-58	«	«	167	105	155	220	75	722
1858-59	«	«	161	92	192	227	82	754
1859-60	«	«	158	107	205	239	84	793
1860-61	«	«	179	113	215	257	79	843
1861-62	«	«	106	119	245	245	98	813
1862-63	«	«	91	128	246	218	111	794
1863-64	«	«	111	102	230	204	121	768
1864-65	«	«	133	100	213	206	112	764
1865-66 [2]	42	«	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	«	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	«	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	«	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	«	131	92	227	208	124	907
Totaux	420	1932	3538	3419	4859	6152	2537	22857

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres

(2) En organisant les Ecoles spéciales des arts et manufactures, du genie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1869-70 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 907 élèves inscrits pendant l'année 1869-70 771 sont Belges, 136 sont étrangers.

Les 771 Belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

De la province d'Anvers.	77
« « de Brabant	199
« « de Flandre occidentale. .	86
« « de Flandre orientale . .	105
« « de Hainaut	135
« « de Liége	32
« « de Limbourg	30
« « de Luxembourg	24
« « de Namur	83
Total	771

Les 136 étrangers se classent comme suit :

D'Allemagne	23
D'Amérique	17
D'Angleterre	2

1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Ecoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

De France	11
De Hollande	27
D'Irlande	35
De Luxembourg (grand-duché)	4
De Pologne	4
De Portugal	3
De Suisse	7
De Norwège	1
De Turquie	1
D'Océanie	1
Total	136

—

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 182.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	«

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1870-71 (1).

Théologie	133
Droit	193
Médecine	220
Philosophie et lettres	97
Sciences	159
Écoles spéciales	133
Total	935

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux pp. 182-183 et 186-187 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch., XII, 46.

—

11 novembre 1869.	*Opsomer*, Ferdinand, étudiant en droit, né à Renaix le 18 décembre 1846, décédé à Melden.
27 décembre.	*Clercx*, Zéphyrin Isidore, étudiant en médecine, né à Walcourt le 24 février 1844, y décédé.
6 janvier 1870.	*Pilaet*, Pierre Jacques, étudiant en médecine, né à Rupelmonde le 4 juin 1842, y décédé.
15 février.	*Defalque*, Jean Baptiste, candidat en pharmacie, né à Ottignies le 4 juin 1846, décédé à Pinchart sous Ottignies.
20 mars.	*Maricq*, Charles Joseph, étudiant en médecine, né à Tongres le 27 octobre 1849, décédé à Saint-Trond.

23 juin. *Hellin*, François Joseph, étudiant en médecine, né à Cortil-Noirmont le 9 mai 1845, y décédé.

19 novembre. *Larcin*, Léopold, étudiant en sciences (Écoles spéciales), né à Thieu le 15 mai 1853, décédé à Louvain.

—

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés,

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.



ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appar-

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.

tements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté ;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Uni-

versité ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours

Art. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

Art. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Economie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 240 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à l'examen de pharmacien, 180 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 80 francs, celle d'un cours semestriel de 40 francs.

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine,

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Examen de candidat, 230 francs.

mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

Art. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante:

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

Examen de pharmacien, 110 francs.

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre les cours de Droit naturel, d'Encyclopédie, d'Histoire du Droit romain et d'Histoire politique moderne, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec les cours de la Faculté de Droit qu'ils demandent à suivre.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Cours semestriel (ainsi que le cours d'Économie politique), 50 francs.

Cours annuel, 100 francs.

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives (y compris les cours de logique et de philosophie morale), 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat notaire, 250 francs.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de

maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent

en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DE DROIT.

—

ART. 1. Il y a pour le droit deux grades, celui de candidat et celui de docteur. Il y a de plus un grade de docteur en sciences politiques et administratives.

ART. 2. Nul n'est admis à l'examen de candidat en droit, s'il n'a reçu le grade de candidat en philosophie et lettres.

ART. 3. Nul n'est admis à l'examen de docteur en droit, s'il n'a été reçu candidat.

ART. 4. Nul n'est admis au grade de docteur en sciences politiques et administratives, s'il n'a été reçu candidat en droit ou s'il n'a subi devant la Faculté une épreuve préparatoire.

L'épreuve préparatoire comprend le droit naturel, l'encyclopédie du droit et l'histoire politique moderne.

Pour être admis à subir l'épreuve préparatoire, le récipiendaire doit justifier :

1° Qu'il est candidat en philosophie et lettres, ou (lorsque le récipiendaire se trouve dans une position exceptionnelle dont l'appréciation sera faite par la Faculté) qu'il a régulièrement terminé les humanités, et qu'il a suivi avec succès les cours de logique et de philosophie morale.

2° Qu'il a suivi avec régularité et succès les cours d'introduction historique au droit civil et des principes généraux du code civil.

Art. 5. Pour obtenir l'un ou l'autre grade ou le certificat relatif à l'épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit et l'autre oral.

Les examens seront annoncés au moins trois jours d'avance par affiche *ad Valvas academicas* et par un avis inséré, aux frais du récipiendaire, dans le journal qui aura été désigné.

Art. 6. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

Art. 7. Jamais et sous aucun prétexte on ne pourra examiner oralement deux récipiendaires à la fois.

Art. 8. Il est accordé au moins trois heures pour faire l'examen par écrit ; il peut avoir lieu pour plusieurs récipiendaires à la fois. Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

Art. 9. L'examen oral est public ; il dure une heure. Cinq professeurs au moins assistent à l'examen et se partagent les matières sur lesquelles l'aspirant doit répondre.

Art. 10. La Faculté prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet.

Art. 11. Les certificats et les diplômes portent

que les examens ont été subis *sufficienter*, *cum laude*, *magnâ cum laude*, *summâ cum laude*.

Art. 12. L'examen de candidat en droit comprend l'histoire et les institutes du droit romain, l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, l'exposé des principes généraux du code civil, le droit naturel et l'histoire politique moderne.

Art. 13. L'examen de docteur en droit comprend les pandectes, le droit civil approfondi, le droit criminel, le droit public, le droit commercial, la procédure civile et l'économie politique.

Art. 14. L'examen de docteur en sciences politiques et administratives comprend le droit public, le droit administratif et l'économie politique.

Art. 15. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais, et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours d'avance. Il sera libre au récipiendaire de faire précéder ses thèses d'une dissertation inaugurale.

Art. 16. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté. La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

Art. 17. Les candidats reçoivent un certificat, les docteurs un diplôme. Les certificats et

les diplômes sont signés par le Recteur, les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 18. La promotion solennelle au grade de docteur est faite par le Recteur Magnifique.

ART. 19. Il est versé dans la caisse de l'Université, pour les frais d'examen de candidat, la somme de 100 francs, pour les frais d'examen de docteur en droit, celle de 200 francs, et pour ceux de docteur en sciences politiques et administratives, la somme de 100 francs.

Les frais d'examen de l'épreuve préparatoire au grade de docteur en sciences politiques et administratives sont fixés à la somme de 50 fr.

ART. 20. Si la majorité des examinateurs vote pour l'ajournement, l'élève ajourné ne pourra être admis à un nouvel examen que deux mois au plus tôt après le premier.

Si la majorité des examinateurs vote pour le rejet, l'élève ne pourra subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté.

ART. 21. Le récipiendaire ajourné ne paye plus aucun frais d'examen; le récipiendaire rejeté est tenu de payer la moitié des frais.

ART. 22. Les élèves ajournés ou rejetés au deuxième examen pourront répéter l'épreuve une troisième fois; s'ils sont rejetés de nouveau, ils ne pourront plus être admis à un autre examen pour le même grade.

ART. 23. Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur devant le jury

d'examen pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 15 et 16 du présent règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraînera aucun frais.

Art. 24. Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile.

Il joindra à sa demande : 1° son certificat d'inscription à l'Université; 2° son certificat de candidat en philosophie et lettres; 3° des certificats constatant qu'il a fréquenté à l'Université, pendant une année au moins, les cours de droit.

La demande sera soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Recteur en informera l'élève et lui fera connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra remplir les mêmes formalités. Il produira en outre, pour le grade de docteur en droit, le certificat requis par l'art. 3, et, pour le grade de docteur en sciences politiques et administratives, celui qui est requis par l'art. 4 du présent règlement.

Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de droit, le 8 *février* 1858.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR L'ADMISSION AUX EXAMENS DIPLOMATIQUES.

—

ART. 1.

Il pourra être délivré aux étudiants inscrits pour les cours de la section diplomatique des certificats d'aptitude aux sciences diplomatiques.

ART. 2.

Pour obtenir ces certificats, on subira devant la Faculté un examen par écrit et un examen oral sur les matières qui suivent :

Le droit des gens, le droit public national et étranger, l'histoire des traités, le système politique de l'Europe et le style diplomatique, l'économie politique et la statistique.

Nul ne sera admis à cet examen s'il ne justifie, par certificats, qu'il a suivi avec fruit les cours de droit naturel, de droit civil élémentaire, de droit administratif, de droit commercial et consulaire.

La durée de l'examen oral sera d'une heure.

ART. 3.

Les frais de cet examen sont fixés à cent francs.

ART. 4.

Les aspirants au grade de docteur en sciences

politiques et administratives, qui voudront joindre à ce grade celui de docteur en sciences diplomatiques, auront à subir devant la Faculté une épreuve spéciale.

Cette épreuve comprendra un examen par écrit et un examen oral sur le droit des gens, l'histoire des traités, le système politique de l'Europe et le style diplomatique.

Les récipiendaires seront en outre tenus de justifier, par certificat, qu'ils ont suivi avec fruit le cours de législation commerciale et consulaire.

Fait à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de Droit, le 17 *octobre* 1862.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

—

ART. 1. Il y a pour la médecine deux grades, celui de candidat et celui de docteur.

ART. 2. Nul n'est admis aux examens de candidat, si déjà il n'a reçu le titre de candidat en sciences et s'il ne prouve qu'il a deux années d'études.

ART. 3. Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a été reçu candidat et s'il ne prouve que depuis lors il a fréquenté, pendant deux ans, les cours de clinique interne et externe et des accouchements.

ART. 4. Pour obtenir l'un ou l'autre grade, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit et l'autre oral. Les examens sont annoncés au moins trois jours d'avance par une affiche *ad Valvas academicas* et par un avis inséré, aux frais du récipiendaire, dans le journal qui aura été désigné.

ART. 5. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses par écrit se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. 6. Jamais et sous aucun prétexte on ne pourra examiner oralement deux candidats à la fois.

ART. 7. Il est accordé au moins trois heures pour faire l'examen par écrit; il peut avoir lieu à la fois entre plusieurs récipiendaires; un professeur les surveillera durant leur travail.

ART. 8. L'examen oral est public; il durera une heure et demie; cinq professeurs au moins seront présents et se partageront les matières sur lesquelles l'aspirant doit être examiné.

ART. 9. La Faculté prononce la réception, l'ajournement ou le rejet.

ART. 10. Les degrés de mérite dans la réception sont, suivant que le candidat aura plus ou moins satisfait, *sufficienter*, *cum laude*, *magnâ cum laude*, *summâ cum laude*.

ART. 11. Les examens pour l'obtention du grade de candidat comprennent l'anatomie et les démonstrations anatomiques, la physiologie, les éléments de l'anatomie et de la physiologie comparées, l'hygiène, la pathologie générale et l'histoire naturelle des médicaments.

ART. 12. Les examens pour l'obtention du grade de docteur comprennent la pathologie interne, la pathologie externe, la thérapeutique générale, l'art de formuler et la théorie des accouchements. En outre le candidat fera un rapport par écrit sur un sujet donné de médecine légale.

ART. 13. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement, en latin ou en français à son

choix, une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais, et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours d'avance. Il sera libre au récipiendaire de faire précéder ses thèses d'une dissertation inaugurale.

ART. 14. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté. La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

ART. 15. Les aspirants qui auront satisfait aux examens pour le grade de candidat recevront un certificat signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 16. Les candidats qui auront satisfait aux examens pour le grade de docteur recevront un diplôme signé par le Recteur, les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 17. La promotion solennelle au grade de docteur sera faite par le Recteur Magnifique.

ART. 18. Il sera versé dans la caisse de l'Université, pour les frais d'examen de candidat, la somme de 80 frs et pour ceux de docteur 180 frs. En outre il sera payé aux appariteurs 5 francs par les candidats et 10 frs par les docteurs.

ART. 19. Les docteurs en médecine, qui voudraient obtenir le grade de docteur en chirurgie et en accouchements, devront subir un examen spécial sur chacune de ces branches de l'art de

guérir. Les frais pour chacun de ces examens seront de 50 francs.

ART. 20. Si la majorité des examinateurs vote pour l'ajournement, l'élève devra subir un nouvel examen, mais il ne pourra le faire que deux mois au plus tôt après le premier.

Si la majorité des examinateurs vote pour le rejet, l'aspirant devra subir un nouvel examen, dont l'époque sera fixée par la Faculté.

ART. 21. Le récipiendaire qui aura été ajourné ne paiera plus aucun frais d'examen; celui qui aura été rejeté sera tenu de payer la moitié des frais.

ART. 22. Les élèves ajournés ou rejetés au deuxième examen pourront répéter une troisième fois l'épreuve, mais, s'ils sont refusés de nouveau, ils ne pourront plus être admis à aucun autre examen dans le même genre d'études.

ART. 23. Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur au jury pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 13 et 14 du présent Règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraînera aucun frais.

ART. 24. *Règles à suivre pour faire la demande des grades.*

1. Celui qui veut obtenir le grade de candidat en médecine doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile.

2. A sa demande seront joints 1° son diplôme

de candidat en sciences; 2° son certificat d'inscription à l'Université et 3° les certificats desquels il conste qu'il a deux années d'études médicales.

3. La pétition de l'aspirant sera adressée *pour avis et considération* à la Faculté de médecine. Si l'avis est favorable, le Recteur annoncera à l'élève qu'il est admis à subir les examens et lui fera connaître les jours et heures auxquels ils auront lieu.

4. Pour la demande du grade de docteur, l'élève remplira les mêmes formalités. A la pétition (§ 1) il ajoutera 1° son certificat de candidat en médecine et 2° les certificats desquels il conste que le pétitionnaire a suivi avec exactitude et succès au moins pendant deux ans les cours de clinique interne et externe et des accouchements.

Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de médecine, le 13 *février* 1837.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

JURAMENTUM PRÆSTANDUM AB IIS QUI GRADU DOCTORIS IN FACULTATE MEDICA INSIGNIUNTUR.

—

Ego N. N. testor Deum omnipotentem me in curandis ægris diætam aliaque remedia, quantum ingenii viribus assequar, ex Artis regulis ad ægrotantium salutem et commodum commendaturum, nec prece nec pretio aliâve de causâ pharmacum noxium cuiquam propinaturum, nec gravidæ abortum procuraturum; audita vel visa inter curandum silentio suppressurum; in disquisitione forensi ad Judicem fideliter relaturum quid actum quid repertum sit, et de indole mali ex animi sententiâ religiose pronunciaturum; eos, qui quartâ die morbo acuto decumbunt, moniturum ut rebus suis spiritualibus et temporalibus mature provideant; in his denique omnibus quæ ad Artis exercitium pertinent, pietati, honestati et conscientiæ operam daturum.

Ego idem sancte promitto me, ad quemcumque statum devenero, curaturum, quantum in me erit, honorem et prosperitatem Universitatis Catholicæ.

Hæc spondeo, voveo ac juro. Sic me deus adjuvet et hæc sancta dei evangelia.

RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

—

ART. 1. Il y a pour la philosophie deux grades, celui de candidat et celui de docteur.

ART. 2. Nul n'est admis à l'examen de candidat préparatoire au droit, s'il n'a suivi les cours de l'Université pendant une année. Nul n'est admis à l'examen de candidat préparatoire au doctorat en philosophie, s'il n'a suivi les cours pendant une année et demie. Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a été reçu candidat.

ART. 3. Pour obtenir l'un ou l'autre grade, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit, l'autre oral.

Les examens seront annoncés, au moins trois jours à l'avance, par affiche *ad Valvas academicas* et par un avis inséré aux frais du récipiendaire dans le journal qui aura été désigné.

ART. 4. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. 5. Il est accordé au moins six heures pour faire l'examen par écrit.

Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

ART. 6. L'examen oral est public. Il dure une heure et demie pour la candidature préparatoire au droit ; il dure deux heures pour la candidature préparatoire au doctorat ainsi que pour le doctorat.

ART. 7. La Faculté prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet.

ART. 8. Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis *sufficienter*, *cun laude*, *magnâ cum laude*, *summâ cum laude*.

ART. 9. L'examen de candidat préparatoire au droit comprend la littérature latine, l'histoire de la littérature française, l'histoire politique de l'antiquité, l'histoire politique du moyen-âge, l'histoire politique de la Belgique, les antiquités romaines, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

L'examen de candidat préparatoire au doctorat comprend, en outre, la littérature grecque.

ART. 10. L'examen de docteur comprend la littérature latine, la littérature grecque, l'histoire de la littérature grecque et latine, les antiquités grecques, la métaphysique générale et spéciale, l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.

ART. 11. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours avant la défense. Il fera pré-

céder ces thèses d'une dissertation inaugurale.

Art. 12. Les thèses et la dissertation seront, avant l'Impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté. La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

Art. 13. Les candidats reçoivent un certificat, les docteurs un diplôme.

Les diplômes sont signés par le Recteur, les professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Art. 14. La promotion solennelle au grade de docteur est faite par le Recteur Magnifique.

Art. 15. Il est versé dans la caisse de l'Université la somme de 50 francs pour les frais d'examen de candidat, et la même somme pour les frais d'examen de docteur.

Art. 16. L'élève ajourné ne pourra être admis à un nouvel examen que deux mois au plus tôt après le premier. L'élève rejeté ne pourra subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté.

Art. 17. Le récipiendaire ajourné ne paie plus aucun frais d'examen; le récipiendaire rejeté est tenu de payer la moitié des frais.

Art. 18. Les élèves ajournés ou rejetés au deuxième examen pourront répéter l'épreuve une troisième fois; s'ils sont rejetés de nouveau, ils ne pourront plus être admis à un autre examen pour le même grade.

ART. 19. Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur devant le jury d'examen pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 11 et 12 du présent Règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraîne aucun frais.

ART. 20. Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile. Il joindra à sa demande son certificat d'inscription à l'Université.

La demande sera soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Recteur en informera l'élève et lui fera connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra remplir les mêmes formalités. Il produira, en outre, le certificat requis par l'art. 2.

Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de philosophie et lettres, le 8 *mars* 1858.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

LISTE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain*; 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de cette année.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de cette année.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de cette année.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de cette année.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de cette année.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859 et de 1864.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865 et de 1870.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. l'Annuaire de 1841.

26. *Statuts de la Basoche*, *société des étu-*

diants en droit; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université*; 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

LE COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE DE ROME.

—

En 1844, Son Em. le Cardinal-Archevêque de Malines et NN. SS. les Évêques de Belgique ont institué à Rome le Collége Ecclésiastique Belge, principalement destiné aux jeunes ecclésiastiques qui ont fait avec succès leurs cours de théologie ou de droit canon à l'Université catholique. Ceux qui y sont envoyés par leurs Évêques ou qui du moins ont obtenu l'autorisation de s'y rendre, sont seuls admis au Collége Belge. Ils y demeurent quelques années pour profiter des ressources nombreuses qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques (1).

On peut s'adresser pour les renseignements à Mgr Roelants, Président du Collége et bachelier en théologie, rue du Quirinal à Rome, ou en Belgique à Mgr Aerts, proviseur du Collége, docteur en droit canon, chanoine titulaire de l'église métropolitaine à Malines.

(1) Voyez dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1849, p. 193, la Notice sur le Collége ecclésiastique Belge de Rome, et dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 le discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Vanden Broeck.

LE SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE LOUVAIN.

—

En 1857 plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un séminaire Américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal-Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE » L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de Lou- » vain, siége de cette ancienne et célèbre Uni- » versité catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques
» Évêques de notre province, a déjà envoyé
» onze missionnaires (1) pleins de zèle et de pru-
» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer leur
» bienveillant appui. »

Les vastes bâtiments de l'ancien collége d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut (2), ont été acquis et appropriés pour le collége Américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collége, rue de Namur, n° 110.

---

(1) Ce chiffre monte aujourd'hui à cent trente-sept.

(2) Voyez la notice sur ce collége dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863, p. 343.

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ADRESSE ENVOYÉE AU SAINT-PÈRE, LE 20 MARS 1869, A L'OCCASION DE SON JUBILÉ SACERDOTAL, PAR LE RECTEUR ET LES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

—

BEATISSIME PATER,

Diem festum sacerdotii Tui semisecularis, optatissimum illum universis catholicis diem, Lovaniensis Academia, Romani Pontificis auctoritate constituta, peculiari titulo celebrare et debet et vero etiam ardenter cupit.

Itaque sine, quaesumus, Beatissime Pater, nos, Rectorem et professores Lovanienses, una omnes, laetissimo hoc die Te adire gratulantes, ut tanquam filii observantissimi amorem in Te nostrum testatum faciamus.

Ac profecto quam maxime carum Te habemus, Beatissime Pater, memores cum insignis Tuae in nostram Academiam benevolentiae, tum multiplicium illorum beneficiorum quae et in Urbem Romam, omnium catholicorum civitatem, et in orbem christianum universum indesinenter a Te fuere collata.

Ad sublimen hanc Petri cathedram Te, Beatissime Pater, Deus evocavit, ut Tu populum christianum purissimae Virginis conceptum ab origi-

nis labe illibatum falli nescius doceres. Te elegit ut esset qui catholicae religionis imperium quam latissime proferret, et ab impia superstitione quamplurimos ad Christi traduceret disciplinam.

Tu, Beatissime Pater, perniciosas christianae societati doctrinas identidem apparentes et multiplices humani ingenii allucinationes Tuo magisterio saepenumero correxisti; Tu profanarum quoque scientiarum studiis ne a recta via deflecterent lumen evangelicae veritatis utilissime admovisti; pro quo praeclarissimo officio quotquot sunt verae scientiae amatores gratias Tibi agunt quam maximas.

Tibi, Deus, Sanctissime Pater, summum Pontificatum detulit, ut invicti Tui animi robore nefariorum hominum conatibus obsisteres, et regalem quoque Vaticanae sedis majestatem tuereris. Tuo ibi dolore profecto moeruimus, Beatissime Pater; sed hoc nos afflictos erexit quod si perversi quidam homines Te male oderunt, boni omnes inde magnum erga Te ceperunt amoris incrementum.

Te, Beatissime Pater, suspicimus et veneramus Pontificem, luctuoso hoc tempore, singulari Dei consilio reipublicae christianae praepositum, ut, Te jubente ex toto terrarum orbe Ecclesiae Praesules convenirent, qui Tuo ductu et imperio christianas nationes omnes sanctissimis decretis erudiant ad sapientiam, et saluberrimis institutis ad pietatem informent.

Quapropter, beatissime Pater, omnium bonorum largitorem Deum enixe precamur ut Te quam diutissime et felicissime servet incolumem, et quem in summi Pontificatus tam illustri fastigio pro bono suae Ecclesiae collocavit, hunc et totius populi catholici emolumento in ultimam usque aetatem foveat atque tueatur.

Atquae haec sunt, Beatissime Pater, quae festivo hoc die toto animo Tibi exoptant Lovaniensis Academiae Rector magnificus et Professores, una omnes ad Sanctitatis Tuae pedes provoluti Apostolicam Tuam benedictionem enixe implorantes.

Datum Lovanii, 20 die martii.

Voici le Bref par lequel le Saint-Père a daigné répondre à cette adresse :

Dilectis Filiis Rectori et Professoribus Acamiae Lovaniensis Lovanium.

PIUS, PP. IX.

Dilecti Filii salutem et Apostolicam Benedictionem. Iucundum nuper habuimus amoris vestri et observantiae testimonium in litteris ad Nos datis, cum quinquagesimo anniversario die ministerii Nostri sacerdotalis rursum Omnipotenti divinum obtulimus sacrificium. Nos quidem, Dilecti Filii, vestrorum animorum significationes atque illis addita pientissima vota magni fecimus

et acceptissima habuimus. Nihil enim Nobis gratius esse potest, quam dum vana ac superbiens huius saeculi sapientia contra Deum eiusque legem et auctoritatem attollitur, eos existere, qui omnis scientiae cultu illustres exemplo suo docent, quam bene humana doctrina cum catholica sapientia et pietate componatur; atque ita auctori omnium bonorum Deo debitam reddunt gloriam. Itaque dum officiis vestris gaudemus, omnia vobis fausta, felicia et salutaria adprecamur a Deo, atque ut Universitatem vestram arctiore semper vinculo huic veritatis Cathedrae devinciat, quo vera iugiter et splendidiore gloria florescere possit. Huius autem divini favoris auspicem et grati animi Nostri ac praecipuae benevolentiae pignus vobis, Dilecti Filii, totique huic Universitati Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die 1[a] maii 1869. — Pontificatus Nostri Anno XXIII.

PIUS, PP. IX.

—

ADRESSE DU RECTEUR ET DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE A NN. SS. LES ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE BELGIQUE, POUR ÊTRE PRÉSENTÉE PAR EUX AU CONCILE DU VATICAN.

—

Cette adresse, après avoir rappelé l'antique et constante tradition de l'école théologique de Louvain en faveur de l'infaillibilité du Souverain Pontife parlant *ex cathedra*, exprime le vœu que cette prérogative divine soit définie comme dogme de foi.

Illutrissimi Domini, Praesules Reverendissimi,

Exploratisimum Vobis est, quantopere pristina Lovaniensis Academia, jam inde a sui principio et deinceps constanter, in eam curam incubuerit, ut sacratissima Romanae Sedis jura ab aggressoribus defenderet, ac praesertim ut Summi Pontificis in docenda Ecclesia perpetuam erroris immunitatem fortiter tueretur.

Et vero, Praesules Reverendissimi, quum prava sua dogmata in populos disseminare coepisset Lutherus, Doctores Lovanienses statim, omnium primi, Novatori vehementer restite-

runt, et mox, aestimatis ad sincerae fidei praecepta ejusdem scriptis, pestiferi hominis libros gravissimis censuris notarunt; quam sententiam quum Novator molestissime ferret crimenque falsi dogmatis a se removere conaretur, Jacobus Latomus, ex Lovaniensis Academiae Doctoribus unus, latum a Sacra Facultate Theologica judicium rationibus e S. Scriptura et Ecclesiae traditione petitis solide confirmavit; et quum, paulo post, Summus Pontifex Leo, ejus nominis decimus, bullam suam : *Exurge Domine, judica causam tuam*, fulminasset, idem Latomus, novo edito opere, id praecipue egit, ut certissimis argumentis demonstraret, Romanum Pontificem esse in re fidei aut morum supremum controversiarum judicem, eumdemque falli nescium; unde et rectissime concludebat Latomus, doctrinam Lutheri utpote a Leone Summo Pontifice tamquam haereticam damnatam, ab omnibus Christi fidelibus pro haeretica esse habendam, omnemque a Pontificis judicio ad futurum concilium provocationem prorsus illicitam esse.

Post haec, scilicet anno 1544, qui proximus fuit ante incoeptam Tridentinam Synodum, Doctores Lovanienses scriptum evulgarunt dogmaticum, triginta duobus articulis distinctum, in quo et de praecipuis catholicae doctrinae capitibus disserunt, et novarum sectarum commenta opi-

nionum refellunt; loquentes autem ibidem de Ecclesiae auctoritate et de Supremo ejusdem Pastore, Romano Pontifice, diserte docent, controversias in rebus quae ad fidem aut ad mores pertinent, Apostolicae Sedis judicio esse subjiciendas : *Unus est*, inquiunt Articulo 23, *Ecclesiae Summus Pastor*, *cui omnes obedire tenentur*, *ad cujus judicium controversiae*, *quae super religione et fide existunt*, *sunt referendae*; et Articulo 25, ubi agunt de iis quae sunt credenda, sic docent : *Certa fide tenenda sunt non solum quae Scripturis expresse sunt prodita*, *sed etiam quae per traditionem Ecclesiae Catholicae credenda accepimus*, *et quae definita sunt super fidei et morum negotiis per* CATHEDRAM PETRI, *vel per Concilia generalia legitime congregata*; quibus verbis Conciliorum generalium legitime congregatorum auctoritati aequiparatur auctoritas unius Romani Pontificis ex cathedra loquentis, simulque statuitur, eumdem in definienda re fidei aut morum talem esse, in quem error neutiquam cadere possit. Atque ita constanter senserunt Professores et Doctores Lovanienses omnes, Joannes Driedo, Ruardus Tapperus, Judocus Ravesteyn, Joannes Hesselius, Guilielmus Lindanus, Martinus Rythovius, Cornelius Jansenius, qui ex Concilio Tridentino redux Gandensibus primus datus est Episcopus,

Thomas Stapletonus, Guilielmus Estius, Joannes Malderus, Christianus Lupus, et ceteri; quorum omnium haec fuit perpetua doctrina: Romanum Pontificem, ubi Petri officio fungens, toti Ecclesiae Christi aliquid tamquam divinitus revelatum praescribit credendum, errare non posse.

Quam doctrinam S. Facultas Theologica Lovaniensis impensiori etiam studio tueri coepit post editam anno 1682 Cleri Gallicani de Ecclesiastica potestate declarationem, quando et statuit, in posterum ad collegium Professorum Sacrae Facultatis Theologicae a se admissum iri neminem, qui non prius promisisset, se Romani Pontificis infallibilitatem pro viribus esse defensurum. Supersunt, Praesules Reverendissimi, spissae collectiones Thesium Theologicarum, quae inde a tempore Declarationis Cleri Gallicani usque ad exstinctam iniquo decreto a Josepho II Lovaniensem Academian publice fuere propugnatae. Inter has autem ut omnino nulla invenitur quae Gallicanae sententiae faveat, ita e contra numerosissimae ibi leguntur theses, in quibus aut affirmatur Romani Pontificis supra Concilia auctoritas, aut stabilitur Ejusdem in definienda re fidei aut morum infallibilitas, aut denique statuitur irreformabile in his rebus esse Ejus judicium, etiam antequam Ecclesiae consensus accesserit.

Instaurata autem anno 1834 Lovaniensis Academia ab hac majorum suorum doctrina adeo non recessit, ut e contra et in scriptis a se evulgatis et in suis praelectionibus Professores constanter eam tradiderint, et alumni in disputationibus solemnioribus eamdem quotannis publice defenderint.

Et nos quoque, Lovaniensis Academiae Rector Magnificus et quotquot sumus hoc tempore Theologicae Facultatis Professores, nos pariter, S. Scripurae effatis et SS. Patrum traditione innixi, unà omnes profitemur, Romanum Pontificem, S. Petri successorem, quando solemni definitione universae Christi Ecclesiae aliquod dogma tamquam divinitùs revelatum praescribit fide divina credendum, aut sententiam aliquam damnat tamquam divinae relevationi contrariam, falli non posse, Ejusque unius definitionem pro certissima fidei regula statim esse habendam, minimeque ad hoc requiri ut Pontificis decreto jam accesserit Ecclesiae congregatae aut dispersae consensus sive tacitus, sive expressus.

Atque haec de Petri cathedra sententia, quam divina revelatione adeo firmiter niti existimamus, ut dogmatico decreto tamquam dogma fidei catholicae definiri possit, ut a Vaticani Concilii Patribus tamquam dogma fidei reipsa definiatur, omnibus votis expetimus; et Vos, Illustrissimi Domini, Praesules Reverendissimi,

ut haec vota nostra Vaticani Concilii Patribus nostro nomine significare velitis, enixe precamur.

Datum Lovanii, hac 22 decemb. MDCCCLXIX.

N. J. LAFORET,
Rector Univ.

F. J. LEDOUX, S. F. h. t. D.
H. G. WOUTERS,
J. T. BEELEN,
J. F. D'HOLLANDER,
H. J. FEYE,
J. B. LEFEBVE,
T. J. LAMY,
E. REUSENS,
F. MOULART,
J. VAN DEN STEEN,

A. HAINE, Sac. Fac. h. t. a secretis.

L'adresse portait : Illustrissimis ac Reverendissimis Dominis Archiepiscopo et Episcopis Belgii, Romam.

—

LISTE DES PUBLICATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CORPS ACADÉMIQUE DE LOUVAIN PENDANT UNE PÉRIODE DE CINQ ANNÉES, DEPUIS LE 1er JANVIER 1866 JUSQU'AU 1er DÉCEMBRE 1870.

—

Mgr LAFORET, Recteur de l'Université.

Éloge funèbre (prononcé le 4 mai 1866) de M. le chanoine David, professeur à la faculté de Philosophie et Lettres.

Éloge funèbre (prononcé le 19 décembre 1867) de M. Baguet, professeur à la faculté de Philosophie et Lettres et secrétaire de l'Université.

Histoire de la philosophie. Philosophie ancienne, 2 vol. gr. in-8°, 1867, Bruxelles, Victor Devaux et Cie.

Les martyrs de Gorcum, 1 vol. in-12, 1867, Louvain, Ch. Peeters.

Pourquoi l'on ne croit pas ou des principales causes de l'incrédulité en matière de religion, 3me édition, 1 vol. in-12, 1867, Louvain, Ch. Peeters.

Éloge funèbre (prononcé le 22 Janvier 1868) de M. Kumps, professeur à la faculté des Sciences.

Éloge funèbre (prononcé le 20 février 1868) de

M. François, professeur à la faculté de Médecine.

Éloge funèbre (prononcé le 3 juillet 1868) de M. Van Biervliet, professeur à la faculté de Médecine.

La philosophie païenne et le Christianisme. (Revue catholique, 1869.)

Philosophie des Pères. Tertullien. (Revue catholique, 1869.)

La philosophie d'Origène. (Revue catholique, 1870.)

Mgr NAMÈCHE, Vice-Recteur de l'Université.

Cours d'histoire nationale, tomes VII et VIII, 2 vol. in-8°, Louvain, C.-J. Fonteyn.

Abrégé de l'histoire de Belgique. Tome Ier, Louvain, C.-J. Fonteyn, 1 vol. in-18.

Les preuves de la religion, par T. Balmès, traduit de l'espagnol par Mgr Namèche. Louvain, 1869, 1 vol. in-12.

Faculté de Théologie.

Mgr J. Th. BEELEN.

Het Nieuwe Testament onses Heere Jezus-Christus, volgens den latijnschen tekst der Vulgaat, in het nederduitsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd. 3 deelen, groot in-8°, Leuven, 1860-69.

De Epistels en Evangeliën op alle de zondagen en op de voornaamste feestdagen van het kerkelijk jaar, naar den latijnschen tekst van het romeinsche Missaal, op nieuw in het nederduitsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd. Leuven, 1870.

M. Feye.

De impedimentis et dispensationibus matrimonialibus. In usum auditorum suorum edidit H.-J. Feye. Lovani, C. Peeters, 1867, 1 vol. in-8° de 676 pages.

M. Haine.

De Hermanni Damenii vita et meritis Oratio, quam die XV mensisJulii MDCCCLXVII habuit Ant. Jos. Jac. Franc. Haine, Presb. archidiæc. Mechl., S. Theol. Doct., in Univ. Cath. Lovan. S. Fac. Theol. Prof. extraord. Accedunt annotationes et appendix exhibens Hermanni Damenii nonnullas orationes Academicas, nunc primum collectas. Lovanii, excudebant Vanlinthout fratres, Universitatis typographi, (in-8° pagy 163).

M. Lamy.

Introductio in Sacram Scripturam. Pars prima introductionem generalem complectens. Mechliniæ, Dessain, 1866, vol. in 8° de 275 pages.

— Pars secunda introductionem specialem complectens. Mechliniæ, Dessain, 1867, vol. in 8° de 428 pages.

Les Apôtres. Examen critique du second écrit de M. Renan. Brochure in 8° de 52 pages. Louvain, 1866. (Extrait de la Revue catholique.)

St-Jacques de Sarug. Brochure in 8° de 16 pages. Louvain, 1867. (Extrait de la Revue catholique.)

La primauté de S. Pierre dans les hymnes de l'Eglise grecque et de l'Eglise russe. Brochure in 8° de 16 pages. Louvain, 1867. (Extrait de la Revue catholique.)

S. Rabulas, évêque d'Edesse. Brochure in 8° de 25 pages. Louvain, 1868. (Extrait de la Revue catholique.)

Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno 410. *Textum Syriacum edidit, latine vertit notisque instruxit* T. J. Lamy. Lovanii, Peeters, 1868, in 4° de IV-120 col.

Les Orientaux et le Concile œcuménique, 1re partie. Brochure in 8° de 85 pages. Louvain, 1869. (Extrait de la Revue catholique.)

M. Lefebve.

L'infaillibilité du Pape et le Concile œcuménique. (Revue catholique, nouvelle série, 1869. T. I, p. 601 ; T. II, pp. 173, 266, 503 et 623.)

De l'infaillibilité du Pape. Première lettre du

P. Gratry à Mgr Dechamps, archev. de Malines. (Revue catholique, nouvelle série, 1870, t. III, p. 193.)

M. Moulart.

Le service militaire et les ministres du culte. (Revue catholique, 1866, t. XXIV, pp. 73, 141, 435.)

Du traitement des ministres du culte. (Revue catholique, 1866, t. XXIV, p. 655, 1867, t. XXV, pp. 102 et 577.)

La souveraineté temporelle des Papes. (Revue catholique, 1868, t. XXVI, p. 646.)

L'assemblée du Clergé de France de 1682. (Revue catholique, 1869, nouvelle série, t. I, p. 259.)

Le droit de propriété de l'Eglise. (Revue catholique, 1869, nouvelle série, t. I, p. 369 et 511, et t. II, p. 5.)

L'Eglise et sa constitution. (Revue catholique, 1870, nouvelle série, t. III, p. 413.)

M. Reusens.

Les catacombes de Rome. Description, origine et histoire. Anvers, Buschmann, 1866; vol. in 8° de 44 pages.

Erard de la Marck, prince-évêque de Liége. Extrait de la chronique de Jean de Bruthmes

(1506-1538). Liége, J. G. Carmanne, 1866; vol. in 8° de 104 pages.

Historia beatorum martyrum Gorcomiensium a Guilielmo Estio Hesselio conscripta, quam notis illustravit atque appendice instruxit E. H. J. Reusens. Lovanii, typis Caroli Peeters, 1867; vol. in 12° de X-342 pages.

Iconographie des bienheureux martyrs de Gorcum, ornée de six beaux portraits. Louvain, Ch. Peeters, 1867; vol. in 12° de 32 pages.

Statuts primitifs de la Faculté des arts de Louvain, Bruxelles, Hayez, 1867; vol. in 8° de 62 pages.

Lettres de Laevinus Torrentius, évêque d'Anvers, au nonce apostolique Octave Mirto Frangipani, évêque de Cajazzo et Tricarico (1587-1594). Bruxelles, Hayez, 1868; vol, in 8° de 54 pages.

Lettres de Laevinus Torrentius, évêque d'Anvers, au cardinal Antoine Caraffa (1583-1590). Bruxelles, Hayez, 1869; vol. in 8° de 32 pages.

Promotions de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain (1428-1797), 1r fascicule (1428 à 1568). Louvain, Peeters, 1869; vol. in 8° de 288 pages.

La première idée du Collége de la Propagande, ou Mémoire présenté, en 1589, par Jean Vendville, évêque de Tournai, au Souverain Pontife Sixte V, afin de l'engager à établir des

séminaires destinés à former des ouvriers apostoliques pour les missions étrangères. Tournai, Malo et Levasseur, 1870; vol. in 8° de 170 pages.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. T. I-VII (1864-1870). Louvain, Ch. Peeters. (En collaboration avec MM. Deridder, Kuyl et Barbier.)

M. WOUTERS.

Historiæ Ecclesiasticæ compendium, prælectionibus publicis accommodatum et in tomos tres distributum. Lovan. 3 vol. in 8°, cinquième édition.

Dissertationes in selecta Historiæ Ecclesiasticæ capita. Lovan. (Les trois premiers volumes ont paru, in 8°.)

Dissertations pour le Doctorat en théologie.

De vita et scriptis S. Jacobi. Batnarum Sarugi in Mesopotamia episcopi, dissertatio historico-theologica quam cum subjectis thesibus pro gradu doctoris in S. Theologia in Univ. cathol. Lovan. consequendo publice propugnabit J. B. ABBELOOS, presb. archidiæc. Mechl. 1867, Lov. Vanlinthout, 1 vol. de 344 pages.

De Miraculo deque ejus in christiana demonstratione usu ac valore, dissertatio theologica quam cum subjectis thesibus pro gradu doctoris in S. Theologia in Univ. Lovan. conse-

quendo publice propugnabit. A. VANWEDDINGEN presb. archid. Mechl. 1869. Lovanii, Vanlinthout; 1 vol. de 446 pages.

Faculté de Droit.

M. CH. PÉRIN.

De la richesse dans les sociétés chrétiennes. 2me édition, Paris, 1868.

Coup d'œil sur les doctrines économiques depuis un siècle. (Revue catholique, 1869 et 1870.)

M. RUTGEERTS.

Commentaire sur la loi du 25 ventôse an XI, organique du Notariat, et sur les lois qui s'y rattachent. Louvain, C. J. Fonteyn, 1866; 2 vol. in 8°.

Considérations sur la révision du nombre des notaires. Louvain, C. J. Fonteyn, 1868; brochure in 8°.

M. THONISSEN.

Une controverse du XVIe siècle sur la légitimité de la peine de mort. Bruxelles, 1866, in 8°. (T. XXI des Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.)

La peine de mort dans le Talmud. Bruxelles, 1866, in 8°. (T. XXII des Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.)

Notice sur la vie et les travaux de Mgr P.-F.-X. De Ram. Bruxelles, 1866, in 12.

Un procès de magie sous le règne de Ramsès III. Bruxelles, 1867, in 8°. (T. XXIII des Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.)

Une bibliothèque belge de l'an MCV. Bruxelles, 1867, in 8°. (T. XXIII des Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.)

Études sur l'organisation judiciaire, les lois pénales et la procédure criminelle de l'Égypte ancienne. Paris, 1868, in 8°.

Marat jurisconsulte. Bruxelles, 1868, in 8°. (T. XXV des Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.)

Études sur l'histoire du droit criminel des peuples anciens. Bruxelles et Paris, 1869; 2 vol. in 8°.

L'idée de la peine dans les œuvres de Platon. Paris, 1870, in 8°. (T. XCI des comptes-rendus des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France.)

Le droit criminel de la Grèce légendaire. Bruxelles, 1870, in 8°. (T. XXX des Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles.)

Les *Notices* suivantes dans la *Biographie nationale :* Alen, Ambiorix, Amour, Arenberg (le P. Charles d'), Arnould Ier (comte de Looz), Arnould II, Arnould III, Arnould IV, Arnould V,

Barthelémi de Maastricht, Belderbusch, Beyerlinck, Boduognat, Boener, Bolland (Jean de), Bomberg, Bonhomme, Bormans (Marie), Brocard de St-Nicolas, Buesen, Byrsæus, Caelen (Henri van).

Faculté de médecine.

M. F. Hairion.

Compte-rendu des travaux relatifs à l'ophthalmologie pendant la période 1841-1866. (Compte-rendu des travaux de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1867.)

Des granulations palpébrales. (Annales d'Oculistique. Janvier-février 1870.)

M. L. J. Hubert.

Rapport sur une observation d'opération césarienne soumise à l'Académie par M. Wasseige. (Bulletin de l'Académie, 1866.)

Rapport sur le travail de MM. Van Wetter et Deneffe, relatif à l'accouchement prématuré artificiel au moyen du laminaria digitata. (Bulletin de l'Académie, 1867.)

Rapport sur une nouvelle communication de MM. Van Wetter et Deneffe, relative au même sujet. (Bulletin de l'Académie, 1867.)

Rapport sur les recherches sur l'expansibilité du laminaria de MM. Van Wetter et Deneffe.

Rapport sur l'observation d'opération césarienne soumise à l'Académie par M. Poupart.

Rapport sur le travail de M. Van Leynseele, intitulé : De l'emploi du laminaria digitata comme moyen provocateur de l'accouchement prématuré. (Bulletin de l'Académie, 1867.)

Rapport sur le forceps à trois courbures et sur le nouveau porte lacs de M. Moralès Alpacu. 1868.

Des moyens de réduction du volume du crâne et plus spécialement de sa transformation et de la sphénotrésie. (Mémoires de l'Académie, 1868.)

Rapport sur la communication de M. Verrier, sur l'influence de la pneumonie et de la pleurésie sur la grossesse et les couches. (Bulletin de l'Académie, 1868.)

Rapport sur la note de M. Coppée, relative à quelques cas de procidence et de compression du cordon ombilical. 1869.

Rapport sur le travail de M. Germain : de l'injection intra-utérine d'eau tiède en quantité indéterminée pour provoquer l'accouchement prématuré (1869).

Rapport sur le forceps à articulation libre, du Dr Carof. 1869.

Rapport sur le nouveau pessaire de M. Rubbers. 1870.

Rapport sur deux cas de renversement utérin observés par M. Spronck. 1870.

Discours sur la vaccine. (Bulletin de l'Académie, 1870.)

M. Eug. Hubert.

Cours d'accouchement, professé à l'Université catholique de Louvain, par M. L. J. Hubert et publié par son fils, le Dr Eug. Hubert (2 vol. avec figures), 1869.

Quelques mots sur l'opération césarienne pratiquée post mortem. (Revue catholique, Mars 1869.)

Deux observations d'accouchement terminé au moyen de l'aide-forceps du Dr Hulin. (Bulletin de l'Académie royale de médecine, 1870.)

Note sur un nouveau pelvimètre, présenté à l'Académie de médecine par le Dr Eug. Hubert. (Bulletin de l'Académie, 1870.)

M. Lefebvre.

De l'augmentation du nombre des aliénés à notre époque et des causes de cette augmentation, in 8°, 37 pages, 1866.

Lettres posthumes d'un médecin, recueillies par le docteur Lefebvre. Louvain, Ch. Peeters, 1866, vol. in 12, de XII-110 pages, 1866.

Note sur une sonde nouvelle pour le cathétérisme de l'urètre. (Extrait du Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique.) In-8°, 15 pages, 1867.

De la folie paralytique. Mémoire présenté à l'Académie de médecine de Belgique en 1868 et im-

primé dans ses Mémoires en 1870. In 8°, 96 pp.

Vices et maladies de notre temps. (Extrait de la Revue catholique, 1869.) In-8°, 40 pages.

Louise Lateau de Bois d'Haine. Sa vie, ses extases, ses stigmates. Étude médicale, in-8°, VIII-360 pages, 1870.

M. MICHAUX.

Quelques mots encore sur les polypes fibreux naso-pharyngiens volumineux à insertions larges et résistantes et à prolongements multiples. (Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 3me série, tome I, n° 4.) 1867.

Nouvelle note sur le diagnostic et le traitement des polypes naso-pharyngiens. (Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, tôme III, 3me série, n° 6.) 1869.

Nouveau procédé de guérison des tumeurs érectiles. (Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, tome IV, 3me série, n° 7.) 1870.

M. E. M. VAN KEMPEN.

Traité d'anatomie descriptive et d'histologie spéciale, 2 vol. in-8°, 995 pages, 1865-1866, 2me édition. Louvain, Vanlinthout.

Éloge funèbre de M. le professeur François, 1868.

Éloge funèbre de M. le professeur Van Biervliet, 1868. (Annuaire de l'Université, 1869.)

Rapport sur les mémoires relatifs à l'épidémie de choléra qui a sévi en Belgique pendant l'année 1866. (Bulletin de l'Académie royale de médecine, 3me série, tome III, p. 867.) 1869.

Manuel d'anatomie générale. 3me édition, in 8°, 482 pages. Louvain, Vanlinthout.

Rapport pour le concours de la question sur les fonctions encéphaliques. (Bulletin de l'Académie royale de médecine.) 1870.

Faculté de Philosophie et Lettres.

M. L. Bossu.

Un matérialiste. Examen sommaire de l'ouvrage du docteur L. Büchner : Force et Matière. (Revue catholique, 1868, pages 196, 253, 346 et 463.) Réunis en brochure in 8°. Louvain, Ch. Peeters, 1868.

M. Ravaisson et la philosophie en France au XIXe siècle. (Revue catholique, 1869, nouvelle série, tome 1er, pages 179, 399.) Brochure séparée. Louvain, Ch. Peeters, 1869, in 8°.

La métaphysique athée au XIXe siècle. L'école critique et M. Vacherot. (Revue catholique, 1870, nouvelle série, tome III, pages 5, 241 et 531, et tome IV, page 5.)

M. Ch. Cartuyvels.

Psychologie. Louvain, C.-J. Fonteyn, 1869.

Rome souterraine, par M. de Rossi, articles publiés dans la Revue catholique, juin 1868 et avril 1869.

Éloge funèbre des zouaves pontificaux morts pour la défense du St-Siége en 1867, prononcé à Ste-Gudule, le 26 novembre 1867.

Éloge funèbre du professeur Baguet, prononcé à la salle des promotions et inséré dans l'Annuaire de l'Université, 1868.

La Part de Marie, apologie de la vie religieuse contemplative, discours prononcé au Carmel d'Audenarde, à l'occasion de la vêture de Mlle Marie de Hemptinne, 1868.

Discours pour la prise de voile de Mlles Marie Van Kempen et Delphine Bauchau, novices du Sacré-Cœur, prononcé à Jette-St-Pierre, le 8 septembre 1869.

M. De Monge.

Les chansons des rues et des bois, par V. Hugo. (Revue catholique, février 1866.)

Œuvres de Bossuet, éditées par Lachat. (Revue catholique, mai 1866.)

Les travailleurs de la mer, par V. Hugo. (Revue générale, juin 1866.)

Le Cid et Richelieu. (Revue catholique, septembre 1866.)

Les odeurs de Paris, par L. Veuillot. (Revue générale, décembre 1866.)

Les sermons de la jeunesse de Bossuet, par Gandar. (Revue catholique, avril 1867.)

L'Eglise et l'empire romain au IVe siècle, par M. le prince de Broglie. (Revue générale, mai 1867.)

M. de Camors, par Octave Feuillet. (Revue générale, septembre 1867.)

Etude morale sur La Fontaine. (Revue catholique, nouvelle série, janvier 1869.)

Causerie littéraire. (Revue générale, avril 1869.)

Chronique littéraire. (Revue catholique, nouvelle série, mai 1869.)

La chaire française au XIIIe siècle. (Revue catholique, nouvelle série, juillet et septembre 1869.)

A propos d'une pensée de Pascal. (Revue catholique, janvier 1870.)

La moralité du théâtre et de la poésie en 1870. (Revue générale, avril 1870.)

Les derniers discours de réception à l'Académie française. (Revue catholique, juillet 1870.)

Frédéric Ozanam. (Revue générale, août et septembre 1870.)

Ste Beuve. (Revue catholique, novembre et décembre 1870.)

M. Ch. Moeller.

L'Eglise et l'Empire au IVe siècle. Etude critique sur l'ouvrage de M. A. de Broglie. Louvain, 1866, in 8° de 27 pages. (Extrait de la Revue catholique.)

Les Moines d'Occident. Etude critique sur l'ouvrage de M. le comte de Montalembert. Louvain, 1867, in 8° de 52 pages. (Extrait de la Revue catholique.)

Les travaux allemands sur Rome ancienne et moderne. (Revue catholique de 1870.)

Le culte du St-Sacrement de Miracle à Bruxelles. Réponse au Dom Liber de la Revue de Belgique. Louvain, 1870, in 8° de 15 pages.

M. F. Nève.

Discours prononcé le 7 novembre 1865 après les obsèques de l'abbé Louis Joseph Hallard, professeur de littérature française à l'Université catholique, Louvain, Vanlinthout frères, 1866; 16 pages in 18°.

Discours prononcé le 17 novembre 1865 après les obsèques de Monsieur Guillaume-Amédée-Auguste Arendt, professeur ordinaire à la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique. Louvain, Vanlinthout frères, 1866, 22 pages in 18°.

Des travaux historiques et politiques de Guillaume Amédée-Auguste Arendt, membre de l'Aca-

démie royale de Belgique avec portrait gravé. Bruxelles, Michel Hayez, 1866, 33 pages, gr. in 12°. (Extrait de l'Annuaire de l'Académie, 32e année, 1866.)

Discours prononcé le 4 mai 1866 après les obsèques de M. le chanoine J.-B. David, professeur d'histoire de Belgique et de littérature flamande à l'Université catholique de Louvain. Louvain, typographie de Ch. Peeters, 1866, 29 pages in 8°.

Atinabodha ou de la connaissance de l'Esprit. Version commentée du poëme védantique de Cankara âchârga. Paris, imprimerie impériale MDCCCLXVI, 96 pages in 8°. (Extrait du journal asiatique, t. VII, 5me série.)

Les poëtes classiques du règne d'Auguste, historiens des expéditions romaines en Orient et chantres de conquêtes en projet. Bruges, Daveluy, 1867, pages IV-36, in 8°. (Extrait de la Revue de l'instruction publique en Belgique, t. X, 1867.)

Les peuples de l'Orient avant la civilisation grecque. Louvain, C. J. Fonteyn, 1868, 59 pages in 8°. (Extrait de la Revue catholique, 1868.)

Esquisse sur le Bouddhisme en rapport avec l'histoire des religions. Livraisons de septembre à décembre 1870 de la Revue catholique (nouvelle série), t. IV.

M. Ed. Poullet.

Les juridictions et la propriété foncière au

XVe siècle dans le quartier de Louvain. (tome XVIII de la collection des Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie. Exercice 1866.)

Le monde universitaire de Louvain au XVe siècle. (Revue catholique de 1867.)

Le siége de Louvain de 1542. (Revue générale.)

Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant, en réponse à la question suivante proposée par l'Académie Royale : Faire l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant. Bruxelles 1867. Mémoire couronné.

Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant, en réponse à la question suivante proposée par l'Académie Royale : Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis l'avènement de Charles Quint jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, à la fin du XVIIIe siècle. Bruxelles 1870. Mémoire couronné.

Les institutions criminelles des Pays-Bas catholiques au XVIIIe siècle. (Revue catholique, 1869-70.)

Quelques mots à propos de la juridiction disciplinaire des corporations communales au XVe siècle en Belgique. (Bulletin de l'Académie, 2e série, tom XXIX, v. 4, 1870.)

M. P. WILLEMS.

De verdiensten van hoogleeraar J. B. David in

het gebied der nederlandsche taal- en letterkunde. Leuven, Vanlinthout, 1866, 44 p. in 8°.

Nederlandsche gedichten, met taal- en letterkundige aanteekeningen van wijlen hoogleeraar J. B. David, uitgegeven door P. Willems, met eene voorrede des uitgevers. Leuven, Vanlinthout, 1869. LII-530 p. in 8°.

Dautzenberg herdacht. Antwerpen, L. De Cort, 1869, 14 p. in 8°.

Les antiquités romaines, envisagées au point de vue des institutions politiques. Louvain, Ch. Peeters, 1870, VIII-331 p. in 8°.

Faculté des sciences.

M. C. Blas.

Sur une nouvelle glucoside, *La Murrayine.* (Bulletins de l'Académie de Belgique, 1867.)

Sur une nouvelle glucoside, *La Thévétine.* (Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique, 1868.)

Sur la recherche de la *Picrotoxine dans la bière.* (Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique, 1870.)

M. de la Vallée Poussin.

Rapport sur les progrès de l'Anthropologie : 3 articles. (Revue catholique, 1868.)

L'Atlas classique d'Adolf Stieler. Revue scientifique. (Revue catholique, 1869.)

Histoire de l'homme. Cinq conférences par M. de Quatrefages. (Revue catholique, janvier 1870.)

Les sciences et la philosophie. Essai de critique philosophique et religieuse par M. Henri Martin. (Revue catholique, février 1870.)

Le monde et l'homme primitif par Mgr Meignan. Geology and Revelation, by the Rev. Gerald Molloy. (Revue catholique, mai 1870.)

M. A. J. DOCQ.

Recherches physico-physiologiques sur la fonction collective des deux organes de l'appareil auditif. Mémoire présenté à l'Académie (classe des sciences), le 1er février 1868 et publié dans le t. XXXIV de ses Mémoires.

Progrès des sciences physiques en 1868. Opuscule publié dans la Revue catholique au commencement de 1869.

M. GILBERT.

Sur les équations fondamentales de la théorie analytique de la chaleur. (Bulletin de la société Philomathique de Paris, 17 février 1866.)

Note sur les fonctions de Sturm. (Comptes-rendus de l'Institut de France, t. 62, p. 138.)

Sur la concordance des rayons lumineux au

foyer des lentilles. (Comptes-rendus de l'Institut de France, t. 63, p. 800.)

Mémoire sur les fonctions de Sturm. (Dans le journal de Mathématiques de M. Liouville, 1867, p. 87.)

Note sur l'emploi de la diffraction pour déterminer la direction des vibrations dans la lumière polarisée. (Comptes-rendus de l'Institut de France, t. 64, p. 161.)

Note sur la courbure des surfaces. (Bulletin de la société Philomatique de Paris, 25 octobre 1867.)

Même Sujet, 2me *note.* (Bulletin de la société Philomatique de Paris, 11 janvier 1868.)

Sur une propriété des surfaces homofocales du second ordre, etc. (Nouvelles annales de Mathématiques de Paris, 1867, p. 529.)

Mémoire sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface. (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, t. XXXVII.)

Sur quelques propriétés des trajectoires. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1868, 1re partie, p. 288.)

Rapport sur un mémoire de M. Steichen relatif au frottement de roulement. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1869, 1re partie, p. 615.)

Rapport sur un mémoire de M. Catalan, rela-

tif à une transformation géométrique et à la surface des ondes. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1869, 1re partie, page 129.)

Note sur les propriétés des surfaces apsidales ou conjuguées. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1869, 2me partie, page 31.)

Rapport sur un mémoire de M. Neuberg, relatif aux coordonnées tétraédriques, et note sur le même sujet. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2me partie, page 529.)

Mémoire sur les déterminants fonctionnels et le développement des fonctions implicites. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, tome XXXVIII.)

Sur la somme des puissances semblables des termes d'une progression arithmétique. (Nouvelles annales de mathématiques de Paris, 1869, page 434.)

Sur les courbes planes à équations trinômes. (Nouvelles Annales de Mathématiques de Paris, 1870, page 370.)

Étude sur le procès de Galilée. (Revue catholique, nouvelle série, tome I, pages 84, 121 et 538; tome II, pages 361 et 534.)

M. Louis HENRY.

Précis de chimie générale. Leçons professées à l'Université de Louvain, 2 vol. in-8o; le 3me est sous presse.

Faits pour servir à l'histoire du Chrôme. (Bulletin de l'Académie des sciences de Bruxelles, tome XXI, page 230.)

Recherches sur les Nitriles.

1° Combinaison des nitriles monoatomiques avec les hydracides halogénés. (Bulletin de la Société chimique de Paris, tome VII, page 85.)

2° Nouvelle méthode générale de préparation des nitriles. (Comptes-rendus de l'Institut de France, tome LXVIII, page 1273, et Bulletin de l'Académie de Bruxelles, tome XXVIII, p. 225.)

Recherches sur les sulfocyanures des Radicaux d'alcools.

1° Combinaison des sulfocyanures avec les hydracides halogénés. (Bulletin de l'Académie des sciences de Bruxelles, tome XXV, page 639.)

2° Sur divers sulfocyanures; action de l'Iodure de Cynagogène sur les mercaptans mercuriques. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome II, page 636.)

Sur quelques composés sulfurés isopropyliques. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome II, page 495.)

Faits pour servir à l'histoire du Diallyle. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome II, page 279.)

Recherches sur les dérivés salicyliques.

1° Action du pentachlorure de phosphore sur

l'aldéhyde salicylique. (Bulletin de l'Académie de Bruxelles, tome XXVII, page 292.)

2° Action du pentabromure de phosphore sur divers composés salicyliques.(Bulletin de l'Académie de Bruxelles, tome XXVII, page 685.)

3° Sur le nitrile salicylique, ses dérivés et le métachlorobenzonitrile. (Bulletin de l'Académie de Bruxelles, tome XXVIII, page 211.)

Combinaison directe du soufre avec le trichlorure de phosphore. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome II, page 638.)

Méthode facile pour retirer l'Iode de l'Iodure de mercure, etc. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome II, page 599.)

Transparence du sulfure de plomb en lames minces. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, t. III, p. 353.)

Recherches sur les dérivés éthérés des alcools et des acides polyatomiques.

1° Sur le chlorure d'ethylglycollyle. (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, tom.XXVII p. 691.)

2° Sur les composés anisiques, nitrile anisique et ses dérivés. (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, tome XXVIII, p. 552.)

3° Sur les éthers du phénol phénylique, action du pentachlorure et du pentabromure de phosphore. (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, tome XXVIII, p. 562.)

4° Actions du pantachlorure et du pantabromure de phosphore sur divers éthers. (Comptes-rendus de l'Institut de France, tome LXXI, p. 314.)

5° Nouvelle méthode générale de préparation des combinaisons chloro-brômées. (Comptes-rendus de l'Institut de France, tome LXX, p. 1404.)

6° Sur les éthers nitriques des Glycols. (Notice préliminaire. Bulletins de la Société chimique de Berlin, tom. III, p. 529.)

7° Sur les éthers nitriques des acides alcooliques. (Notice préliminaire. Bulletins de la Société chimique de Berlin, tome III, p. 531.)

Recherches sur les combinaisons glycériques.

1° Sur la Tribromhydrine, identité de ce corps avec le tribromure d'allyle. (Comptes-rendus de l'Institut de France, tom LXX, p. 638.)

2° Sur la Tribromhydrine, réponse à M. Berthelot. (Comptes-rendus de l'Institut de France, tome LXX, p. 1290.)

3° Sur les éthers chloro et bromonitriques de la Glycérine. (Comptes-rendus de l'Institut de France.)

4° Combinaison de l'acide hypochloreux et du chlorure d'Iode avec les composés allyliques en général.

Sur la Chlorotoluidine, en collaboration avec

M. Br. Radziszewski. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome II, p. 308 et 599.)

Sur le chlorure d'Iode. (Bulletin de la Société chimique de Berlin, tome III, p. 892.)

Organisation générale des études et des examens en sciences à l'Université de Louvain. Rapport présenté à la Faculté des sciences dans sa séance du 3 mai 1869. (Revue catholique, nouvelle série, tome IV, p. 469.)

Afin de compléter le bilan scientifique du laboratoire de chimie générale, nous croyons utile d'indiquer ici les travaux publiés par M. le Dr Bronislas Radziszewski (1), durant le temps où il a rempli les fonctions de préparateur et de répétiteur de M. L. Henry.

Recherches sur l'acide phényl-acétique.

1° Acides phénylmono et bichloroacétique. (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, tome XXVI, p. 293.)

2° Acides bromophénylacétique, bromonitrophinylacétique, phénylbromacétique, chlorophénylacétique, nytrophénylacétique, binotrophénylacétique, amidophénylacétique. (Bulletins de l'Académie de Bruxelles, tome XXVII, p. 698.)

---

(1) M. Radziszewski est actuellement professeur de chimie à l'école polytechnique de Cracovie.

3° Sur le toluonitrile, et les acétones mono et diphényliques. (Bulletins de la Société chimique de Berlin, tome III, p. 198.)

4° Sur les dérivés nitrés de l'acide phénylacétique. (Bulletins de la Société chimique de Berlin, tome III, p. 648.)

Sur la cire de la paille des céréales. (Notice préliminaire. Bulletins de la Société chimique de Berlin, tome II, p. 639.)

Sur la chlorotoluidine, en collaboration avec M. L. Henry. (Bulletins de la Société chimique de Berlin, tome II, pp. 308 et 599.)

M. Krans.

Les fers et aciers à l'exposition universelle de Paris en 1867. (Moniteur des intérêts matériels. Juillet 1867.)

Etude sur le four à gaz et à chaleur régénérée de M. Siemens. Juillet 1869. (Comptes-rendus officiels du gouvernement belge sur l'exposition de Paris, juillet 1869.)

M. Vanbeneden.

Recherches sur la faune littorale de Belgique (*Polypes*). Mémoire présenté à la séance de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique du 3 février 1866 et qui a obtenu le prix quinquennal pour la période de 1862-1866. (Mémoires de l'Académie.)

Sur les vers nématodes. (Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXI, 1869.)

Sur une balénoptère trouvée morte en mer au Texel. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, tome XXI, 1866.)

Sur un nouveau genre de cétacé fossile (*Placoziphius*) *trouvé à Edeghem près d'Anvers.* (Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XXXVII, 1868.)

Note sur un Mésoplodon Sowerbiensis de la côte de Norwège. (Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXII.)

Notice sur la découverte d'un os de baleine à Furnes. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXIII.)

Recherches sur les Squalodons, supplément. (Mémoire présenté à la classe des sciences le 2 mars 1867 et imprimé dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XXXVIII, 1868.)

Le cordylophora lacustris dans les environs d'Ostende. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXIII.)

Un insecte et un gasteropode pulmoné du terrain houiller. Publié en collaboration avec M. Eug. Coemans. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; 2e série, t. XXIII.)

Les Baleines et leur distribution géographique. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXV, 1868.)

Sur les collections paléontologiques de l'Université de Louvain. (Annuaire de l'Université, 1868.)

Les squelettes des cétacés et les Musées qui les renferment. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXV, 1868.)

Sur la cigogne blanche et ses parasites. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXV, 1868.)

De la composition du bassin des cétacés. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXV, 1868.)

De la première côte des cétacés à propos de la notice du docteur Gray sur la distribution des Baleines. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXVI, 1868.)

Sur le bonnet et quelques organes d'un fœtus de baleine du Groënland. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXVI, 1868.)

Les balénoptères du Nord de l'Atlantique. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXVII, 1869.)

Un Palœdaphus nouveau du terrain dévonien. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXVII, 1869.)

Le commensalisme dans le Règne animal. Lecture faite à la séance publique de la classe des sciences. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXVII.)

Ostéographie des cétacés vivants et fossiles, comprenant la description et l'iconographie du squelette et du système dentaire de ces animaux. Texte in 4° avec atlas in folio. Paris, Arthus Bertrand. En collaboration avec M. Paul Gervais.

Sur le commensalisme dans le Règne animal. Suite. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXIX, 1870.)

Les Cétacés, leurs commensaux et leurs parasites. (Bulletins de l'Académie royale des

sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgiqne, 2e série, tome XXIX, 1870.)

Les Echeneis et les Naucrates dans leurs rapports avec les poissons qu'ils hantent. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, tome XXX, 1870.)

Les poissons des côtes de Belgique, leurs commensaux et leurs parasites. Mémoire présenté à la classe des sciences le 5 février 1870. (Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XXXVIII, 1870.)

Une balenoptera musculus capturée dans l'Escaut. Mémoire présenté à la classe des sciences le 5 novembre 1870. (Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1870.)

Enquête sur la situation de la pêche maritime en Belgique (instituée par arrêté du 20 avril 1865).

Rapport sur la question de règlementation, 1866.

Rapport scientifique sur l'exposition des produits et des engins de pêche à Bergen, 1866.

Rapport sur les parcs aux huîtres, à Ostende (par M. Van Beneden et M. I. Van Iseghem), 1866.

Rapport sur une communication de M. C. Malaise : *Les Silex ouvrés de Spiennes.* (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres

et des beaux-arts de Belgique, 2me série, t. XXI, p. 6, 1866.)

Rapport sur un travail de M. Ed. Dupont, sur le terrain quaternaire des vallées de la Meuse et de la Lesse dans la province de Namur. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2me série, t. XXI, p. 265, 1866.)

Rapport sur une notice de M. F. Terby, sur le procédé qu'emploient les araignées pour relier par un fil des points éloignés. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2me série, t. XXIII, p. 223, 1867.)

Rapport sur un travail de M. Van Bambeke, sur le Pelobate brun. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2me série, t. XXIII, p. 438.)

Rapport sur un travail de M. E. Dupont, relatif à une caverne située dans la commune de Bouvignes. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXIII, p. 434.)

Rapport sur un mémoire de Félix Plateau : Les crustacés d'eau douce en Belgique. (Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2e série, t. XXIV, 1867.)

Rapport sur un travail de M. Van Bambeke,

concernant des squelettes de cétacés, conservés à la collection d'anatomie comparée de l'Université de Gand. (Bulletin, t. XXVI, p. 4.)

Rapport sur un travail de M. E. Van Beneden, concernant le développement des Myhis. (Bulletin, t. XXVIII, p. 143.)

Rapport sur un Mémoire de M. F. Plateau, concernant les crustacés d'eau douce de Belgique, 2e et 3e parties. (Bulletin, t. XXVIII, 1869, p. 3.)

Discours prononcé le 22 janvier 1868 après les obsèques de Monsieur H. J. Kumps, professeur ordinaire à la Faculté des sciences de l'Université catholique. Louvain, Vanlinthout frères, 1869.

—

NOTE SUR LA COLLECTION GÉOLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ.

—

Deux élèves sortis récemment de nos Écoles spéciales comme ingénieurs, MM. Jean et André Dumont, ont fait au Cabinet géologique de l'Université de Louvain un des présents les plus précieux qui pût l'enrichir. C'est une série de huit cents échantillons de roches environ, recueillis jadis par leur père, l'immortel auteur de la carte zoologique de la Belgique. Cette collection, qui est une sorte de miniature de la grande collection d'André Dumont, achetée autrefois par l'État, offre toutes les roches caractéristiques qui servirent à distinguer plusieurs des grandes divisions géonostiques du sol belge. Elle embrasse des types correspondant aux systèmes Devillien, Revinien et Salucien du Terrain Ardennais; ceux qui correspondent aux systèmes Gedinnien, Coblentzien et Ahrien du Terrain Rhénan, dans le Luxembourg et les provinces Rhénanes, les roches principales du terrain Rhénan du Brabant, et des représentants des roches éruptives et métamorphiques de ces mêmes terrains qui sont dispersées de la Flandre belge aux rives du Rhin. Ajoutons à ce qui précède une suite nombreuse des roches tria-

siques et liasiques des deux Luxembourgs et enfin une partie des roches typiques des systèmes Bathonien et Oxfordien des Ardennes françaises.

Ces échantillons, recueillis et taillés par Dumont lui-même, sont également annotés de sa main. Les dates consignées sur quelques-unes des étiquettes semblent indiquer que les pièces se rapportent à des excursions faites avant la fin de l'année 1848, vers l'époque où le grand Géologue était occupé à la rédaction de son grand Mémoire sur les terrains Ardennais et Rhénans. On sait comment procédait Dumont dans son analyse du sol. Doué d'un coup d'œil stratigraphique que personne n'a surpassé, et, en même temps, appréciateur incomparable du caractère minéralogique des roches, il combinait sans cesse la stratigraphie et la lithologie, éclairant, complétant et corrigeant même à l'occasion un de ces modes d'investigation par l'autre. Il arrivait ainsi souvent à déchiffrer la structure des terrains les plus tourmentés sans s'occuper des fossiles, même quand les coupes naturelles étaient restreintes et quand l'aspect extérieur des couches présentait une certaine uniformité pour un observateur vulgaire. L'importance des caractères minéralogiques aux yeux de Dumont l'avait porté de bonne heure à l'examen minutieux de la texture, de l'éclat, de la cassure des roches. De là, dans ses descriptions

écrites, une synonymie particulière, un encombrement d'épithètes qui alourdissent le style de ses Mémoires et en rendent la lecture laborieuse. L'on conçoit le soulagement et la lumière qu'apportent à une telle lecture des échantillons étiquetés par l'auteur même des descriptions. Cela vaut un herbier dressé de main de maître et qu'on placerait en regard d'un vocabulaire de Botanique. Rien de plus avantageux pour ceux qui veulent acquérir une instruction solide qu'une collection choisie et décrite avec cette autorité. Car quelle que soit la prépondérance qu'a prise, depuis la mort de Dumont, l'inspection des fossiles, quelles que soient les modifications que ce genre de caractère a fait introduire, pour quelques détails, dans les travaux de l'auteur, sa carte géologique fournira toujours la base essentielle de toutes les études dont la structure du sol belge sera l'objet dans l'avenir. De plus, jamais exercice ne sera plus profitable pour celui qui aspire à faire de la géologie sérieuse, que l'étude approfondie des roches pratiquée suivant l'esprit de Dumont, et tour à tour dans le cabinet et sur le terrain. Les roches, en effet, sont en géologie l'objet propre et continuel de l'observateur, tandis que les fossiles sont un fait accidentel, privilége de quelques localités et de certains gisements ; et, si certaines relations délicates ou éloignées des terrains doivent se conclure des

fossiles, la règle est de raisonner d'après la nature minérale sur la continuité, l'interruption ou la superposition des couches. Or, l'on voit de savants paléontologistes entendre peu de chose à ce côté de la science.

Au premier abord, il peut paraître assez aisé de choisir les fragments-types d'une série de couches rocheuses commodément accessibles. Une seule promenade faite le marteau à la main montrera bientôt au novice ce qui en est. L'expérience prouve que pour réussir dans ce genre de recherches, il faut une grande habitude et un coup d'œil spécial. Il est des hommes de mérite qui n'y parviennent jamais. On apprend, en inspectant les échantillons de Dumont, à quel point d'habileté en était parvenu cet homme éminent à cet égard du choix des bons types. Dans les interminables séries de grès et de schistes qui constituent presque toute la masse de l'Ardenne, il allait indubitablement mettre la main sur les fragments où les insignes minéralogiques de chaque étage étaient exprimés ou réunis de la manière la plus évidente. On prétend qu'il faisait ses excursions avec une extrême rapidité; en ce cas, l'on ne saurait trop admirer le bonheur et la sagacité qu'il déployait dans l'étiquetage du sol; on se demande aussi avec étonnement où il prenait le temps de tailler chaque échantillon, car ces échantillons, malgré les différences très-considérables de texture et de dureté,

s'offrent avec une grandeur et une taille uniforme, qui en font de charmants échantillons de cabinet et qui dénotent une dextérité singulière dans le maniement du marteau. Ce sont là de petites choses peut-être. Mais les vrais maîtres se perfectionnent et se reconnaissent souvent dans l'application à de petites choses. L'un des créateurs de la Géologie moderne, le plus grand observateur des Alpes, Saussure, recommandait à ses disciples le soin, l'élégance et la régularité dans la taille des fragments rocheux, qualités dont il donnait l'exemple. Dans une même intelligence, la netteté, la précision se reconnaissent dans d'infimes détails et dans de grandes conceptions. Le plus grand peintre du siècle de Louis XIV disait : pour arriver à la perfection, ne négligez pas les petites choses; et apprenez que la perfection n'est pas une petite chose.

C. V. P.

—

ESQUISSE BIBLIOGRAPHIQUE DE DEUX ÉVÊQUES BELGES AU XVI[e] SIÈCLE. CORNEILLE JANSENIUS, PREMIER ÉVÊQUE DE GAND, ET LINDANUS, PREMIER ÉVÊQUE DE RUREMONDE ET SUCCESSEUR DE JANSENIUS SUR LE SIÉGE DE GAND.

I.

JANSENIUS DE GAND.

1. *Premières années de Corneille Jansenius.* Corneille Janszoon, Jansens ou Jansen, dit *Jansenius Gandavensis* ou *Senior*, afin de le distinguer de son homonyme Corneille *Jansenius Yprensis* ou *Junior*, naquit en 1510 à Hulst, dans la Flandre impériale. Cette petite ville, l'un des Quatre-Métiers, était alors soumise à la juridiction spirituelle des évêques d'Utrecht.

Ses parents, quoique peu fortunés, lui permirent d'aller à Gand, pour y faire ses premières études sous la direction d'un vertueux prêtre, nommé Eloi Hoeckarius, qui appartenait à la communauté des *Pères de St-Jérôme*, appelés aussi *clercs de la vie commune*. Corneille Jansens se rendit ensuite à Louvain et y fut immatriculé à la pédagogie du Château. Il remporta en 1529 la seconde palme au concours général de la faculté des arts ; il y eut cette année cent et onze concurrents.

Se sentant appelé au sacerdoce, il aborda l'étude de la théologie scolastique (1), des Livres saints et en même temps des langues grecque et hébraïque, dont la connaissance devait lui servir pour ses futurs travaux d'exégèse. Il fit successivement les actes publics du baccalauréat biblique, du baccalauréat des sentences et enfin de la licence en théologie. Les saints ordres lui avaient été conférés par l'évêque suffragant du prince-évêque de Liége.

2. *Jansenius, successivement professeur à Tongerloo et curé à Courtrai.*

Arnold Streyters, abbé de Tongerloo entre 1530 et 1560, désireux de faire fleurir la science dans sa communauté, invita le jeune licencié à venir donner aux religieux un cours d'Écriture sainte (2). Jansenius (car nous le désignerons désormais par son nom de savant) agréa l'invitation du prélat et alla séjourner à la célèbre abbaye Norbertine. D'après les *Fasti Academici* de Valère André, il y passa huit années entières, c'est-à-dire, selon le savant Van de Velde, de 1534

(1) La théologie scolastique comprenait la dogmatique et la morale. A cette époque l'ouvrage de Pierre Lombard, *Magister Sententiarum,* était encore classique. En avril 1596 on lui substitua la *Somme* de St-Thomas d'Aquin, le chef-d'œuvre du moyen âge,

(2) Notons en passant que la faculté des arts s'adressa, vers 1559, à ce savant prélat pour réclamer sa protection par rapport à une réforme à introduire dans les études. Voir l'*Annuaire de l'Université Cath.*, 1841, p, 154-159.

jusqu'à 1542. C'est dans cette paisible retraite qu'il prépara les matériaux de plusieurs ouvrages d'une grande valeur scientifique et qui ont mérité les éloges d'un juge compétent, le cardinal Baronius (1), la *Concorde évangélique*, les *Commentaires sur la Concorde* et toute l'*Histoire évangélique*, sur le *Psautier*, le *Cantique des cantiques*, les livres des *Proverbes*, de la *Sagesse* et de l'*Ecclésiastique*.

Après ces années de professorat, Jansenius se vit nommer par l'autorité universitaire de Louvain à la cure de St-Martin à Courtrai, dans la Flandre flamingante. C'était une charge laborieuse et qui, comme il le dit lui-même, lui laissait à peine le temps de respirer; car la juridiction paroissiale s'étendait sur toute la ville. Après y avoir travaillé durant environ dix-huit ans (1542-1560) au salut des âmes, il revint à Louvain, où l'avaient rappelé les Docteurs-Régents, qui connaissaient sa rare aptitude pour les travaux scientifiques et l'enseignement.

3. *Jansenius docteur et professeur à Louvain.*

Ayant pris le bonnet doctoral au début de 1562, il obtint un canonicat de la seconde fondation à St-Pierre et une chaire de théologie. L'année suivante (31 janvier 1563), la stricte faculté lui confia la présidence du grand collége du St-Es-

(1) *Jansenius vigilantissimus Scripturarum interpres.*

prit (1) et Son Altesse Marguerite de Parme, à son tour, récompensa ses mérites en le nommant doyen de la collégiale de St-Jacques.

Peu de temps après, le Gouvernement l'envoya aux dernières sessions du Concile de Trente avec deux autres professeurs de Louvain, le célèbre Michel Baius (de Bay) d'Ath et Jean Hesselius de Louvain. Avec eux il eut part à l'examen des matières que les Pères de Trente avaient encore à traiter, et coopéra à la rédaction du *Catechismus Romanus ad parochos.*

De retour à Louvain après la clôture du Concile, maître Jansenius fut appelé à faire partie de la commission de neuf membres dont la Gouvernante demandait l'avis sur les mesures à prendre pour la conservation de la foi aux Pays-Bas (1564). Nous avons exposé ailleurs le sage avis de la commission royale, en racontant la vie de Martin Rythovius, évêque d'Ypres (2).

4. *Jansenius devient évêque de Gand.*

Jansenius occupait toujours sa chaire académique et se livrait, au collége du St-Esprit, à ses études de prédilection. Tout à coup (1568) le roi d'Espagne, Philippe II, vint l'arracher à la solitude du cabinet, en le désignant pour le siége épis-

(1) Le collége du St-Esprit avait été divisé en 1561 en deux sections, le grand et le petit collége. Voir *Syn. Belg.* t. IV, p. 265. note 2 et l'*Annuaire de l'Université Cath.*, 1839 p. 282 et 284.

(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* t. VII.



copal de Gand, resté vacant jusqu'alors. Après un refus assez énergique, Jansenius accepta l'épiscopat comme une œuvre difficile et méritoire, *bonum opus* selon l'expression de S. Paul. Confirmé par un bref pontifical du 6 juillet 1568, il reçut, au collége de Savoie, l'onction sacrée et l'imposition des mains de François Sonnius, évêque de Bois-le-Duc, assisté de Pepin Rosa, évêque de Salubrium *in part. inf.* et de Martin Cuperus, évéque de Calcédoine (1) (septembre 1568). A son entrée solennelle à Gand, le 8 septembre, il fut accueilli avec pompe par le chapitre de Saint-Bavon et la population de la ville. Le 29 août précédent, il avait pris possession canonique par procuration donnée à Adrien Meyere, chanoine de la quatrième prébende libre (2).

Le Saint-Siége avait uni la prévôté séculière de St-Bavon à l'évêché, mais à condition que l'incorporation ne fût réalisée qu'après le décès ou l'abdication du prévôt d'alors. Comme le titulaire, Viglius de Zuichem ab Aytta, était encore en vie (3), il offrit, en attendant, à l'évêque les revenus et l'administration de l'abbaye Saint-Pierre au Mont-Blandin, vacante par le décès de

(1) Rosa était suffragant *in pontificalibus* du cardinal de Granvelle, et Cuperus de l'archevêque de Cambrai.

(2) Il y avait des prébendes royales, graduées et libres.

(3) Viglius, président du conseil privé, étant devenu prêtre, fut nommé prévôt en janvier 1562. Il laissa cette dignité à son neveu Bucho Zuichem ab Aytta en 1577.

François d'Avroult. Jansenius refusa généreusement l'offre, afin qu'étant libre de la direction des religieux du Mont-Blandin, il pût se consacrer tout entier aux soins de son troupeau.

Il fallait néanmoins, pour maintenir le siége, pourvoir à la mense épiscopale. Dans ce but Jansenius et Viglius créèrent de commun accord une nouvelle prévôté, et ils la dotèrent en détachant de la prévôté de St-Bavon une partie de ses revenus (1), équivalente aux revenus de deux prébendes canoniales. Le chef du diocèse se contenta d'une seule des ces prébendes à laquelle le roi ajouta une modeste pension de 3000 florins. Comme chanoine gradué du chapitre de St-Bavon, il assistait, avec une régularité exemplaire, aux offices du chœur.

5. *Travaux de Jansenius dans le ministère épiscopal.*

L'un des premiers objets de la sollicitude de Jansenius fut la formation d'un clergé savant et vertueux. Le Concile de Trente avait fortement insisté sur ce point et ordonné l'érection des séminaires. L'année qui suivit son intrônisation, l'évêque fit l'acquisition (26 août 1569) du bâtiment que les frères de la Vie Commune occupaient derrière St-Bavon sur l'Escaut et nomma

(1) La prévôté de St-Bavon ne rapportait en moyenne que la somme de sept à huit mille florins par an. Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XVI, 1re série, p. 194.



quatre proviseurs pour le séminaire qu'il y établit (1). Peu après il prescrivit que tout bénéficier, même régulier, conformément à l'ordonnance du Concile général (sess. XXIII, c. XVIII de reform.), contribuât des revenus de son bénéfice à l'entretien du nouvel établissement. Pour mieux assurer cette grande œuvre, il demanda à son métropolitain, le cardinal Granvelle, la confirmation du contrat qu'il avait passé avec les frères susdits. La ratification, portant le sceau de Granvelle, fut donnée par le vicaire-général Morillon, sous la date du 26 juin 1570. Elle se trouve dans le recueil diplomatique d'Aubert Miraeus, tome IV, et dans le *Synodicon Belgicum* de P. F. X. de Ram, t. IV, pag. 255-259.

Les 5, 6 et 7 février 1571 (1570 vieux style), Jansenius tint dans sa cathédrale le premier synode diocésain. Plusieurs députés des chapitres collégiaux et cent vingt-huit curés y parurent (2). Les constitutions synodales, exposées en seize titres, se trouvent au tome IV du *Synodicon Belgicum*. « Nos statuts sont en petit nombre, dit Jansenius, parce que le Saint Con-

(1) Aujourd'hui l'orphelinat dit *Kulderhuis*. Sous Mgr Antoine Triest, vers 1623, le séminaire fut transféré à l'endroit où il se trouve aujourd'hui. Voir *Syn. Belg.* t. IV, p. 253.

(2) *Syn. Belg.* t. IV, p. 3, 39 et 40. Un second synode fut tenu en 1574. Les troubles de l'époque ne permirent pas de convoquer annuellement les assemblées diocésaines prescrites par le Concile de Trente, Voir *Syn. Belg.* t. I, p. VII-IX.

cile de Trente contient la plupart des ordonnances que l'on pourrait donner, et que les décrets de ce Concile seront d'autant plus lus et mieux observés. Néanmoins, ajoute-t-il, nous n'avons pu laisser de côté les anciennes règles données par d'autres, et spécialement par les révérendissimes évêques de Tournay, qui furent autrefois les ordinaires de presque tout le territoire qui compose notre diocèse (1). »

Jansenius avait annoncé dans le synode, titre I[r], chap. VII, qu'il s'occupait d'un *Manuale Pastorum*, afin d'établir ainsi l'uniformité si désirable des rits dans l'administration des sacrements. Ce travail, livré à l'impression sous le titre de *Liber Ecclesiae Gandavensis*, fut communiqué au clergé par mandement du 21 mars 1572 (2).

En janvier 1572, Jansenius se rendit à Bruxelles avec ses vénérables collègues d'Ypres et de Bruges pour engager le duc d'Albe à suspendre l'odieux impôt du deuxième denier, qui était une charge pour leurs pauvres ouailles. Nous avons dit dans la notice de *Martin Rythovius* que cette patriotique démarche, si honorable pour l'épiscopat flamand, resta malheureusement sans effet.

Jansenius prit également une large part aux

(1) *Syn. Belg.* t. IV, p. 5.
(2) *Syn. Belg.* t. IV, p. 259-262.

deux conciles provinciaux de Malines, tenus en 1570 et en 1574. Le second concile lui confia le soin de reviser le pastoral de l'Église de Gand et de composer, « sous le bon plaisir des évêques comprovinciaux, » un rituel qui pût être introduit dans les sept diocèses de la province (1). Jansenius crut pouvoir accepter ce travail, mais il ne lui fut pas accordé de le mener à fin. Les travaux du saint ministère avaient amené prématurément chez lui les infirmités de la vieillesse. Le zélé pasteur dut même, dans les deux dernières années de sa vie, renoncer à deux pratiques auxquelles il était resté constamment fidèle, la prédication de la parole de Dieu et la fréquentation du chœur. Voyant la mort approcher, il écrivit ses dernières volontés (2) dont il confia l'exécution à l'archidiacre Clément Crabbeels, depuis évêque de Bois-le-Duc, à l'archiprêtre Pierre Simons qui devint évêque d'Ypres, et à maître Nicolas Meganck. Il y instituait des bourses d'études pour le séminaire diocésain et les deux colléges des théologiens à Louvain. Divers legs étaient faits aux pauvres et aux fabriques d'église de Hulst, sa ville natale, et de Courtrai, où il avait été curé.

6. *La mort de Jansenius. Son épitaphe.*

L'infatigable ouvrier de Dieu avait accompli sa tâche; il alla recevoir sa récompense au ciel,

---

(1) *Syn. Belg.* t. I, p. 197.

(2) Voir *Syn. Belg.* t. IV, p. 263.

le 11 avril 1576. Il avait atteint l'âge de soixante-six ans.

Ses restes furent déposés dans la crypte de St-Bavon, sous la chapelle de St-Ivon. Son ami intime, l'archidiacre Pierre Simons, prononça son éloge funèbre (1).

Le monument qu'on lui éleva dans la dite chapelle était orné de l'épitaphe suivante :

Præclarissimis tum litterarum omnium, tum vero Religionis dotibus ornatissimo viro, Domino ac Magistro nostro CORNELIO JANSENIO, *ab Hulst, S. T. D. hujusque Ecclesiæ primo episcopo, qui postquam totum pene octennium populum non minus publica privataque doctrina quam singularis pietatis exemplo instituisset, decessit III. Id. Apr. anno Dom. M.D.LXXVI, ætatis suæ LXVI, bonis doctisque omnibus magno sui relicto desiderio* (2).

Ce monument, détruit au temps des troubles, fut remplacé plus tard par une épitaphe commune à Jansenius et à son premier successeur.

Le chapitre cathédral confia l'administration du diocèse à Clément Crabbeels. Celui-ci la conserva depuis le 14 août 1576 jusqu'au moment où il fut élevé lui-même sur le siége de Bois-le-Duc. Dans l'intervalle le roi d'Espagne avait nommé

(1) *Oratio funebris Corn. Jansenii,* dans les œuvres de P. Simons. Anvers, chez Plantin, 1609.

(2) Sanderus, *Fl. Illustr.* t. I, p. 218.

successivement Jean Funck van Ameronghen, natif d'Amersfort, et Mathieu Rucquebosch, de Cassel; mais tous deux moururent avant d'avoir reçu les brefs pontificaux de l'institution canonique. En 1588, l'Église de Gand fut confiée à Wilhelmus Damasi *Lindanus*, alors évêque de Ruremonde et ami du défunt évêque. Lindanus n'occupa le siége de Gand que trois mois (juillet-novembre); il mourut le 2 novembre 1588 et fut inhumé près de son prédécesseur. Le tombeau en marbre rouge et noir portait cette inscription :

UNICUS EST PHOENIX (1); CINERES HÆC TUMBA DUORUM
PHOENICUM VERÆ RELIGIONIS HABET.

D. O. M.

Reverendissimis in Christo Patribus, S. Theol. DD. Cornelio Jansenio et Wilhelmo Damasi Lindano, primo et secundo hujus urbis Episcopis, ob multos in scrutandis et interpretandis sacris Scripturis exantlatos labores et merita in Dei Ecclesiam et Rempublicam Christianam positum. Obiit hic II Novemb. M.D.LXXXVIII, ille vero XI April. M.D.LXXVI.

Quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati.

(1) Allusion au Phénix qui était dans les armoiries du chapitre de Saint-Bavon.

II.

LINDANUS, ÉVÊQUE DE RUREMONDE.

« Le révérendissime seigneur Lindanus, évê-
» que de Ruremonde, que nous avons eu naguère
» le bonheur de voir à Rome et qui nous a prêté
» le secours de ses lumières, n'est pas seulement
» un homme des plus renommés pour sa science
» universelle, mais il porte les nobles insignes
» d'un vaillant confesseur de la foi. Avec un cou-
» rage inébranlable il a souffert l'exil, la pro-
» scription et des adversités inouïes. Plus d'une
» fois il a bravé la mort pour la cause de la Re-
» ligion (1)... Je porte une très-haute estime à
» Lindanus, à cause de ses connaissances variées
» et profondes et de la sainteté de sa vie. Ce pré-
» lat, qui s'oublie lui-même et ne semble respirer
» que pour l'Église catholique, a remporté sou-
» vent de belles victoires sur l'hérésie, et il en
» remportera d'autres encore. Combattant tous
» les jours, serrant de près l'ennemi et se pla-
» çant à l'avant-garde, il cueillera peut-être un
» jour la palme du martyre (2)... »

C'est en ces termes que le cardinal Baronius

---

(1) Annot. in Martyr. Rom.

(2) Voir à la fin de cette Esquisse. *Annal. Eccles.*

nous dépeint Lindanus, lorsque celui-ci était encore en vie. Quelques années plus tard il pleura la mort « de cet incomparable défenseur » de la vraie foi, de ce demi-martyr, » en ajoutant que l'Église faisait en lui une perte bien sensible, et que le monde catholique, apprenant son décès, en a été profondément affligé : *quem talem ac tantum fidei catholicæ professorem et defensorem... et absque sanguine martyrem, gravi jactura totius Ecclesiæ, catholicus orbis ingemuit.* (Annal. Eccl. sous l'an 53, nº XXXII.)

Nous voici donc devant une des plus grandes figures que présente l'histoire religieuse des Pays-Bas au XVIe siècle. En relatant d'une manière très-sommaire quelques faits saillants de la vie de Lindanus, nous suivrons, en le contrôlant, un historien digne de foi et qui a été à même d'être bien renseigné. Nous voulons parler d'Arnold Havensius, docteur en théologie à l'Université de Louvain, prieur de la Chartreuse de Gand et auteur du *Commentarius de erectione novorum in Belgio Episcopatuum* (Cologne 1609). Le deuxième et le troisième livres de cet ouvrage sont consacrés à la biographie des deux premiers évêques de Ruremonde, Wilhelm ou Guillaume Lindanus et Henri Cuyckius, tous deux docteurs de l'Université brabançonne. Havensius a été aussi le guide principal de J. Knippenberg, *Historia Ecclesiastica ducatus Gelriæ*, Bruxelles, 1719.

*
* *

1. *Origine de Lindanus. Ses études littéraires, philosophiques et théologiques.*

Lindanus signait *Wilhelmus Damasi Lindanus*, ce qui nous indique qu'il était fils de Damase Van Lindt ou Van der Linde. Né à Dordrecht, en 1525, d'une famille patricienne de la Hollande méridionale et probablement originaire du village ci-devant seigneurial de *Linde* ou *Lindt* dans le *Zwijndrechtsche Waard* (1), il vint en Brabant à l'âge de douze ans et alla faire ses humanités dans l'école latine que dirigeaient les frères dits de St-Jérôme ou de la Vie Commune, à Meir, village du comté de Hoogstraten. De là il se rendit à Louvain et y acheva, en 1543, son cours biennal de philosophie.

Le Collége des Trois-Langues, fondé par la générosité de Jérôme Busleiden, s'était ouvert en 1518. Le jeune Guillaume de Lindt y cultiva la littérature latine sous la direction de Conrad Goclenius, westphalien de naissance, et de Pierre Nanninck (Nannius) d'Alkmaar. Il apprit la langue d'Homère et de Démosthène sous Rutger Rescius de Maeseyck, Adrien Amoury (Amerotius) de Soissons et Thierry de Langhe (Langius). Enfin André Gennep, dit Balenus du lieu de sa

---

(1) Cette seigneurie appartenait à la famille de *Wassenaar*. Deux communes de ce nom, *de groote* et *de kleine Lindt*, existent encore. (Ceci corrige une double erreur de Havensius.) Voir *Aardrijkskundig Woordenboek der Nederlanden door Van der Aa*, t. VII. (Gorinchem, 1846.)

naissance, initia notre jeune hollandais à la langue hébraïque (1).

Inscrit à la matricule de la faculté théologique, Guillaume fréquenta les leçons des sommités de la science. Ruard Tapper d'Enckhuyzen, Jacques Latomus (Masson) de Cambron, Josse Ravesteyn de Thielt (Thiletanus) et Jean Léonard Van der Eycken de Hasselt, furent les maîtres de celui qui devait devenir à son tour l'un des plus savants hommes de son siècle.

Convaincu que les langues savantes pouvaient lui fournir des armes pour la défense de la foi, il alla en France approfondir les lettres grecques et la langue hébraïque et faire même connaissance avec les commentaires des rabbins. Revenu de cette pérégrination scientifique, il reçut les saints ordres en 1552 et fut ensuite promu à la licence en théologie par Ruard Tapper, chancelier de l'Université. Durant environ deux ans, il resta l'hôte et le commensal de cet éminent théologien. Sous sa direction, il se livrait au culte des saintes lettres et se mettait au courant des controverses religieuses de l'époque. Il pré-

(1) Balenus, né à Balen en Campine, avait succédé en 1532 à Jean Campensis (Van Campen) dans la chaire d'hébreu. Sur tous ces savants voyez le *Mémoire historique et littéraire sur le Collége des Trois Langues* par M. le professeur Félix Nève. Bruxelles, 1856. (Tome XXVIII des Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique.)



parait aussi dès lors les matériaux de son premier ouvrage.

2. *Lindanus enseigne à Dillingen. Ses premiers écrits.*

En 1554, le Conseil académique de Louvain envoya Lindanus comme professeur à l'Université de Dillingen (Souabe), récemment fondée par l'illustre cardinal Othon Truchsess, évêque d'Augsbourg. Lindanus garda ce poste durant environ cinq ans. C'est pendant ce séjour en Allemagne qu'il noua les relations d'une sincère amitié avec le Bienheureux Pierre Canisius, natif de Nimègue et qui était lui-même l'ami d'Othon Truchsess (1). Ajoutons que, dans l'intervalle, Lindanus était venu à Louvain prendre les insignes du doctorat (14 septembre 1556); ce fut encore Tapper qui les lui remit.

Le premier ouvrage de Lindanus a pour titre : *De optimo Scripturas interpretandi genere libri III*, 1553. Tout en vengeant, contre les théologiens de Wittemberg et de Genève, la Vulgate latine dont le Concile de Trente (IVe session tenue le 8 avril 1546) venait de proclamer l'authenticité, Lindanus s'attache à faire voir que l'interprète des Livres saints a très-souvent besoin de recourir aux textes originaux, l'hébreu et le grec.

---

(1) En 1564, l'Académie de Dillingen fut confiée à la Société de Jésus; Canisius l'accepta au nom du Père Général. Voir *Butler*, édition de Mgr De Ram, au 21 décembre.

Le second ouvrage qu'il publia est intitulé : *Panoplia Evangelica, sive de verbo Dei evangelico libri V, contra omnes hujus sæculi hæreses*, 1558. Il y réfute victorieusement les novateurs de l'époque, plus *évangéliques* de nom que de fait, dit-il, en démontrant que la parole de Dieu, derrière laquelle ils s'abritent à tort, n'est pas uniquement contenue dans la Bible, mais aussi dans la tradition, et que les deux sources également divines de la révélation sont confiées à la garde de l'Église catholique. Dans l'édition de 1577, le *Panoplia* ou Arsenal évangélique fut augmenté de *tres libri Stromatum contra Martinum Chemnitium.*

Les écrits de Lindanus tombèrent entre les mains de Canisius. Le vénérable jésuite écrivit de Ratisbonne une lettre vraiment paternelle à son ami, le jeune professeur de Dillingen (1). Il lui représente que, de l'avis de plusieurs personnes bien pensantes, Lindanus semble exagérer, dans l'ouvrage *de optimo*, etc., les défectuosités du texte latin de notre vulgate. Quant au *Panoplia*, il l'engage charitablement à adoucir, s'il y a lieu, les passages un peu acerbes qui pourraient être échappés à sa plume. « Les » pointes aiguës, dit-il, ne guérissent pas le ma- » lade, mais aggravent le mal. Ne donnons pas

(1) La lettre du B. Canisius a été éditée par Mgr De Ram dans l'*Annuaire de l'Université Cath.*, 1852, pag. 310-318.

» aux Allemands l'occasion de nous reprocher » une ardeur juvénile. Le zèle pour la foi est » louable assurément; mais la vérité demande » à être défendue avec calme. La gravité du style, » la charité et la douceur distinguent le théolo- » gien pieux. » Le théologien de Louvain, plein d'ardeur pour la foi et d'ailleurs indigné des libelles calomnieux de la soi-disant réforme, avait donc, de l'avis de Canisius, pris des allures un peu vives dans les publications polémiques que nous venons de mentionner.

3. *Lindanus est promu à l'évêché de Ruremonde. Sa sollicitude pour le salut des âmes.*

Philippe II fit rappeler dans les Pays-Bas le professeur de Dillingen au moment où les nouveaux évêchés n'étaient pas encore établis. Il le désigna à l'évêque d'Utrecht pour les fonctions d'archidiacre dans la ville de Leeuwarde, le nomma premier conseiller ecclésiastique, doyen de la collégiale de Notre-Dame à la Haye et inquisiteur de la foi pour la Frise. Dans toutes ces fonctions Lindanus donna des preuves du zèle le plus ardent pour l'extirpation du calvinisme et la conservation de l'ancienne religion. Non content de prêcher et d'agir, il écrivit deux ouvrages en forme de dialogue, *Dubitantius* et *Ruewardus*, destinés l'un et l'autre à démontrer la vérité de l'Eglise catholique et la fausseté de la prétendue réforme.

Les nouveaux évêchés avaient été créés en

1559, 1560 et 1561, et quelques évêques de la province de Malines étaient déjà installés du temps de Marguerite de Parme (1). Philippe II désigna Lindanus pour le gouvernement de l'Eglise de Ruremonde, et le Souverain Pontife ratifia cette nomination (1562). L'élu avait essayé vainement de se soustraire au lourd fardeau qu'on lui imposait. Contraint de céder il reçut la consécration épiscopale à Bruxelles, le 4 avril 1563, des mains du cardinal Granvelle, assisté de François Sonnius, évêque de Bois-le-Duc, et de Pepin Rosa, évêque de Salubrium *in part. infid.* Néanmoins l'opposition des états de Gueldre et les troubles excités par les religionnaires ne lui permirent pas d'entrer aussitôt en fonction à Ruremonde (2). Il retourna donc provisoirement à la Haye pour y combattre de nouveau l'hérésie par la parole et la plume. L'arrivée des Gueux iconoclastes en 1566 le força de quitter cette ville et de se soustraire, par la fuite, à la rancune fanatique des persécuteurs qui avaient juré de se débarrasser de sa personne (3). Il sé-

(1) Voyez notre notice sur *Sonnius* et *Rythovius* dans les *Analectes*.

(2) Philippe de Montmorency, comte de Hornes, l'instrument du Taciturne, le parent et l'ami du comte d'Egmont, s'était toujours montré fort complaisant à l'égard des sectaires du comté de Hornes et surtout de Weert qui en était le chef lieu.

(3) Des assassins, armés de pistolets, attendaient à l'entrée du *Haagsche Bosch* le passage de l'évêque. Celui-ci prit, par un heureux hasard, une autre route.



journa successivement à Dordrecht, sa ville natale, à Bruxelles et à Louvain. C'est dans cette retraite momentanée qu'il rédigea, à la demande de Marguerite de Parme, un opuscule flamand et latin, où il réfutait la *confession* dite *d'Anvers*, œuvre du semi-confessioniste Flaccus Illyricus.

4. *Lindanus est installé à Ruremonde. Ses travaux dans le ministère épiscopal.*

Fernando Alvarez de Tolède, duc d'Albe, ayant pris les rênes du gouvernement général, Lindanus pût enfin faire son entrée à Ruremonde, où il fut reçu par les autorités civiles et militaires, *displosis majoribus tormentis, expansisque vexillis, et aliis lætitiæ signis editis* (1). Le 11 mai 1569 il prit possession canonique de la cathédrale du St-Esprit, en présence de deux représentants du Duc, Josse Cranevelt, chancelier de Gueldre, et Guillaume Ghent. Il voyait une vaste et dangereuse carrière s'ouvrir devant lui : il y entra sans sourciller (2).

A peine intronisé, il se mit en devoir de célébrer le premier synode diocésain et d'y promulguer le saint Concile de Trente. Le territoire du diocèse (3) fut distribué en neuf districts

---

(1) *Havens*. l. II, c 3.

(2) « Quam quidem densissimam negotiorum sylvam Lindanus ingressus, non diu sibi quiescendum putavit. » *Havens*. l. II, c 3.

(3) La constitution de Pie IV *Regimini universalis Ecclesiæ*, en date du 7 août 1561, désigne les loca ités des *quartiers de Ruremonde* et de *Nimègue*, des *seigneuries* de *Cuyck*, *Kessel* et *Fauquemont* et enfin du *Comté de Hornes* pour faire partie du diocèse de Ruremonde.



archipresbytéraux que Havensius énumère en cet ordre : Ruremonde, Fauquemont, Venloo, Grave, Nimègue, Battenburg, Gelderen, Kessel et Weert. Une cour ecclésiastique, composée de neuf fonctionnaires, fut établie à grands frais pour faire exécuter les décrets disciplinaires du Concile.

Dès la première année, l'Évêque parcourut toutes les paroisses d'une grande partie du diocèse, prenant partout des notes exactes sur les moindres détails, évangélisant par lui-même et par des prêtres de sa suite les populations au milieu desquelles il se trouvait, administrant le sacrement de confirmation dans les villes et les campagnes. Son zèle pour amender les mœurs fort corrompues du peuple et guérir les tristes plaies du sacerdoce eut à s'exercer particulièrement dans la ville et la banlieue de Weert, infectées plus que toute autre localité des doctrines de l'hérésiarque Génevois (1). Dans ses courses pastorales il faisait aussi visiter scrupuleusement les magasins des libraires. Les bibles hérétiques et les écrits pernicieux, tels que la Ruche romaine, *de Byencorf der Roomschen kercke*, pamphlet de Marnix de Ste-Aldegonde, étaient saisis et livrés publiquement aux flammes.

---

(1) Son zèle y produisit peu à peu de grands fruits. Plus tard le curé de Weert écrivit à l'évêque qu'en 1583 il y avait eu 1800 communions pascales, et en 1584 environ 4160.



On sait que les deux premiers conciles provinciaux de Malines furent tenus en 1570 et 1574. Au premier concile, Lindanus prononça un éloquent discours contre le relâchement de la discipline sacerdotale. Comme son illustre collègue d'Anvers, François Sonnius, il avait préparé les délibérations en rédigeant un remarquable mémoire (1), où il expose les moyens de faire refleurir la religion dans les contrées flamandes. C'est en particulier sur les instances réitérées de Lindanus que les deux assemblées épiscopales avaient été convoquées. Le cardinal Granvelle, qui voulait faire différer à une autre époque le concile de 1574, eut le tort de se plaindre à son vicaire général Morillon des *humeurs hétéroclites*, c'est-à-dire du zèle, de ses suffragants, *spécialement de Lindanus* (2).

Les années suivantes, Lindanus convoqua encore à plusieurs reprises son clergé à des synodes diocésains et continua la visite des paroisses rurales et urbaines. En même temps il se prépara à ouvrir un séminaire à Ruremonde et demanda des subsides au roi; mais les désordres de la funeste année 1572 ne lui permirent pas de mettre ce salutaire projet à exécution. On verra dans la suite que l'éducation du clergé resta toujours une de ses plus constantes préoccupations.

(1) *Syn. Belg.* t. I, pag 45-63.
(2) *Ibid.*, page 171.



Le 23 juillet 1572, la cité épiscopale tomba, par la violence et la trahison, au pouvoir de Guillaume d'Orange. La soldatesque du prince y commit d'incroyables excès, particulièrement dans les églises, les couvents et les habitations des bourgeois *papistes*.

La riche bibliothèque de Lindanus et sa maison furent dévastées de fond en comble ; plusieurs chanoines et d'autres prêtres furent impitoyablement massacrés ; à la Chartreuse douze moines et le vénérable Paul de Waelwyck, chapelain et secrétaire de Lindanus, reçurent la couronne du martyre (1). Quant à l'évêque lui-même, cédant aux instances réitérées du magistrat qui l'avertissait que les Gueux en voulaient surtout à sa personne, il dut se résigner à abandonner momentanément ses ouailles. Forcé de se déguiser pour échapper au poignard et aux pistolets des ennemis qui épiaient son passage, il prit la route de Maestricht (2). De là il se rendit à Liége, Louvain, Gand, Douai et Anvers, en attendant de meilleurs jours. Rentré dans les murs de Ruremonde à la fin d'octobre, il vit

(1) Havensius, l. II, c. VI et VII. *Butler*, ed. de P. F. X. de Ram, au 23 juillet.

(2) Jam dudum magno in eum odio hæretici flagrabant... Itaque toties admonitus, ac simul considerans suam praesentiam magis obfuturam omnibus suis quam profuturam... tandem acquievit .. Obsederant autem hostes itinera, sperantes eum intercipere. Havens. l. II, c. VII.

avec douleur les ravages causés par les bandes mercenaires du Taciturne. Reprenant avec une nouvelle ardeur le cours de ses travaux apostoliques, il se remit à prêcher, réconcilia les lieux saints profanés et répara peu à peu, autant que ses ressources le permettaient, les ruines du sanctuaire.

5. *Fermeté de Lindanus devant le duc d'Albe. Suite de ses travaux.*

Nous regrettons de ne pouvoir raconter au long tout ce que le vigilant pasteur des âmes entreprit, tout ce qu'il eut à souffrir au milieu des désordres dont la Gueldre fut alors le théâtre. Il y a néanmoins un fait peu connu et trop honorable pour sa mémoire pour que nous le passions sous silence. Nous abrégeons considérablement le récit très-détaillé de Havensius.

Les agents espagnols du fisc qui s'emparaient, au nom du roi, des biens des Gueux et des rebelles, ne craignaient pas de mettre aussi la main sur les revenus ecclésiastiques au préjudice du service divin, des prêtres et des pauvres. C'était une injustice criante et une violation manifeste du saint Concile de Trente, qui défend sous peine d'excommunication *latae sententiae* de confisquer et d'usurper *alicujus ecclesiae, seu cujusvis saecularis vel regularis beneficii... bona, census ac jura,... quae in ministrorum et pauperum necessitates converti debent* (sess. XXII, cap. XI de reform.). Afin de

maintenir cette loi canonique et de sauver les droits tant du clergé de la Gueldre que des indigents, Lindanus s'adressa d'abord au licencié Juan Vargas, Président du Conseil des troubles (1), et lui fit de vive voix et par lettres les plus énergiques remontrances; puis, se rendant en personne près du duc d'Albe en son camp de Nimègue, il lui remit un avertissement écrit dans lequel il se plaint, avec une liberté tout épiscopale, des iniquités que les questeurs royaux couvraient du nom du gouverneur-général. Voyant que toutes ses démarches demeuraient sans résultat, il osa lui déclarer ouvertement que son devoir l'obligeait de fulminer sans retard la sentence d'excommunication encourue de fait par don Vargas, et qu'en outre tout officier fiscal du diocèse, coupable de coopération au même crime, serait désormais repoussé, comme indigne, de la Table sainte. Dans une seconde entrevue, le prélat renouvela ses protestations devant l'impitoyable gouverneur. Celui-ci, étonné d'entendre faire ces menaces à Vargas, «ce grand défenseur de la foi catholique», comme il l'appelait, répondit de ce ton d'arrogance qui lui était habituel : « Nous défendons le droit du roi ; il ne » vous appartient pas d'intervenir ; êtes-vous » peut-être légiste? êtes-vous canoniste? » *Je ne*

(1) L'espagnol Vargas, licencié ès-droits, avait pour assesseur principal Luis del-Rio, docteur ès-droits, brugeois de naissance, mais espagnol d'origine.

suis pas professeur de droit civil ni de droit canon, répliqua Lindanus avec fermeté, *mais je crois comprendre les lois et les saints canons, lorsqu'ils me prescrivent ce que j'ai à faire. Nous défendons, nous, les droits de Dieu et les intérêts des églises, et nous avons juré de les garder intacts. Oui, nous voulons rendre au roi ce qui appartient au roi, mais aussi nous voulons que l'on rende à Dieu ce qui appartient à Dieu.* L'Espagnol, frappé peut-être des remontrances hardies de l'évêque, mais craignant surtout de voir son confident Vargas frappé des anathèmes de l'Église, finit par donner une légère satisfaction, en restituant au clergé de Grave et au chapitre de Nimègue les revenus des bénéfices injustement confisqués au profit du gouvernement. Ceci se passa dans le courant de 1573. A la fin de cette année le terrible lieutenant du roi avait comblé la mesure. Il fut rappelé en Espagne, laissant les Belges, même royalistes, profondément exaspérés contre Philippe II.

Il me faut glisser, pour ne pas devenir trop long, sur les travaux entrepris par notre évêque, durant les cinq années suivantes, pour le triomphe de l'ancienne religion et les intérêts tant spirituels que temporels de ses diocésains (1). Qu'il

(1) « Nec tantum conatus est salutem animarum promovere, sed etiam pius pastor oviculis sibi commissis in temporalibus studuit sub-

suffise de dire qu'il se vit forcé, en 1576, de quitter secrètement Ruremonde (1), où il n'y avait plus de sûreté pour lui, et de se retirer à Fauquemont et de là à Liége. De Liége il se rendit à Luxembourg, pour aller présenter ses hommages au nouveau gouverneur, don Juan d'Autriche, et lui faire connaître le triste état de son diocèse. Après la défaite des confédérés au combat de Gemblours, il accompagna le vainqueur à Louvain en février 1578. C'est de là qu'il partit avec deux domestiques, au milieu d'octobre, pour l'Italie et l'Espagne, afin d'obtenir justice, des cours de Rome et de Madrid, contre les réfractaires du chapitre de Maestricht, qui se refusaient obstinément à exécuter les règlements relatifs à la dotation de l'évêché (2).

6. *Lindanus à Rome et à Madrid. Son retour dans les Pays-Bas.*

Lindanus, accueilli avec une bienveillance exceptionnelle par le pape Grégoire XIII et les cardinaux Stanislas Hosius, Guillaume Sirlet, Antoine Caraffa, Félix de Montalte, César Baro-

venire, operamque dedit ne indebitis exactionibus opprimerentur. » *Havens*. l. II, c. XIII.

(1) « In carruca duobus aut tribus fœni saccis onusta delitescens, uno comitatus comite qui os carrucae opplebat. » *Ibid.*

(2) Six prébendes de St-Servais, à Maestricht, avaient été unies à l'évêché de Ruremonde. Le chapitre, prétendant que ses droits étaient lésés, ne voulut pas reconnaître l'incorporation et en avait appelé au tribunal de la Rote à Rome.

nius, etc. (1), leur exposa le but de son voyage et fit connaître en même temps le lamentable état de la religion dans la Basse-Germanie.

Ses affaires terminées dans la Ville sainte, il prit le chemin d'Espagne et eut à Madrid plusieurs audiences de Philippe II. Parmi les propositions qu'il se fit un devoir de recommander à la sollicitude du monarque, fut celle de créer, à Louvain, un nouveau collége uniquement destiné à former de bons ouvriers pour le ministère paroissial. Le jurisconsulte Vendevillius, membre du conseil du roi à Bruxelles (2), fut l'un de ceux qui appuyèrent le plus vivement cet utile projet. La fondation fut décrétée par lettres patentes du roi en date du mois de mars 1579. Un peu plus tard le roi fit transmettre à Lindanus, par l'entremise du prince de Parme, la somme de trois mille ducats destinés à couvrir en partie les premiers frais d'établissement. Le *Collegium* ou *Seminarium Regium* s'ouvrit à Louvain, en 1581, sous la direction du révérendissime évêque Jean Streyen que l'intolérance protestante avait expulsé du siége de Middelbourg (3). N'oublions pas d'ajouter, chemin

(1) Il avait déjà eu le bonheur de jouir, à Milan, de l'affectueuse hospitalité du saint cardinal-archevêque, Charles Borromée.

(2) Il illustra plus tard le siége épiscopal de Tournay par la sainteté de sa vie et mourut en 1592.

(3) Voir les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. I, pages 150 et 162.

faisant, que Lindanus légua, par son testament, une bonne partie de son patrimoine au collége du Roi. Tant il tenait à cœur de former des prêtres dignes de leur vocation.

Dans son voyage de retour il eut de nouveaux dangers à braver, les chemins en France étant infestés par des Huguenots, aussi terribles que les Gueux des Pays-Bas. Néanmoins il apprit avec joie que la ville de Maestricht, située à l'extrémité de son diocèse, s'était rendue à Alexandre Farnèse, prince de Parme (29 juin 1579).

Il arriva dans cette ville le 21 décembre. Dans les premiers mois de l'année suivante il parcourut de nouveau le pays de Fauquemont qu'il retrouva dans un état plus que jamais déplorable. Le bon pasteur rassembla, autant que possible, le petit troupeau de catholiques qui s'y trouvait encore; il consola et instruisit ses ouailles, leur donna des confesseurs et des prédicateurs pour le carême et le temps pascal, et réconcilia les églises profanées. Ce qu'il ne pouvait achever par sa présence personnelle, il s'efforça de le faire par des lettres pastorales et des instructions écrites. Dans l'automne (1580) il se retrouva au milieu de son peuple à Ruremonde, où il fut reçu, avec de grandes démonstrations de joie et de respect, par les autorités municipales et tous les bons bourgeois.

En 1581 et 1583 les villes de Bréda et de Bois-le-

Duc, reprises par le prince de Parme, rentrèrent dans l'obéissance du roi. L'évêque de Ruremonde reçut mission du vainqueur d'y aller rétablir le culte catholique et de pourvoir aux besoins spirituels de cette partie du Brabant. C'est durant cette excursion qu'il entreprit une solide réfutation de la confession d'Augsbourg dans l'opuscule *Concordia discors Protestantium*. Les vingt-trois discours flamands, dans lesquels il avait vengé, à Bréda, les dogmes que répudiaient les sectaires, ont été également livrés à la publicité. Bois-le-Duc l'accueillit comme un envoyé de Dieu. La population éminemment religieuse de cette ville voulut même l'avoir pour évêque, et les magistrats étaient d'accord avec le clergé pour envoyer au roi une supplique dans ce sens. N'oubliant pas son propre troupeau dans son absence, il donna des instructions à Clément Crabbeels, son vicaire-général à Ruremonde.

7. *Second voyage de Lindanus à Rome.*

Dans l'automne de 1584, Lindanus dut se diriger une seconde fois *ad limina apostolorum*. Il allait de nouveau plaider devant le Sacré Collége et le Saint-Père la cause de sa malheureuse Eglise dont l'existence, déjà fort précaire par le fanatisme des réformés et l'opposition des mauvais catholiques, était plus que jamais mise en péril par l'absence de revenus fixes. Désintéressé pour lui-même, il ne pouvait oublier que le

18.

maintien du siége épiscopal dépendait de la dotation. Tel fut le but principal de notre évêque

Là ne se borna point son zèle. Considérant que les jeunes gens catholiques de Hollande, de Zélande et de la Frise, qui aspiraient au sacerdoce, ne pouvaient, à cause des modiques ressources de leurs familles, aller étudier à Louvain, Douai ou Cologne, il avait, depuis longtemps, conçu le plan d'un séminaire à ériger à Bois-le-Duc. Afin de rendre service à sa chère patrie (1), il s'empressa de communiquer ce projet à Grégoire XIII qui lui fit donner un assez large subside. Les circonstances n'ayant pas permis de fonder ce séminaire dans le chef-lieu de la Mairie, il employa le subside pontifical pour les besoins du Collége du Roi à Louvain.

En même temps il fit comprendre au chef de l'Eglise l'urgente nécessité de réfuter les mensonges des historiens connus sous le nom de *Centuriateurs de Magdebourg*. Dans ce but il proposa de créer soit à Rome, soit dans une ville voisine une sorte de *Prytanée* ou collége historique composé de douze savants, appartenant à diverses nations, qui recueilleraient et coordonneraient les témoignages de l'antiquité ecclésiastique. Le pape agréa le projet, sauf néanmoins à constituer le Prytanée dans la ville de Louvain sous la haute

(1) « Ne suo deesset Lindanus in charissimam suam patriam officio, civibus bonis digno... » *Havens*.

surveillance de Lindanus, et à faire un appel au dévouement des professeurs de l'Université brabançonne. La mort inopinée de Grégoire XIII (10 avril 1565) fut cause qu'on ne donna pas suite à l'examen de cette importante entreprise. Néanmoins l'avis de Lindanus, hautement appuyé par les conseils de St-Philippe de Néri, détermina le cardinal Baronius à commencer la composition des *Annales Ecclesiastici*, œuvre immense et qui fut continuée, depuis, par d'autres savants.

Le pape Grégoire XIII étant mort, Lindanus jouit d'une égale considération chez Sixte-Quint (cardinal de Montalte), dont il avait déjà gagné l'estime lors de son premier voyage. Brûlant de zèle pour réformer la maison de Dieu, il ne craignit pas de mettre sous les yeux de ce grand Pape les abus qui restaient encore à extirper à Rome même. En outre, il eut avec lui de fréquentes et longues conférences sur les moyens qu'il convenait d'employer pour sauver la foi dans la Germanie espagnole. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1585 qu'il quitta la capitale de la chrétienté, emportant avec lui non-seulement de riches ornements d'église et les œuvres de saint Ambroise dont le Souverain-Pontife lui avait fait don, mais encore une très-ancienne Bible hébraïque qu'il avait achetée à grands frais.

8. *Nouveaux travaux de l'évêque de Ruremonde. Il est élevé au siége de Gand. Sa mort.*

Les années 1585, 86 et 87 furent de nouveau

consacrées aux labeurs de l'épiscopat que les circonstances rendaient tous les jours plus pénibles et plus dangereux. « La vigilance et la charité, dit un auteur du siècle passé, le courage et les lumières du digne évêque auraient dû ramener ses peuples à leurs devoirs, si dans la chaleur des factions l'on pouvait écouter la voix paisible de la vertu, et si le caractère propre de l'esprit de parti n'était pas de s'irriter des obstacles qu'elle oppose (1). »

Le roi Philippe II nomma Lindanus, en 1587, à l'église de Gand, vacante par le décès de Corneille Jansenius, arrivé en 1576 (2). Cette translation ayant été confirmée par un bref pontifical, le prélat sexagénaire dut prendre congé de ses ouailles de Ruremonde le 7 juillet 1588 et fit son entrée solennelle à Gand le 22 suivant. Malheureusement il était épuisé plus par les travaux que par les années. Il n'occupa le siége de St-Bavon que trois mois. Le vigoureux champion de l'Église était arrivé au terme de sa carrière. Il mourut saintement, comme il avait vécu, le 2 novembre 1588, à l'âge de soixante-trois ans. Fidèle à la légende de ses armoiries, *Quæ sursum sunt quærite*, il n'avait étudié, écrit et travaillé que pour la gloire de Dieu et son propre salut.

---

(1) Histoire chronologique des Évêques, etc., de Gand, par E.-A. Hellin, chanoine de St-Bavon. Gand, 1772, pag. 25.

(2) Voir *Synod. Belg.* t. IV, pag. 267, note.

Le corps du second évêque de Gand fut déposé dans la crypte de St-Bavon, près du cercueil qui renfermait les cendres du premier, Corneille Jansenius.

Le siége épiscopal de Ruremonde resta vacant jusqu'en 1596, époque à laquelle Henri Cuyckius, natif de Cuylenburg, y fut solennellement installé. A Gand, Lindanus eut pour successeur Pierre Damant, natif de Malines.

9. *Portrait et éloge de Lindanus.*

L'infatigable Wilhelm Damasi Lindanus, tour à tour exégète, polémiste, catéchiste, écrivain ascétique, etc., avait composé une foule de livres, d'opuscules et de lettres, soit en latin pour les savants, soit en langue brabançonne pour les classes populaires. On conçoit à peine comment au milieu des occupations si multiples du ministère pastoral et des épreuves de l'exil, il ait pu trouver le temps de défendre la foi et la discipline par tant d'ouvrages.

Lindanus, haut de taille, avait l'œil bleu et pénétrant. Il portait la barbe assez épaisse, mais presque toujours très-courte. Depuis qu'il était évêque, il avait la chevelure en guise de couronne. Sur son visage se lisaient la bienveillance et la gravité. Sa santé était robuste; mais l'énergie de son âme surpassait encore la forte constitution de son corps. Son esprit était aussi pénétrant que son cœur était intrépide. Accoutumé aux veilles et à une vie entièrement sobre, d'une

activité prodigieuse et que rien ne rebutait, expéditif dans les affaires, dur en toutes choses à lui-même, il avait des entrailles de père pour les indigents, les vieillards, les orphelins et les veuves. Aucun pauvre n'était repoussé de sa porte. Tous les mois, un grand nombre d'enfants des écoles étaient nourris dans sa maison, et il les congédiait après leur avoir donné de l'argent pour se procurer de l'encre et du papier. La chasteté de ses mœurs était sans égale et sa piété angélique. Le biographe Havensius, auquel nous empruntons ces détails, atteste aussi que dans sa jeunesse Lindanus couchait sur la dure et portait autour des reins une corde dure comme instrument de mortification.

M. Th. J. Lamy, professeur à l'Université catholique, a fait, dans un discours prononcé à Louvain en 1859, un éloge historique de Lindanus, que nos lecteurs voudront relire. Après avoir dépeint la tendre piété, le zèle ardent, l'inébranlable courage de notre évêque, M. Lamy fait ressortir la pensée fondamentale de ses écrits théologiques et ajoute : *Vix dici potest quantum et verbis et scriptis Ecclesiae Dei instaurandae, haereticisque convertendis allaboraverit... Inter Episcopos Belgii nemo contra haereticos scripsit nervosius quam Lindanus, nemo copiosius* (1).

(1) *Annuaire de l'Université*, année 1860, pag. 300 et 312.

Mais rien ne surpasse l'éloge que fit de lui le docte et pieux Cardinal que nous avons cité au début de cette notice. Étant sur le point de mettre au jour son *Martyrologium Romanum* annoté, Baronius écrivit au pape Sixte-Quint que l'ouvrage avait été examiné, discuté et approuvé par l'Évêque de Ruremonde, « homme très-versé, » dit-il, dans toutes les sciences théologiques et » dans l'histoire de l'Église. » A la fin de ses annotations sur Ste-Thècle, au 23 septembre, il écrit : *Hæc nostra cum recognosceret hic Romæ Reverendissimus Dominus Lindanus, episcopus Ruremondensis, vir non tantum omnis generis litterarum eruditione clarissimus, verum etiam egregii confessoris fidei nobilitatus insignibus; quippe qui exilia, proscriptiones, ærumnas incredibiles ac mortes fere frequentes, inconcusso robore, fidei causa sustinuit, quem tot auctum victoriis ac majora conantem, hisce diebus Romæ videre meruimus.* Et dans les Annales Ecclésiastiques, en parlant de la tradition apostolique, il renvoie surtout aux écrits de Lindanus, évêque de Ruremonde, *quem*, dit-il, *ob egregiam eruditionem toti orbi spectatam et vitæ sanctitatem plurimi facio. Vivit adhuc non sibi, sed catholicæ Ecclesiæ, jam mille de prostratis hostibus coronis auctus, aliasque in dies majores et forte martyrii, ut qui ante aciem quotidie adversus hostes cominus dimicet, sibi comparaturus.* Lorsque Lin-

danus n'était plus, Baronius consacra à son souvenir les lignes élogieuses que nous avons citées au début de cette notice.

P. Claessens, chanoine.

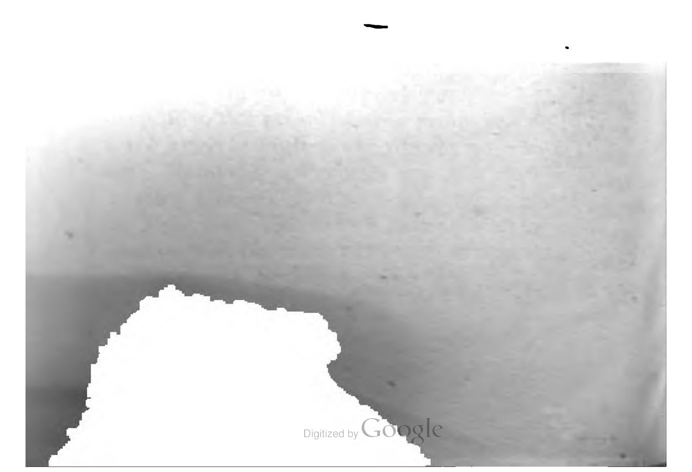


TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—

